
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 16 février 2010, à 21 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Isabelle Brunier*, *M. Gérard Deshusses*, *M^{mes} Claudia Heberlein Simonett*, *Véronique Paris*, *Annina Pfund*, *MM. Georges Queloz* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 février 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 février et mercredi 17 février 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Interpellation du 16 février 2010 de M^{mes} Salika Wenger et Ariane Arlotti: «Le 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs» (I-207)¹.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, je me vois ce soir obligée de me plier à un exercice que je regrette profondément.

Je commence par un petit rappel historique à l'intention de ceux dont la mémoire semble défaillante. Contrairement à mon habitude, je vous lis un texte préparé à l'avance, qui exprime une position commune largement discutée avec les organisateurs et les participants à la commémoration du 1^{er} Mai. En effet, il s'agit du 1^{er} Mai...

En 1884, les principaux syndicats ouvriers des Etats-Unis se donnent deux ans pour imposer au patronat une limitation à huit heures de la journée de travail. Ils choisissent de débiter leur action le 1^{er} mai car, à cette époque, beaucoup d'entreprises entament ce jour-là leur année comptable. Le 1^{er} mai 1886, de nombreux travailleurs obtiennent immédiatement satisfaction pour leurs revendications. Mais d'autres, assez nombreux – environ 340 000 – doivent faire grève pour forcer le patronat à céder en ce qui concerne les huit heures de travail.

Le 3 mai 1886, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick, à Chicago. Une marche de protestation a lieu le lendemain dans la soirée. Tandis que la manifestation se disperse, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers. C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre, laquelle cause une quinzaine de morts dans les rangs

¹ Annoncée et motion d'ordre, 4733.

Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

de la police. Trois syndicalistes seront jugés et condamnés à la prison à perpétuité, et 50 seront pendus le 11 novembre 1886, malgré des preuves très incertaines.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un de ces condamnés syndicalistes, August Spies: «Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous voulez étrangler aujourd'hui.» Voilà pour l'origine de la commémoration du 1^{er} Mai.

A Genève, c'est en 1890 que l'on fêtera le 1^{er} Mai pour la première fois. A cette occasion, le radical Georges Favon, alors président du Conseil d'Etat, fera un discours dont on dit qu'il est probablement l'un des plus subversifs jamais prononcés à cette occasion.

Aujourd'hui, le cortège du 1^{er} Mai représente toute la société civile; il est ouvert à toutes les organisations politiques et syndicales, ainsi qu'aux autres associations. On y vient en famille, on se rencontre, on discute, on boit des coups – c'est un moment de fraternité, un souffle dans l'année. Or, en cette année de crise, il me semble que cette manifestation mérite de recevoir un élan particulier. Ces instants de convivialité ne seront pas un luxe!

Ces quelques mots sur l'origine du 1^{er} Mai pour rappeler à notre Conseil administratif «de gauche» – j'insiste sur les guillemets – que, s'il existe un jour de commémoration dans l'année qui appartienne presque exclusivement à celles et à ceux que nous défendons, c'est bien le 1^{er} Mai. Je précise que le 1^{er} Mai n'est pas la fête du travail, comme on le prétend depuis Pétain, mais la journée de revendications des travailleurs dans le monde entier.

Comment le Conseil administratif de gauche peut-il politiquement justifier ce soir, devant notre assemblée majoritairement de gauche, sa décision d'ordre financier de remettre en question, pour quelques milliers de francs, l'organisation de ce moment hautement symbolique pour tous les travailleurs d'ici et d'ailleurs? Faudra-t-il que le cortège et la fête du 1^{er} Mai s'exilent à Carouge ou à Soral, faisant ainsi de Genève l'une des rares villes qui ne fêtera pas le 1^{er} Mai, afin que le Conseil administratif se rende compte des conséquences de ses décisions? Faudra-t-il refaire l'histoire? Raconter la lutte de tous les travailleurs du monde pour la baisse du temps de travail, les assurances, des salaires décents, les droits syndicaux, la dignité dans le travail, et que sais-je encore?

Les mots me manquent, car ce sont mes propres compagnons de lutte qui ont oublié pourquoi, tous les ans, les travailleurs du monde entier défilent et rappellent à chacun qu'ils sont les véritables créateurs des richesses de l'Etat. Faire cette interpellation est, pour moi, plus qu'un exercice de style – c'est une souffrance! Encore une fois, l'adage se vérifie: ceux qui ne connaissent pas l'histoire sont condamnés à la répétition.

Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

J'interpelle donc directement le Conseil administratif: Madame et Messieurs les magistrats, voulez-vous être le premier gouvernement de gauche qui aura empêché les travailleurs de commémorer le 1^{er} Mai? Le libéralisme vous a-t-il brouillé l'esprit, au point que vous ne fassiez pas la différence entre la gestion comptable et la politique? Croyez-vous que la population attende de vous que vous soyez plus gestionnaires que les exploités? Expliquez-vous! Mais de grâce, épargnez-nous l'argument financier, car il ne s'agit que de 5000 ou 6000 francs qui ne représentent strictement rien dans le budget d'une ville comme la nôtre, lequel s'élève à 1,2 milliard de francs.

Cependant, pour le petit comité bénévole qui organise la commémoration du 1^{er} Mai, cette somme représente tout simplement la survie – non pas celle du comité lui-même, qui n'est pas très importante, mais celle d'un événement plus que symbolique pour les valeurs que nous défendons: la justice, l'égalité et la dignité des travailleurs... (*Les membres du Conseil administratif bavardent.*) Je vois que le Conseil administratif s'amuse beaucoup! Je suis absolument désolée de voir nos magistrats ricaner et discuter, alors qu'il est question d'une situation aussi grave. C'est un manque de respect flagrant non pas pour ce que je dis, mais pour ce que nous défendons, les uns et les autres.

Je vous signale quand même, Madame et Messieurs, que nous attendons fermement de connaître la décision que vous prendrez demain à la séance du Conseil administratif, et que nous saurons prendre les dispositions nécessaires si, par hasard, vous n'aviez pas compris mon intervention de ce soir.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous aurions sans doute pu nous épargner tout ce pathos en reconnaissant simplement que M^{me} Wenger demande un traitement de faveur pour une manifestation à caractère politique. Elle l'a dit elle-même, je ne fais que répéter ses propres termes: il s'agit bel et bien d'une journée de revendications à caractère politique.

Sur cette base, je vous explique pourquoi ses propos sont erronés. En effet, la décision du Conseil administratif ne remet nullement en question le cortège et le rassemblement du 1^{er} Mai, c'est-à-dire la manifestation elle-même. A cette occasion, le domaine public restera gratuit, une exonération accordée d'année en année. Néanmoins, contrairement à ce que d'aucuns ont laissé croire dans la presse, il ne s'agit pas ici d'une facture relative au domaine public, mais à du matériel, c'est-à-dire d'une débauche de travail, d'énergie, de biens de la collectivité pour laquelle nous accordons d'ores et déjà – c'est acquis – 50% de gratuité aux organisateurs du 1^{er} Mai.

Dans un passé relativement récent, certains conseillers administratifs octroyaient relativement facilement toutes sortes de gratuité, voire intervenaient

Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

par des traitements de faveur. On pouvait même, il n'y a pas si longtemps que cela, faire sauter ses amendes d'ordre par l'entremise d'un certain magistrat... Heureusement, c'est une époque révolue! Pour nous, il s'agissait de rétablir l'égalité de traitement, d'édicter noir sur blanc des règles claires communiquées à tous les organisateurs de manifestations, y compris à ceux du 1^{er} Mai. Prétendre le contraire est un mensonge éhonté puisque, en 2008 déjà, à la faveur du nouveau règlement relatif aux conditions générales de location du matériel de fêtes, ceux-ci étaient informés du fait que la gratuité du matériel prêté par la Ville ne leur serait octroyée qu'à hauteur de 50%.

Je le répète, certaines époques sont désormais révolues, et nous avons pris des décisions de principe que j'entends faire respecter. Les règles du jeu sont données, il n'y a pas de raison que certains bénéficient d'un traitement de faveur. Il n'y a pas de raison non plus que l'on obtienne tel ou tel type de gratuité par l'intermédiaire d'un membre du Conseil municipal faisant une interpellation dans cette enceinte. Dans le cas d'espèce, la facture finale à honorer par les organisateurs du 1^{er} Mai se monte à moins de 6000 francs, somme largement couverte par la subvention octroyée chaque année à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Nous pourrions d'ailleurs nous demander s'il est légitime qu'une collectivité publique finance une communauté de syndicats mais tel est votre choix, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque c'est vous qui votez le budget de la Ville. Il n'en demeure pas moins que le comité du 1^{er} Mai peut parfaitement s'acquitter de cette facture; en outre, il est libre de commander du matériel ailleurs, voire d'en commander moins ou différemment. J'ajoute qu'il pourrait aussi faire attention au matériel prêté, afin d'éviter de multiplier les factures de remise en état et de nettoyage... Cela a un coût!

Mesdames et Messieurs, je réponds à cette interpellation en rappelant que nous sommes d'abord là pour veiller au bon usage des deniers publics et que, nous aussi, nous sommes attachés à l'égalité de traitement. Cette valeur est fondamentale à nos yeux, et nous voulons voir révolues les anciennes pratiques diverses et variées qui ont prévalu en matière de location de matériel, du domaine public et autres. C'est un principe élémentaire de justice, et il n'y a pas de raison que certains groupements politiques bénéficient d'une gratuité complète lors de manifestations précises, alors que les partis – à commencer par ceux de gauche – paient 50% de la location de matériel pour leurs campagnes électorales, par exemple. Quand ils demandent à la Voirie une tente, des bancs, des tables ou des chaises pour des manifestations au Molard ou ailleurs, cela leur est facturé à 50% du coût réel – pas le domaine public, mais le matériel qui nécessite l'intervention de personnel.

Pour le 1^{er} Mai, les prestations des pouvoirs publics sont acquises; cette manifestation coûte plusieurs dizaines de milliers de francs en encadrement

Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

de police et de personnel divers pour le cortège et l'accueil aux Bastions. La gratuité du domaine public est acquise également, et ce n'est pas rien, car elle s'élève à environ 10 000 francs dont le comité du 1^{er} Mai est exonéré par principe – et sur le constat qu'il laisse généralement les lieux dans un état convenable.

Telle est la raison pour laquelle la décision du Conseil administratif sera maintenue. J'ajoute que, si jamais nous entrons en matière pour 2010, comme le demandent les auteurs de l'interpellation I-207, il faudrait d'abord que les factures des années précédentes aient été payées par le comité d'organisation... C'est la plus élémentaire des corrections! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je demande l'ouverture du débat, car j'estime qu'une partie de ce qui vient d'être dit par le magistrat n'est pas correct et j'aimerais pouvoir m'exprimer.

La présidente. J'ai bien entendu votre demande, Madame Valiquer Grecuccio, nous la mettrons aux voix après la fin du traitement de l'interpellation en tant que telle.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'aimerais d'abord dire que je suis navrée que ce soit M. Maudet qui m'ait répondu. J'imaginai très bien sa réponse, j'en connaissais d'avance tous les points et j'aurais même pu faire son intervention à sa place! (*Rires.*) Mais c'est exactement le débat que nous ne voulions pas avoir.

D'autres commémorations – le débarquement des Confédérés fêté au Port-Noir le 1^{er} juin, la Fête nationale le 1^{er} août, la Restauration le 31 décembre – bénéficient de la gratuité de l'organisation. Au Port-Noir, cela coûte une fortune! Monsieur Maudet, j'aimerais beaucoup que vous nous disiez combien cette fête coûte à la Ville. Je crois d'ailleurs savoir que le Canton y participe également, ce qui n'empêche pas qu'elle se déroule sur le territoire municipal et qu'un certain matériel est prêté par la Ville à ses organisateurs. Mais ce n'est pas ce dont je veux parler ici!

Ce soir, je m'adresse à mon Conseil administratif! Au Conseil administratif de gauche! Comment se fait-il que M. Maudet, seul représentant de l'Entente parmi quatre magistrats de l'Alternative, ait réussi à faire passer une mesure qui porte préjudice à la situation du comité d'organisation du 1^{er} Mai? Voilà ma question! Je me fous de savoir que la facture est de 5000 ou 6000 francs, et que deux ou trois bancs ont été ébréchés! C'est un problème d'intendance, de la petite

Interpellation: 1^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs

cuisine! Je pose une question politique: comment se fait-il que moi, Salika Wenger, d'A gauche toute!, je doive ce soir défendre le 1^{er} Mai? Voilà ce que je veux savoir!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens avant que le débat ne dégénère – d'autant plus que nous avons d'autres sujets plus importants à traiter. En l'occurrence, jusqu'à preuve du contraire, le règlement relatif aux conditions générales de location du matériel de fêtes a été adopté il y a deux ans, et il nous a permis de régulariser des situations déplorable. Je n'irai pas, comme mon collègue Maudet, jusqu'à mettre en cause des magistrats qui n'ont d'ailleurs pas été condamnés; je crois que ses propos étaient déplacés. Néanmoins, ledit règlement fonctionne, et il permet de garantir l'égalité de traitement.

Cela n'empêche pas que la commémoration du 1^{er} Mai a une histoire, comme l'a rappelé Salika Wenger, et le camarade radical qui a fondé notre République y a effectivement joué un rôle. Cette histoire, nous la portons en nous, dans notre cœur – y compris M. Maudet.

Je propose donc de mettre un terme à ce débat. Nous en discuterons demain au Conseil administratif et nous reviendrons avec une position que j'espère unanime. Je le répète, nous avons d'autres débats plus importants à mener que celui-là qui, s'il dégénère, pourrait durer encore une heure; j'en serais désolé. Je vous propose donc, Madame la présidente, de clore cette discussion. Le Conseil administratif verra quelle suite lui donner.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, j'aimerais avoir l'assurance que le Conseil administratif reverra non pas le règlement relatif aux conditions générales de location du matériel de fêtes lui-même, mais l'application de la directive concernant le 1^{er} Mai qui, je le rappelle, est une fête pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, et non l'apanage d'un seul groupe ou de mon parti politique...

La présidente. Madame Valiquer Grecuccio, la discussion n'est pas encore ouverte sur l'interpellation I-207.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je termine, Madame la présidente. L'année dernière, au moins 4500 personnes ont fréquenté la manifestation du 1^{er} Mai. Par conséquent, je demande...

La présidente. Madame Valiquer Grecuccio, je vous répète que le débat n'est pas ouvert. Maintenez-vous, oui ou non, votre demande d'ouverture du débat?

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je termine juste ma phrase, Madame la présidente, et je vous réponds: j'ai entendu la proposition du Conseil administratif, et je lui fais confiance pour qu'il nous apporte une réponse demain.

La présidente. Vous retirez donc votre demande d'ouverture du débat?

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Oui.

M. Jacques Baud (HP). Madame la présidente, moi, je demande l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 52 non contre 16 oui.

4. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 794 000 francs destiné à la salarisation de deux ludothèques supplémentaires ou d'un crédit de 1 695 000 francs destiné à la salarisation de six ludothèques de la Ville de Genève, selon l'option retenue par le Conseil municipal (PR-774)¹.

1. Préambule

La Ville de Genève subventionne onze ludothèques, toutes gérées par des associations. Cinq d'entre elles ont été professionnalisées au cours des six dernières années, tandis que les six autres sont toujours constituées d'équipes entièrement bénévoles.

Le processus de salarisation des ludothèques a débuté en 2004, à la demande de la Coordination des ludothèques de la Ville de Genève, qui dénonçait l'essoufflement des forces bénévoles et le risque que cette prestation à la population ne puisse plus être assurée. Grâce au vote du Conseil municipal de la proposition

¹ Motion d'ordre, 4731.

PR-366, les ludothèques de la Servette et 1-2-3...Planète! ont ainsi été professionnalisées en 2004, suivies par la ludothèque de Saint-Jean (2005) et celle de la Jonction (2006). Finalement, suite à la mobilisation des habitants et associations de la Vielle-Ville et au dépôt d'une pétition, la ludothèque Centre et Vieille-Ville a rejoint le groupe des ludothèques professionnalisées en 2008.

Avec l'engagement de ludothécaires salariées, lesquelles cumulent un taux d'activité global de 200%, les ludothèques professionnalisées offrent à la population des prestations plus étendues. Il est ainsi devenu possible de doubler les heures d'ouverture, d'organiser des activités pendant les vacances scolaires et de renforcer les missions d'encadrement des enfants.

D'espaces de prêts, les ludothèques sont devenues des lieux de socialisation et d'intégration, pour les petits en priorité, mais aussi pour les familles. En effet, les ludothèques permettent souvent de mettre en lien des parents et des enfants d'un même quartier et proposent également aux parents des temps privilégiés de rencontre et de jeux avec leurs propres enfants.

Finalement, l'intégration au réseau est réelle et les ludothèques salariées peuvent participer plus largement aux fêtes et manifestations de proximité et compléter ainsi le dispositif social de leur quartier.

La prestation du Ludobus, ludothèque itinérante se déplaçant dans les parcs durant tout l'été, a été rendue possible grâce à cette disponibilité nouvelle en moyens et en personnel.

La salarisation, accompagnée d'un cycle de formation au CEFOC (Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux – Haute école de travail social de Genève), permet de valoriser une profession naissante par une formation plus solide faisant le pont avec les autres professions du social et de l'enfance. La formation comprenant un tronc commun, les ludothécaires peuvent également travailler comme animateur-trice-s parascolaires ou moniteur-trice-s de maison de quartier.

La FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), mandatée par la Ville de Genève, est actuellement l'employeur formel des ludothèques salariées et s'occupe de la gestion des ressources humaines. Chaque ludothèque salariée, composée d'une responsable et de 4 à 5 ludothécaires, dépend d'un comité bénévole, dont la mission consiste à assurer l'organisation générale de l'association. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance assure le soutien logistique et financier de toutes les ludothèques, bénévoles ou salariées. Il contrôle les comptes et les subventions et met à disposition les locaux et autres dispositifs permettant aux ludothèques d'exercer leurs activités. Enfin, la Coordination des ludothèques de la Ville de Genève demeure un interlocuteur majeur, avec laquelle ont été initiés de nombreux projets.

Une convention, régulièrement mise à jour, lie l'ensemble des partenaires.

2. Exposé des motifs

En septembre 2008, les six ludothèques encore bénévoles (les ludothèques des Pâquis, des Eaux-Vives, de La Marelle, de Pré-Picot, de Prêts-Ludes et du Petit-Saconnex) déposaient une pétition demandant à ce que toutes les ludothèques existantes en Ville de Genève soient salariées.

Signée par 3582 personnes, la pétition dénonçait «l'iniquité profonde que représente la différence de statut qui existe entre les ludothèques genevoises». A prestations parfois similaires, le personnel des ludothèques salariées bénéficie, non seulement d'un salaire, mais également d'une reconnaissance de travail bien plus importante que celui des ludothèques non salariées. Ce déséquilibre entraîne «une désaffectation des bonnes volontés et une absence de relève».

En effet, les ludothécaires bénévoles portent souvent à bout de bras une structure qui n'a pas les moyens d'occuper une place significative et reconnue dans le dispositif périscolaire d'un quartier.

En décembre 2008 et suite à l'audition des ludothèques pétitionnaires, la commission des pétitions rendait un rapport favorable pour la reprise de la salarisation progressive des ludothèques bénévoles restantes.

Outre la difficulté à justifier le maintien d'un système à deux vitesses, qui met à mal un réseau pourtant soudé, outre l'épuisement des forces bénévoles et le risque que certaines ludothèques ferment leurs portes faute de relève, la mise en place de nouveaux horaires scolaires (HARMOS) est un argument supplémentaire en faveur du développement de vraies structures de proximité au sein des quartiers.

En effet, l'introduction d'un nouvel horaire scolaire et les discussions autour d'un accueil des enfants continu ou étendu posent la question du type d'activités périscolaires qui peuvent faire sens et être développées. Les ludothèques font déjà partie de ce dispositif mais leur rôle et leur légitimité pourraient être renforcés par la salarisation.

Des lieux d'accueil pour enfants, structurés par des missions et des projets pédagogiques clairs, ont leur place au sein du dispositif périscolaire existant composé du Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP) et des maisons de quartier. Les rôles des uns et des autres vont devoir évoluer et être organisés en complémentarité.

En ce sens, la formation commune des moniteur-trice-s des maisons de quartier, des animateur-trice-s du GIAP et des ludothécaires est un atout de taille.

Finalement, le réseau des ludothèques couvre de façon relativement homogène l'ensemble du territoire communal, ce qui n'est malheureusement pas le

cas concernant uniquement les ludothèques salariées, les quartiers populaires de la rive gauche n'ayant historiquement pas ou peu participé à la démarche. L'ouverture de la salarisation à de nouvelles ludothèques permettrait donc aussi d'atteindre un certain équilibre géographique.

2.1 Poursuite de la salarisation

Sur les onze ludothèques qui constituent le réseau en Ville de Genève, six ne sont pas professionnalisées.

La proposition du Conseil administratif prévoit de reprendre le processus de salarisation des ludothèques et soumet au Conseil municipal deux alternatives:

- soit de salarier dès l'année 2010 deux nouvelles ludothèques, puis de poursuivre en 2011 et 2012 avec deux nouvelles ludothèques additionnelles;
- soit de salarier dès 2010, l'ensemble des ludothèques bénévoles.

Quelle que soit l'option retenue, les éléments suivants doivent être pris en considération:

- la question du nombre et du choix des ludothèques à salarier devra être examinée, en termes de forces associatives, d'implantation dans les quartiers et de répartition géographique sur l'ensemble du territoire de la commune;
- lors de la salarisation des premières ludothèques, les équipes de bénévoles en place ont été salariées et une des ludothécaires devenait responsable, avec un taux d'engagement plus important (50%). Avec l'évolution de la profession, il est devenu évident que les responsables devaient posséder des outils professionnels conséquents, en termes de gestion d'équipe et de structure, de travail social ainsi que de compétences dans le domaine du jeu. Aussi, le niveau de formation requis pour les responsables est maintenant de niveau ES (Enseignement Supérieur) et la question du recrutement des futures responsables devra être posée;
- la structure actuelle, composée des comités, de la FASE et de la Ville n'est pas toujours pertinente. Une gestion par la Ville, qui ne passerait pas par la FASE, rendrait probablement l'action des ludothèques plus lisible et est souvent souhaitée par ces dernières. Cependant, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne peut reprendre le travail de la FASE sans obtenir de ressources supplémentaires;
- la question du budget est également délicate. En effet, durant l'année 2008 les ludothécaires et les responsables ont bénéficié d'une évaluation de fonction qui a conduit à une reclassification positive de leur classe de fonction. La même année, l'Etat de Genève introduisait le 13^e salaire entraînant une augmentation significative de la masse salariale et un dépassement par rapport au

budget voté, puisque les ludothécaires sont salariées selon un barème de la FASe, donc de l'Etat.

2.2 Salarisation de deux ludothèques: Eaux-Vives et Pâquis

Les deux quartiers des Eaux-Vives et des Pâquis, densément peuplés, nécessitent prioritairement la mise en place d'un fonctionnement salarié de leurs ludothèques. Celles-ci développent un grand nombre d'activités et collaborent de façon prépondérante avec le réseau associatif de leur quartier respectif. Une ouverture plus large permettrait à ces deux ludothèques d'accroître leurs prestations aux habitants, dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, toutes deux bénéficient d'un large soutien des autres institutions sociales œuvrant dans leur espace urbain, avec de nombreuses collaborations en cours.

La raison principale de ce choix réside dans l'objectif de privilégier les quartiers les plus peuplés susceptibles de bénéficier de façon plus large de ludothèques renforcées, ceci sans préjuger de la motivation et des projets des autres associations de ludothèques.

2.3 Salarisation des six ludothèques bénévoles

Aux deux ludothèques précédentes s'ajoutent les ludothèques suivantes:

- La Marelle (Ecole des Franchises);
- Pré-Picot (Ecole Pré-Picot);
- Prêts-Ludes (Ecole Le Corbusier);
- Petit-Saconnex (Ecole des Genêts).

Ces quatre ludothèques disposent également du soutien associatif de leurs quartiers et d'une ferme volonté de développer leurs activités grâce au remplacement du bénévolat par la salarisation.

3. Formations

La demande de crédit couvre également les trois types de formation nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

3.1 Formation de base pour toute nouvelle ludothécaire

Il existe déjà une formation dispensée par le CEFOC «pour les fonctions d'encadrement des activités du temps libre», laquelle concerne principalement

les activités parascolaires et celles des maisons de quartier. Cette formation est complétée par un module dédié aux ludothécaires, dit de «spécialisation», dispensant des connaissances spécifiques liées aux activités en ludothèques.

La formation de base dure environ 80 heures le soir et le samedi matin et le module de «spécialisation», plus d'une centaine d'heures.

Le coût moyen d'une formation complète est d'environ 5000 francs par participant-e, et se répartit sur un peu moins d'une année.

Chaque nouvelle personne engagée en tant que ludothécaire doit rapidement suivre cette formation, qui est donc reconduite régulièrement en fonction des nouveaux engagements.

3.2 Formation des responsables de ludothèque

Les responsables de ludothèques doivent être au bénéfice d'un niveau d'étude de type (ES), complété par une formation dans le jeu. Etant donné la jeunesse de la profession de ludothécaire, il n'existe pas de formation spécifique. Or il est devenu évident qu'il fallait renforcer les compétences et outils professionnels des responsables. Une formation spécifique est donc en train d'être créée, de sorte à garantir un niveau de formation commun.

3.3 Formation continue

Le budget de gestion actuel des ludothèques ne prévoit pas de formation continue. Cette dernière est non seulement nécessaire mais est prévue par le statut des employés-es de la FASE.

4. Volume de postes pour chaque ludothèque

Chaque ludothèque salariée dispose de 200% de poste, lui permettant une ouverture hebdomadaire d'une vingtaine d'heures, 6 jours par semaine. Le-la responsable assume 50%, le solde étant partagé entre 4/5 ludothécaires. Il s'agit d'une configuration minimale pour assurer la prestation.

5. Présentation des coûts

Le budget actuel des ludothèques intègre les frais de fonctionnement pour l'ensemble des ludothèques de la Ville de Genève (11), dont celles qui sont professionnalisées (5), y compris les salaires et le coût de leur gestion par la FASE.

Situation actuelle

	Budget 2010	Coût moyen par ludothèque en 2010	Dépensé 2009	Coût moyen par ludothèque en 2009	Différence par ludothèque
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Salaires + gestion FASe - 5 ludothèques	775 000	155 000	930 000	186 000	31 000
Frais de fonctionnement - 11 ludothèques	204 000	18 500	204 000	18 500	
Formation continue					
Formation des ludothécaires					
Total	979 000		1 134 000		

Les deux options ci-dessous prévoient le fonctionnement sur une année de:

- A. 7 ludothèques salariées (+ 2) et 4 bénévoles, et
- B. 11 ludothèques salariées (+ 6).

Remarques:

La salarisation a un coût, principalement la première année, en raison des frais de formation.

Il est aussi probable que le fait de professionnaliser l'ensemble du réseau engendre une augmentation des coûts de fonctionnement et qu'il faudra renforcer les outils communs (p. ex. base de données, carte de membres, etc.).

Enfin, les deux options sont basées sur les coûts pour une année complète. Selon le moment du vote par le Conseil municipal, le montant effectivement dépensé en 2010 sera inférieur.

Option A / 7 ludothèques salariées (+ 2) et 4 bénévoles

	7 ludothèques salariées et 4 bénévoles	Différence budget voté 2010
	Fr.	Fr.
Salaires + gestion FASe	1 400 000 (7 X 200 000)	+ 625 000
Frais de fonctionnement	275 000 (11 X 25 000)	+ 71 000

Formation continue	28 000 (7 X 4000 par ludothèque)	+ 28 000
Formation des ludothécaires	70 000 (CEFOC + formation responsables)	+ 70 000
Total	<hr/> 1 773 000	+ 794 000

Option B / 11 ludothèques salariées (+ 6)

	<i>11 ludothèques salariées</i>	<i>Différence budget voté</i>
Salaires + gestion FASe	2 200 000 (11 X 200 000)	+ 1 425 000
Frais de fonctionnement	275 000 (11 X 25 000)	+ 71 000
Formation continue	44 000 (11 X 4000 par ludothèque)	+ 44 000
Formation des ludothécaires	155 000 (CEFOC + responsables)	+ 155 000
Total	<hr/> 2 674 000	+ 1 695 000

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 794 000 francs destiné à couvrir les frais liés à la professionnalisation de deux ludothèques supplémentaires en Ville de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 365000 et N° 361000, cellule N° 50030099, Services des écoles et institutions pour l'enfance.

Ou

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 695 000 francs destiné à couvrir les frais liés à la professionnalisation de six ludothèques supplémentaires en Ville de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 365000 et N° 361000, cellule N° 50030099, Services des écoles et institutions pour l'enfance.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je serai assez bref. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord vous remercier d'avoir accepté l'urgence sur la proposition PR-774. Vous choisirez s'il convient ou non de la voter sur le siège; mes collègues et moi-même, nous ne nous prononçons pas là-dessus, car cette décision vous appartient.

J'interviens cependant ici car, lors de la discussion au sein du Conseil administratif, quelques questions judicieuses m'ont été posées – notamment par le maire – concernant la page 7 de la proposition, et certains membres du Conseil municipal m'ont également interrogé. Les explications requises figurent dans l'exposé des motifs, mais les chiffres sont parfois têtus et il faut donner un minimum d'éclaircissements à cet égard. J'y consacre donc quelques minutes.

A l'heure actuelle, Genève compte cinq ludothèques employant des salariés: la ludothèque de la Cité, celle de la Servette, 1, 2, 3... Planète!, la ludothèque de Saint-Jean et celle de la Jonction. Ces institutions bénéficient chacune de deux postes salariés – je précise qu'il s'agit de postes et non de personnes, car ils sont splittés entre plusieurs employés qui ne travaillent pas à plein temps. Au total, nous avons donc dix postes de ludothécaire salariés.

La proposition PR-774 se divise en deux volets. L'option A, dite «minimaliste», prévoit la salarisation de deux ludothèques supplémentaires. La formation des ludothécaires coûte 70 000 francs mais, ces personnes n'étant formées qu'une fois, ce montant disparaîtra par la suite et nous ferons une économie après coup. Un déficit a été inclus dans les 625 000 francs qui correspondent à l'augmenta-

tion du budget 2010 pour les salaires et la gestion par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe); cela est dû au renforcement des exigences cantonales en la matière, c'est la loi.

L'option B prévoit la salarisation de toutes les ludothèques genevoises, à savoir onze en tout sur le territoire de notre Ville. Comme pour l'option A, les 155 000 francs que coûterait la formation des ludothécaires ne figureraient plus au budget des années suivantes. Voilà ce que je voulais dire à propos des chiffres. Il me semble que c'est clair et précis.

J'aimerais également répondre à une question très judicieuse qui m'a été posée par mes collègues. D'autres ludothèques sont en voie de création, comme par exemple celle de Sécheron. Lors de deux journées d'étude, j'ai dit aux ludothécaires – qui m'écoutent ce soir – que certaines petites ludothèques devraient fusionner. Tout le monde doit faire un effort, nous ne pouvons pas garder plusieurs ludothèques situées à 500 m à vol d'oiseau les unes des autres.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, que vous acceptiez l'option minimaliste ou l'option maximaliste, vous ferez un effort pécuniaire important – et je vous en remercie d'avance. Quant aux ludothécaires, ils doivent comprendre que l'esprit de clocher ne correspond pas à ma manière de concevoir, au nom du Conseil administratif, la politique et l'avenir des ludothèques.

En conclusion, je me réjouis que l'un ou l'autre de ces crédits soit voté, et j'en remercie encore une fois le Conseil municipal. Ne nous faisons pas de procès d'intention, ce soir, pour savoir si la proposition PR-774 vient trop tôt ou trop tard – ce serait de la série B, un mauvais film! Je me réjouis de voir que le débat a avancé et que, pour le bien des ludothécaires, nous allons dans le sens non pas d'une municipalisation des ludothèques, mais de leur professionnalisation – ce qui n'est pas la même chose! Certains prétendent qu'il y aura peut-être, par la suite, des demandes de municipalisation... Je crois qu'il ne faut pas comparer les ludothèques aux crèches, ce n'est pas du tout le même genre d'institutions.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous ne ferons pas preuve de formalisme, ce soir. Tous les groupes ont eu l'occasion de s'exprimer sur la salarisation des ludothèques lors du vote du budget 2010, où cette assemblée avait demandé à M. Tornare de lui présenter une proposition. La voilà! Les membres de la commission des pétitions – que je présidais, à l'époque – connaissent déjà le contenu de la double proposition PR-774, elle n'est donc pas sortie d'un seul coup d'un chapeau! Le 19 septembre 2008, déjà, le magistrat Tornare nous avait présenté divers scénarii concernant l'avenir des ludothèques.

Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes pour l'égalité de traitement. Il nous semble dommage d'échelonner la procédure en créant deux catégories de ludothèques: celles qui emploient des salariés et les autres. Nous voterons donc bien sûr le renvoi de la proposition PR-774 à la commission de la cohésion sociale, avec un préavis positif pour l'option maximaliste, à savoir le crédit de 1 695 000 francs destiné à la salarisation des six ludothèques genevoises non encore professionnalisées.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, cette proposition que nous attendions est arrivée, et je ne relaterai pas son parcours jusqu'à notre plénum ce soir. Il n'en demeure pas moins que la problématique des ludothèques est importante, et que les personnes concernées nous l'ont soumise à plusieurs reprises. Elle concerne aussi bien la formation des ludothécaires que l'égalité de traitement entre les institutions qui les emploient, comme vient de l'évoquer mon préopinant.

Sur cette base, il n'y a aucune raison que nous n'allions pas de l'avant en votant la proposition PR-774. Nous la renverrons donc avec grand plaisir à la commission de la cohésion sociale, qui devra trancher entre l'option minimaliste et l'option maximaliste. Comme c'est moi qui la préside, je m'engage à traiter rapidement cet objet pour répondre aux demandes des ludothécaires actuels et futurs.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je suis très contente de prendre la parole après le président de la commission de la cohésion sociale, car il était bon qu'il s'engage d'emblée à traiter très rapidement la proposition PR-774. Evidemment, la personne qui se chargera du rapport y afférent devra elle aussi s'engager à le rédiger au plus vite, afin que cet objet ne tarde pas à revenir devant notre plénum.

Les Verts sont, bien sûr, très satisfaits de voir arriver la proposition PR-774, et cela pour de nombreuses raisons. A y bien regarder, on constate qu'il ne s'agit pas seulement d'une simple ligne budgétaire, mais bel et bien d'une politique de lien social et de proximité applicable par le biais des ludothèques. Cette proposition permettra de planifier l'organisation de ces institutions et de les pérenniser.

J'ai cependant quelques questions à poser, notamment en ce qui concerne les questions de proximité géographique. Il est vrai que certains périmètres regroupent plusieurs ludothèques, et d'autres pas. Si nous voulons avoir une vision politique de cette problématique, nous devons nous interroger à propos des nouveaux quartiers en voie de création – je pense à Artamis, par exemple. N'y aura-t-il pas besoin d'y créer une ludothèque, en plus des crèches et autres institutions analo-

gues? Je pense que nous pourrons profiter de l'audition du magistrat en commission de la cohésion sociale pour lui poser toutes ces questions.

Nous voterons l'option maximaliste, selon laquelle les personnes occupant six postes professionnalisés de ludothécaire seront formées adéquatement. A ce sujet, je me réjouis que ladite formation fasse partie d'un tronc commun, ce qui signifie que nous pourrons plus facilement remplacer des ludothécaires partis à la retraite ou souhaitant diminuer leur temps de travail. Ainsi, nous pourrons engager des gens qui travaillent déjà dans le parascolaire, ou comme moniteurs et monitrices de maisons de quartier, puisqu'ils auront bénéficié de la même formation.

C'est vraiment un aspect intéressant, car la mobilité est l'un des gros problèmes des métiers de la petite enfance. Il vaut toujours mieux qu'une personne destinée à y consacrer trente ou quarante ans de vie active puisse se permettre une certaine mobilité professionnelle. Voilà donc un point réjouissant supplémentaire dans la proposition PR-774.

En outre, j'espère que nous pourrons également développer les ludobus. J'ai été témoin de cette expérience, l'été dernier, et je l'ai trouvée vraiment très positive; il serait donc souhaitable que nous la développiions encore davantage.

La proposition PR-774 recueille notre enthousiasme, également car elle permettra de fixer un cadre aux différentes fonctions à l'interne des ludothèques. Certains responsables sont amenés à s'occuper de gestion, ce qui ne correspond pas tout à fait au travail de ludothécaire en tant que tel.

Tous ces points, nous les évoquerons en commission. Je demande que la proposition PR-774 y soit étudiée rapidement, avec un minimum d'auditions car, si nous en demandons beaucoup, le traitement de cet objet prendra bien sûr plus de temps. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à renvoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale, où nous ferons diligence pour en débattre au plus vite.

M^{me} Maria Casares (AGT). Tout d'abord, j'aimerais mettre en évidence le travail considérable des ludothécaires et les en remercier. En effet, ils ne se contentent pas de jouer avec les enfants, mais ils se chargent d'une véritable tâche de socialisation – et souvent à titre bénévole. Il est donc juste de leur rendre hommage et d'examiner ce que nous pouvons faire pour améliorer leurs conditions de travail, en reconnaissant l'encadrement de qualité qu'ils offrent non seulement aux enfants, mais également aux familles. Les ludothèques ne renforcent pas seulement le lieu social entre les enfants, mais c'est aussi un lieu où les parents peuvent se rencontrer et discuter.

Ensuite, j'ajoute qu'A gauche toute! salue et soutient toutes les initiatives destinées à renforcer le service public. Or, tel est particulièrement le cas de la proposition PR-774 qui nous est soumise ce soir. A gauche toute! la votera donc sur le siège, car nous l'avons déjà étudiée avec grande attention et nous avons toutes les garanties qui nous permettent d'être satisfaits de son contenu.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral a bien entendu les propos de M. Tornare concernant la salarisation – et non la municipalisation – des ludothèques. Sur ce point, nous serons extrêmement prudents en commission, afin de ne pas tomber dans cette mode de la municipalisation que nous dénonçons en Ville de Genève. Nous n'en voulons pas, y compris en ce qui concerne les ludothèques.

Pour ce qui est de la salarisation en tant que telle, les libéraux estiment évidemment que tout travail mérite salaire, ainsi qu'une formation adéquate. Il en va du respect des travailleuses et des travailleurs employés – à temps partiel, comme nous l'a signalé M. Tornare – dans les ludothèques. Dans ce sens, et avec les cautions que je viens d'évoquer quant aux risques de municipalisation dont nous ne voulons pas, nous renverrons la proposition PR-774 à la commission de la cohésion sociale pour étude.

J'aimerais encore dire quelques mots sur la forme. Nous sommes un peu surpris de devoir choisir entre les deux options A et B, et nous nous demandons pourquoi le Conseil administratif n'a pas eu le courage de proposer directement l'option maximaliste, pour permettre l'égalité de traitement entre les ludothèques. En effet, l'option minimaliste ne ferait qu'aggraver l'inégalité! Nous ne comprenons pas ce manque d'audace politique, ni la logique qui y préside.

Ce problème de forme nous met mal à l'aise, ce que traduisait tout à l'heure notre position sur l'urgence de la proposition PR-774. Nous aurions aimé étudier ces deux options d'abord au sein de notre caucus, pour essayer de mieux comprendre le bien-fondé de la première. En fait, en cas d'acceptation de cette dernière par le Conseil municipal, c'est lui qui serait responsable de l'inégalité qu'elle induit, et non pas le Conseil administratif! Nous trouvons cette manière de procéder pas très fair-play. En termes de courage politique, c'est la responsabilité de l'exécutif de proposer des solutions équitables qui garantissent l'égalité de traitement entre les institutions.

M^{me} Silvia Machado (S). Beaucoup de choses ont déjà été dites, dans lesquelles mon groupe se retrouve ou non. Pour ma part, j'aimerais reprendre l'histoire de la salarisation des ludothèques. Ce n'est pas nouveau, puisque la

réflexion en vue de donner sa juste valeur à l'activité des ludothécaires a commencé en 2004. Nous y avons déjà travaillé, et une partie des ludothèques genevoises ont déjà été professionnalisées. Or, ce processus a été interrompu pour des raisons que je ne connais pas toutes.

Je rappelle également que, au mois de septembre 2008, nous avons traité la pétition P-222 des ludothécaires qui demandaient leur salarisation. Nous les avons auditionnés et nous avons étudié leurs revendications. Il s'agissait d'instituer une égalité de traitement entre les ludothécaires déjà salariés et ceux qui ont parfois même suivi une formation en attendant la réalisation d'une promesse de professionnalisation. Tout à l'heure, à propos d'un autre sujet, M. Dossan a dit que le bénévolat atteignait ses limites; c'est vrai. Je pense d'ailleurs que nous avons notre part de responsabilité devant cette situation.

Nous reconnaissons la valeur sociale des ludothèques genevoises qui fournissent de nombreuses prestations, et nous les défendrons. Personnellement, je crois que l'étude de ce que nous présente la proposition PR-774 a déjà été réalisée puisque, depuis le mois de février 2009, le département de M. Tornare nous a transmis toutes ses réflexions quant aux différentes options envisageables. Cet objet n'a donc rien de nouveau pour nous, ce soir. Il est vrai que le dépôt de la proposition a tardé, et les socialistes sont un peu déçus de constater que la majorité de notre plénum ne se prononcera pas pour le vote sur le siège. Cependant, nous comprenons les soucis exprimés par les uns et les autres, et nous sommes d'accord de renvoyer la proposition PR-774 à la commission de la cohésion sociale pour examiner l'option maximaliste.

Sur ce point, nous rejoignons les doutes de M. Chevalier tout à l'heure. Nous ne comprenons pas le pourquoi de l'option minimaliste, et nous donnons d'ores et déjà un préavis favorable à l'option maximaliste, qui n'est pas maximaliste mais juste, en fait.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). J'interviens pour abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit par M^{me} Machado. A titre indicatif, je précise que je ne suis pas concernée par l'article 30 du règlement du Conseil municipal, puisque je suis déjà salariée dans une ludothèque. J'ai pris la parole pour défendre celles et ceux qui ne le sont pas encore. Justement, parlons-en!

Dans certaines ludothèques travaillent des bénévoles qui n'ont pas suivi de formation, et d'autres qui en ont suivi une. Il y a deux ans, les premiers se sont demandé à quoi servait leur formation, puisqu'ils n'étaient pas salariés. Ces personnes attendent depuis très longtemps l'amélioration prévue dans la proposition PR-774. A présent, nous l'avons sous les yeux, mais je rappelle que nous avons reçu toutes les informations nécessaires au moins depuis le mois de décembre

2009, lors du vote du budget 2010. Si nous renvoyons cet objet en commission, aucun ludothécaire ne sera salarié avant le mois de janvier 2011!

Nous voulons plus: nous demandons non seulement l'égalité de traitement entre toutes les ludothèques, mais aussi que les personnes concernées puissent commencer le plus rapidement possible leur formation. Il faut que chaque ludothèque puisse au plus vite ouvrir vingt heures par semaine, voire plus, comme celles dont le personnel est déjà salarié. Je rappelle que celles dont le personnel est bénévole ouvrent deux à trois fois par semaine, ce qui équivaut à une durée de six à dix heures hebdomadaires. Evidemment, les prestations y sont très différentes!

Un ou une ludothécaire ayant suivi une formation aura plus d'assurance, plus de poids aux yeux des parents des enfants qui fréquentent les ludothèques le mercredi et face aux autres institutions de la petite enfance – crèches et groupes parascolaires. Certaines familles s'y rendent même le samedi matin.

Il est donc important que ce processus soit rapidement engagé. Je le répète, nous demandons le vote sur le siège de l'option maximaliste. Un passage en commission ralentira tout, et c'est dommage. Les personnes qui attendent depuis longtemps que nous fassions quelque chose pour leur salarisation devront attendre que nous en discutons pendant des mois, avant que la proposition PR-774 ne revienne devant le plénum après avoir éventuellement été modifiée...

Ces gens finiront par se demander si la salarisation des ludothèques n'interviendra pas seulement après qu'ils auront atteint l'âge de la retraite! N'oublions pas que bon nombre d'entre eux, qui se sont investis dans les ludothèques il y a une vingtaine d'années, ont actuellement largement plus de 50 ans. Certains risquent donc de partir à la retraite avant d'être salariés! Cela me semble quand même problématique. Nous devons maintenant aller de l'avant et salarier tous les ludothécaires pour garantir l'égalité de traitement. Tous sont capables de fournir les meilleures prestations, et ils méritent de pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles.

M. Simon Brandt (R). J'interviens brièvement, pour signaler que le groupe radical renverra la proposition PR-774 à la commission de la cohésion sociale. Il ne serait pas sérieux de la voter sur le siège, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme cela a déjà été dit, cette proposition comporte deux options: la maximaliste et la minimaliste. Cette dernière maintiendrait une situation d'inégalité que personne, dans cette enceinte, ne semble accepter, car une partie des ludothécaires seraient payés pour leur travail, et les autres pas. Par conséquent, soit on revient au *statu quo ante* et on ne paie plus personne, parce

que l'on estime que les ludothécaires doivent être des bénévoles, soit on professionnalise leur activité et on vote l'option maximaliste de la proposition PR-774.

Quant à l'option minimaliste, j'ai beaucoup de peine à en comprendre le bien-fondé. Elle ne fait qu'aggraver une injustice déjà existante en salariant les uns au détriment de ceux qui resteront bénévoles. Ces derniers viendront ensuite se plaindre – et à raison – que nous ayons professionnalisé les autres ludothèques et pas la leur.

Monsieur Tornare, il aurait peut-être mieux valu que vous ayez une vision d'ensemble de ce dossier dès le départ, et que vous nous proposiez tout de suite la professionnalisation de l'ensemble des ludothèques genevoises. Au lieu de cela, vous avez adopté une politique des petits pas qui consistait à professionnaliser une, puis deux, puis trois ludothèques... Nous en sommes actuellement à cinq. C'est le même procédé que pour certains crédits de construction que le Conseil administratif nous a servis à coup de petites enveloppes successives. Je ne trouve pas cela très sérieux!

L'exécutif aurait dû avoir dès le début le courage politique de nous dire qu'il voulait professionnaliser toutes les ludothèques – c'eût été tout à fait possible, et nous en aurions débattu – et il a tort de faire peser maintenant le règlement de cette situation injuste sur les épaules du Conseil municipal. C'est le Conseil administratif qui doit s'en charger, pas nous!

La proposition PR-774 soulève de nombreuses autres questions que nous devons traiter en commission. Je crois savoir qu'une nouvelle ludothèque ouvrira bientôt à Sécheron, si je ne me trompe. Pourra-t-elle être professionnalisée du jour au lendemain? Et qu'en sera-t-il des autres futures ludothèques créées après le vote de cette proposition? Seront-elles automatiquement professionnalisées, ou faudra-t-il examiner la question au cas par cas pour leur octroyer le même statut que celles qui les auront précédées?

M. Tornare a peut-être mis le doigt dans l'engrenage un peu trop vite, sans y réfléchir suffisamment, et c'est maintenant au Conseil municipal de régler cette situation problématique. Le groupe radical renverra la proposition PR-774 à la commission de la cohésion sociale; à l'issue de ses travaux, notre choix sera clair. Nous ne voterons en tout cas pas l'option minimaliste.

Soit nous professionnalisons tout le monde, soit nous revenons au statut de bénévoles pour tous. En l'état, j'estime que cette dernière éventualité serait insultante pour les ludothécaires déjà salariés. Nous ne pouvons pas tout à coup leur dire que la Ville a changé d'avis! Nous serons donc contraints, hélas, de tous les professionnaliser avec retard. Il est malheureux de devoir en arriver là maintenant, alors que ce débat politique aurait dû avoir lieu dès le début, à partir du

moment où l'on avait la volonté politique de professionnaliser la première ludothèque genevoise.

M. Pascal Rubeli (UDC). Madame la présidente, vous direz à M^{me} Ecuyer qu'en prétendant que le traitement de la proposition PR-774 risque de durer une année, elle ne fait que spéculer sur la soi-disant incompétence de la commission de la cohésion sociale. Je trouve que c'est triste, et assez dommage! En tenant de tels propos, elle provoque la méfiance des personnes concernées qui nous écoutent ce soir. Je vous ai dit, et je le répète, que nous prendrons à cœur ce dossier immédiatement. Il suffit de procéder à une ou deux auditions pour qu'un rapport soit rendu dans les deux mois à venir. Nous sommes donc loin de repousser l'issue du débat au mois de janvier 2011! Cela doit être clair à l'égard des ludothécaires, qui attendent avec intérêt le résultat de notre vote de ce soir; vraisemblablement, cet objet sera renvoyé en commission, mais ils peuvent être sûrs que le travail y sera effectué rapidement et efficacement.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord répondre à M^{me} Moratti Jung à propos des ludobus. Je suis d'accord avec elle: il faudra trouver les moyens de développer cette structure de prêt de jeux. Peut-être pourrions-nous collaborer dans ce sens avec l'Association des communes genevoises (ACG), comme nous l'avons déjà fait pour les bibliobus. En effet, c'est grâce à l'ACG – et je l'en remercie, au nom du Conseil administratif – et à la Ville que l'institution des bibliobus qui rayonnent dans toute la campagne genevoise a pu être sauvée. La somme nécessaire pour en assurer le maintien a été prélevée sur le Fonds d'équipement communal (FEC), devenu le Fonds intercommunal.

Je réponds ensuite à Alexandre Chevalier. J'ai dit, tout à l'heure, que je ne voulais pas reprendre des discours qui pourraient fâcher; nous en sommes au stade de la sérénité et de l'apaisement. C'est peut-être un jugement à la Salomon mais, à un moment donné, quand on n'est pas tous d'accord, il faut trouver des consensus possibles et proposer au Conseil municipal de trancher. C'est quand même vous, Mesdames et Messieurs, et non le Conseil administratif, qui votez le budget et décidez de l'aspect financier des projets à réaliser! Nous proposons, et vous disposez.

Monsieur Brandt, je n'ai pas «mis le doigt dans l'engrenage», comme vous le prétendez en faisant un raccourci historique. Je rappelle que les professionnels, les utilisatrices et les utilisateurs, ainsi que les habitants de la Vieille-Ville se sont mobilisés pour demander la professionnalisation de la ludothèque de la Cité, au moyen de la pétition P-188, qui a été étudiée par la commission des pétitions. Elle y a trouvé un écho favorable, de même qu'à la commission sociale et

de la jeunesse, comme elle s'appelait alors. On peut donc dire, dans ce cas, que la vague est venue de la base. Ce sont les personnes concernées qui, par le biais de la démocratie participative, ont donné un signe fort à la fois au Conseil administratif et au Conseil municipal. Par la suite, le processus n'a fait que s'amplifier.

Les deux options minimaliste et maximaliste de la proposition PR-774 répondent à une logique. Je pense que vous pouvez le comprendre, Mesdames et Messieurs. L'option minimaliste vous est présentée pour la bonne raison que, il y a quelques mois – mais heureusement pas pour longtemps – la Ville de Genève avait des soucis financiers bien plus graves qu'à l'heure actuelle. Entre-temps, on a noté une légère reprise économique et nous savons qu'il y a environ 6 millions de francs d'excédent au budget 2010. Auparavant, notre situation financière ne nous permettait pas de professionnaliser l'ensemble des ludothèques.

Voilà pourquoi nous avons proposé, au départ, de professionnaliser en urgence les deux ludothèques où il était le plus cohérent de procéder à une telle mesure – dont celle des Eaux-Vives, qui le demande depuis des années. Je vous engage à aller constater sur place son excellent fonctionnement. Il s'agissait donc d'une professionnalisation à dose homéopathique, pour que le budget municipal puisse l'assumer.

L'option maximaliste répond à une autre logique, celle de l'égalité de traitement. J'ai bien compris les propos des représentants de plusieurs groupes à cet égard.

A présent, Mesdames et Messieurs, c'est à vous de savoir si vous voulez trancher entre les deux options à la faveur d'un examen en commission de la cohésion sociale, ou ce soir sur le siège. Je le répète, je ne m'immiscerai pas dans ce débat-là, ce choix relève de votre responsabilité. J'ai été assez longtemps conseiller municipal et, depuis quelque temps, député, pour savoir que l'exécutif ne doit pas se mêler de ce genre de procédure.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 57 non contre 9 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de la cohésion sociale est accepté à l'unanimité (70 oui).

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 815 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise avenue Godefroy 10, copropriété pour moitié chacun de M^{me} Nathalie Pochon et M. Patrick Pochon (PR-684 A)¹.

Troisième débat

M^{me} **Salika Wenger** (AGT). Madame et Messieurs les membres du Conseil administratif, chers collègues, la dernière fois que nous avons débattu de cet objet, j'ai adopté une position extrêmement claire que j'aimerais, ce soir, expliquer de manière un peu plus précise. Vous savez à quel point notre groupe est attaché à la maîtrise du foncier par la collectivité publique. Normalement, nous avons pour habitude d'accepter l'acquisition de tout terrain qu'il est possible d'acquérir, afin de contrôler la spéculation ou, en tout cas, d'en empêcher les effets.

Cependant, dans le cas de la proposition PR-684, nous irons dans le sens des conclusions de la commission des finances, c'est-à-dire que nous refuserons l'acquisition de la parcelle située au 10, avenue Godefroy. Pourquoi la commission a-t-elle refusé cet achat? Pour un certain nombre de raisons que je me propose d'expliquer maintenant.

En principe, c'est l'Office cantonal du logement (OCL) qui estime la valeur des terrains. Selon ses directives, une collectivité publique qui acquiert un bien foncier peut le payer jusqu'à 1000 francs le mètre carré; toutes les acquisitions se font sur cette base. Je demande donc au Conseil administratif pourquoi, dans le cas présent, c'est une fiduciaire privée – et non l'OCL – qui a été chargée de procéder à cette estimation.

Nous avons refait le calcul du prix qui nous a été proposé pour l'acquisition de cette parcelle de 400 m² – ce qui est très peu – avec une maison. Cette dernière se trouvant en zone de développement 3 depuis 1980, lorsque la famille Pochon l'a acquise pour la somme de 700 000 francs, il y a dix ans, elle savait que son bien était situé en zone de développement 3 et que tout embellissement ou modification de la maison serait à ses frais, et cela dans un cadre relativement précaire. Il n'y a aucune raison que la Ville paie ce type d'amélioration en zone de développement 3.

Mais, si elle acquiert la parcelle, il est normal qu'elle assume le coût de l'achat de la maison et de son entretien, ce qui nous amènerait à un montant

¹ Rapport, 4587.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

de 1,1 million de francs. Or, la somme qui nous est demandée ce soir est de 1 675 000 francs. Cette différence pourrait être compréhensible au vu de facteurs comme l'inflation; cependant, en cas d'achat de la parcelle par la Ville, nous donnerions la possibilité à la famille Pochon d'habiter gratuitement la maison pendant encore cinq ans. Nous en arriverions alors à un total de 2,1 millions de francs, c'est-à-dire à un coût de 4900 francs le mètre carré, puisque la surface de la parcelle est de 400 m². Nous sommes loin des 1000 francs le mètre carré de l'OCL et des 1500 francs le mètre carré qui auraient correspondu au juste prix en ne tenant compte que du prix de la maison située sur ce terrain.

Non seulement cela reviendrait à payer très cher cette acquisition, mais un tel coût s'avérerait prohibitif pour un certain nombre de réalisations envisageables sur le terrain en question. En outre, ce prix de 4900 francs le mètre carré serait injustifiable par rapport à celui du terrain mitoyen – avec les propriétaires duquel nous sommes en conflit – que nous proposons d'acheter 650 francs le mètre carré au lieu de 850 francs le mètre carré. C'est une véritable boîte de Pandore que nous risquerions d'ouvrir là. Il s'agit d'une somme énorme, à nos yeux!

De plus, acheter à des prix pareils des terrains de ce genre permettrait aux spéculateurs d'acquérir des parcelles que la Ville ne pourrait pas s'offrir, ce qui les obligerait quasiment à n'y construire que du logement inaccessible à la majorité de la population genevoise. C'est pourquoi nous avons décidé de refuser l'achat de la parcelle située au 10, avenue Godefroy.

Je le regrette infiniment, car le quartier des Eaux-Vives est en train de se développer et il est important, pour les collectivités publiques, d'y acquérir des espaces leur permettant de construire des infrastructures ou du logement. Néanmoins, dans le cas qui nous occupe ce soir, vu le prix du terrain, nous ne pourrions en aucun cas y créer du logement social. D'ailleurs, même si nous avions la possibilité d'acquérir le terrain voisin – y compris au prix le moins avantageux – nous ne disposerions alors que de 1200 m², ce qui est loin de suffire pour construire du logement – ou, en tout cas, du logement social.

Je rappelle que le terme de «logement social», n'implique pas obligatoirement un logement bas de gamme, mais un logement destiné à toutes les classes sociales – ou, du moins, aux classes moyennes. Nous ne sommes pas toujours opposés à la construction de logements en loyer libre, d'ailleurs, mais, de toute façon, si nous payons un terrain 4900 francs le mètre carré, il sera impossible d'y construire quoi que ce soit de rentable pour une collectivité publique.

C'est pourquoi, ce soir, très exceptionnellement, nous suivrons les conclusions de la commission des finances sur la proposition PR-684, et nous la refuserons. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, de ne pas voter l'acquisition de ce terrain avec la maison de la famille Pochon.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les libéraux avaient demandé le troisième débat sur cet objet, car ils considéraient – tout comme M^{me} Wenger, mais pour d'autres raisons – que l'acquisition de la parcelle située au 10, avenue Godefroy était un mauvais projet.

Rappelons-nous les débats de la commission des finances: ils ont embarrassé les représentants d'un certain nombre de partis dans cette enceinte, même s'ils ont fini par voter l'acquisition du terrain en séance plénière, le mois dernier, lors du deuxième débat. Ce projet est mauvais, car il ne propose rien: ni aménagement, ni logement. Il ne s'agit, pour le Conseil administratif, que de faire de la réserve, dans la logique du jeu de monopoly de M. Pagani. C'est, au mieux, la création d'un nouveau nid à squatters qui nous est proposée ici! Je le répète, rien ne sera construit sur cette parcelle, et nous ne pouvons pas accepter une telle situation.

La collectivité publique ne doit pas acquérir des terrains lorsque, vraisemblablement, elle n'a rien de concret à proposer et que des privés peuvent faire mieux qu'elle. La stratégie mise en place depuis deux ans et demi par M. Pagani, qui consiste à faire de la réserve en matière d'acquisitions foncières, ni ne nous convainc, ni ne nous convient. Comme l'a dit M^{me} Wenger, nous ne pouvons pas voter un projet qui impliquerait une dépense de 2,1 millions de francs – et non pas de 1 675 000 francs, comme le prétend la proposition PR-684 – pour acquérir un bien ne servant que de réserve, de carte dans la manche de M. Pagani, sans offrir de possibilité de construire du logement pour les Genevois.

Nous continuons donc à nous opposer à l'acquisition de la parcelle située au 10, avenue Godefroy, et nous invitons les groupes qui ont accepté le crédit demandé en deuxième débat à revenir sur leur vote en troisième débat et à refuser ce mauvais projet.

M. Adrien Genecand (R). La demande de troisième débat sur la proposition PR-684 nous a permis de réfléchir à cette acquisition foncière. En deuxième débat, je disais que la Ville devait acheter la parcelle située au 10, avenue Godefroy, car il s'agissait d'un quartier important – et il l'est toujours. Mais elle ne doit pas le faire à n'importe quel prix. Or, compte tenu de l'aspect technique de la proposition PR-684, il est vrai que l'accepter nous reviendrait trop cher. Cela me dérange assez peu puisque, comme je l'ai dit, il s'agit d'un terrain clé; si nous voulons mener une politique d'acquisitions foncières, nous devons acheter des terrains.

Ce qui est plus problématique, c'est que, d'après ce que j'ai entendu, la Ville de Genève négocie l'achat de parcelles adjacentes à des prix bien inférieurs à la somme qu'elle s'apprête à payer aux Pochon pour le 10, avenue Godefroy.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

D'autre part, il y a cet accord avec les Pochon selon lequel ils ne doivent quitter la villa que dans cinq ans. Pour ma part, j'ai assez peu confiance dans le fait que quelqu'un qui a la possibilité de rester cinq ans dans sa maison après l'avoir vendue partira ensuite la main sur le cœur. J'en doute! Cette situation est due à une «magnifique» loi que la gauche a instaurée: la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Elle permet aux ex-proprétaires de rester indéfiniment dans leur maison après la vente.

Je pense donc que, si nous acceptons la proposition PR-684, la Ville acquerra une parcelle qu'elle paiera très cher et qu'elle ne pourra pas utiliser. Sur ce terrain, il y a une maison que nous devons conserver pendant cinq ans. Ensuite, il nous faudra la démolir, puisque la majorité alternative de notre Conseil veut faire du logement social; je ne crois donc pas qu'elle voudra garder cette villa, et je donne peu cher de son avenir. Il est donc évident que nous la démolirons, après l'avoir payée très cher et conservée pendant cinq ans.

Sur cette base, le prix du terrain me semble déraisonnable à deux titres: non seulement nous achetons une villa en sachant pertinemment que nous la démolirons, mais nous bloquons toute possibilité de construction sur la parcelle concernée pendant cinq ans, à la faveur d'une négociation avec les ex-proprétaires selon laquelle ils ne quitteront les lieux qu'une fois ce délai écoulé; 1 675 000 francs pour cela, c'est trop cher!

Si, dans cinq ans, les Pochon souhaitent vendre, la Ville préemptera à ce moment-là; elle ne doit acquérir ce terrain qu'au moment où elle pourra en faire quelque chose. Le groupe radical refusera donc la proposition PR-684 ce soir.

M. Jacques Baud (HP). Non à cette acquisition! Nous avons là l'exemple type de l'utilisation du droit de préemption à des fins purement politiques, et non pour le bienfait de la population. Rien ne peut justifier l'achat de cette parcelle! La proposition PR-684 ne conduit qu'au grignotage malsain de notre territoire au détriment de la propriété privée. La liberté fout le camp! C'est un régime totalitaire qui s'installe! (*Exclamations.*) Non, je n'exagère pas! Le territoire cantonal a une superficie de 282 km², et les acquisitions successives de l'Etat et des communes réduisent comme peau de chagrin les terrains privés. Il est plus que temps de réagir et de dire non à cette pratique. Il y en a ras le bol!

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne sais pas qu'ajouter au débat de ce soir, car tous les arguments que j'avais développés en deuxième débat – le *Mémorial* en témoigne – ont été repris par les autres groupes... J'avais donc vu juste! Mes arguments étaient les suivants: le prix trop élevé du terrain, celui de la mai-

son que l'on devrait raser, le revenu locatif qui, après cinq ans, s'élèverait à 538 000 francs... J'ajoutais que c'était une surenchère par rapport aux terrains annexes, que nous ne savions pas si les occupants de la maison partiraient bien après cinq ans, et j'en passe. Je n'en rajouterai pas, tous les arguments ont déjà été développés.

Je voudrais simplement exprimer ici la position du Parti socialiste par rapport à la préemption du sol. Je tiens à souligner que ce n'est pas parce qu'il refuse l'achat de la parcelle située au 10, avenue Godefroy que le Parti socialiste est opposé par principe à la préemption du sol. Au contraire, il a toujours été favorable à la municipalisation du sol, y compris en faisant des réserves en vue de futures possibilités de construction de logements.

Certains préopinants ont dit que la parcelle en question était située dans un périmètre extrêmement intéressant, en face de la gare des Eaux-Vives; c'est vrai. Mais il faut tenir compte de sa position par rapport à l'ensemble de la zone concernée, qui est grevée de 19 parcelles ayant chacune un propriétaire différent. Par conséquent, il coulera beaucoup d'eau sous les ponts avant que nous puissions acquérir une surface de terrain suffisante pour construire du logement social comme nous le voulons.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons la position que nous avons adoptée en deuxième débat et nous refuserons l'acquisition de cette parcelle.

M. Gilbert Schreyer (UDC). Mesdames et Messieurs, je vais vous tenir un langage un peu différent de celui de mes préopinants. Au mois de janvier dernier, je me suis rendu au 18, avenue Godefroy, où est situé un bien immobilier acheté par la Ville le 2 décembre 2003. Or, il n'y avait personne dans l'immeuble, ni au rez-de-chaussée, ni au premier étage. Notre municipalité n'en a rien fait du tout! Je suis repassé cet après-midi au 18, avenue Godefroy: il y avait trois locataires au premier étage, et un peintre. Je ne vois donc pas quel besoin aurait la Ville d'acheter la parcelle située au 10 de la même rue.

Que l'on ne nous parle pas de faire des réserves! Le Conseil administratif n'a même pas pensé à construire une extension de l'école des Allières! Pas même en 2011! Il n'a aucun projet dans le domaine du bâtiment, à cet endroit, ni pour un groupe locatif, ni pour du logement social en particulier. Devant cette absence de volonté, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-684.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je dois dire que je suis très surprise – et très déçue – par la tournure de ce troisième débat, ce soir. Je prends la parole au

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

nom des Verts pour informer le Conseil municipal que nous n'avons pas changé d'avis, et que nous sommes favorables à l'acquisition de la parcelle située au 10, avenue Godefroy. Je ne répéterai pas les arguments développés par mon groupe lors du premier débat. Simplement, je précise que nous sommes là dans le périmètre extrêmement important de la gare des Eaux-Vives, où la Ville doit avoir une présence. D'ailleurs, elle y possède déjà des parcelles.

Si nous voulons acquérir cette parcelle, ce n'est pas simplement pour acheter du terrain, mais aussi pour influencer le manège des propriétaires dans la zone concernée. Voilà pourquoi les Verts sont favorables à la proposition PR-684. En premier débat, j'ai signalé qu'il s'agissait de ne pas louper le coche avec cette acquisition, car nous le regretterions ensuite; demain, nous achèterions ce terrain beaucoup plus cher qu'aujourd'hui. Cette prédiction se vérifiera, Mesdames et Messieurs, vous verrez que l'avenir nous donnera raison!

M^{me} Wenger parlait d'une acquisition trop chère. Quant à moi, je reprends ce que disait Manuel Tornare tout à l'heure: les chiffres sont têtus. Les calculs d'A gauche toute! ne relèvent que de sa propre responsabilité. Je le répète une fois de plus: demain, cette parcelle sera plus chère!

Madame la présidente, vous direz aux différents groupes qui s'apprentent à refuser la proposition PR-684 que ce terrain pourrait nous servir de monnaie d'échange pour acquérir une autre parcelle à proximité, peut-être plus grande ou différente; cela dépendra de ce qui se passera sur l'ensemble de ce périmètre, qui accueillera une gare de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). Cela signifie qu'il s'urbanisera inmanquablement et que nous avons vraiment tout intérêt à procéder à l'acquisition du 10, avenue Godefroy. Cet achat nous permettra d'agir en ayant une vision d'ensemble de ce périmètre, tout en regardant vers l'avenir et en réfléchissant à ce que nous pourrions y construire dans dix, vingt ou trente ans, voire plus.

A présent, j'aimerais répondre à M. Genecand – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Lui et d'autres ont évoqué la question de l'occupation de la villa par ses ex-propriétaires pendant cinq ans après la vente. Mais si vous relisez bien le rapport PR-684 A, Mesdames et Messieurs, vous verrez que cette possibilité offerte aux Pochon avait pour but de les intéresser à vendre au prix d'acquisition proposé par la Ville, et non pas au prix d'autres agents immobiliers qui souhaitent acquérir cette parcelle à un prix beaucoup plus élevé.

Ceux qui affirment que les Pochon ne partiront pas la main sur le cœur dans cinq ans devraient relire la proposition: ils constateront que, selon l'accord prévu avec ce couple de propriétaires, ils pourront habiter leur villa pendant cinq ans après la vente, certes, mais ils recevront 365 000 francs une fois qu'ils l'auront quittée. Je pense que cela motivera vraiment ces personnes à partir après cinq ans, afin de toucher cette somme.

J'ajoute une dernière remarque à propos du prix de la parcelle voisine, qui fait toujours l'objet d'un litige entre la Ville et les propriétaires. Je rappelle que c'est sur décision juridique que la Ville sera amenée à acheter ce terrain soit au prix de préemption au moment de la vente, soit au prix actuel. Toujours est-il que, si elle sort gagnante, elle fera une économie. Il n'est donc pas pertinent de dire qu'elle paierait beaucoup plus cher l'acquisition du 10, avenue Godefroy.

Pour toutes ces raisons, en tenant compte de ces aspects stratégiques et de la vision à long terme qu'ils souhaitent avoir dans ce périmètre, les Verts invitent le Conseil municipal à accepter la proposition PR-684.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un deuxième groupe – les démocrates-chrétiens – ne changera pas d'avis d'une semaine à l'autre concernant la proposition PR-684. Comme en deuxième débat, nous la voterons. Gouverner, c'est prévoir. Or, en matière d'acquisitions foncières, depuis de longues années, la Ville sait prévoir: elle a toujours eu pour politique de procéder à des acquisitions de terrains intelligentes.

En ce qui concerne la parcelle située au 10, avenue Godefroy, il se peut que notre municipalité n'y construise des logements que bien après notre départ de ce noble Conseil municipal, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut faire des acquisitions chaque fois que nous en avons l'opportunité. Quand on a réuni suffisamment de parcelles, on peut réaliser ces projets de logements sociaux que nous réclamons tous à cor et à cri. Il n'y a donc aucune raison de refuser la proposition PR-684.

Cela dit, je ne peux m'empêcher d'ajouter une petite remarque qui me fait légèrement sourire. Je comprends que la gauche trouve le prix du terrain trop cher, mais je m'étonne que mes collègues des partis bourgeois soient du même avis. Ils ne tenaient pas le même discours lors des précédents cas de préemption – je signale au passage que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, l'acquisition qui nous occupe ce soir ne fait pas l'objet d'une préemption. La droite nous dit aujourd'hui qu'elle refuse l'acquisition du 10, avenue Godefroy car c'est trop cher, mais, quand la Ville voulait exercer son droit de préemption sur des privés, elle justifiait son refus en affirmant qu'elle ne voulait pas les spolier de leur bien. A un moment donné, il faudrait savoir ce que l'on se veut!

Nous estimons que le prix d'achat de la parcelle située au 10, avenue Godefroy est issu d'expertises et de contre-expertises, et qu'il résulte d'un consensus. Nous ne voyons pas de raison de pondre des thèses de doctorat là-dessus, et nous accepterons la proposition PR-684.

Proposition: acquisition d'une parcelle au 10, avenue Godefroy

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis assez dubitatif devant ce dossier. Je vous l'ai dit: dès le départ, je trouvais que nous devions acquérir la parcelle située au 10, avenue Godefroy, car elle nous est proposée spontanément. C'est une première! Nous avons montré à la population que la Ville était acheteuse, au lieu d'agir au coup par coup en usant de son droit de préemption. Je rappelle au passage le principe de la préemption, selon lequel l'autorité publique intervient dans une transaction de privé à privé. Dans le cas qui nous occupe ce soir, je le répète, pour la première fois, un propriétaire nous propose son bien.

A la demande d'un certain nombre d'entre vous, j'ai fait faire une contre-expertise pour estimer le prix d'achat de cette parcelle, et je croyais vous avoir convaincus – notamment les radicaux. Mais je prends acte du fait que ces derniers ne veulent pas entrer en matière.

Je rappelle, pour rétablir les faits, que ce n'est pas nous qui avons fixé le prix des terrains. C'est M. Mark Muller qui a décidé que, en zone de développement, le terrain coûterait dorénavant 1000 francs le mètre carré. Je rappelle également que nous sommes en litige depuis plus de trois ans avec les propriétaires d'une villa voisine – les préopinants qui l'ont relevé ont bien fait – où l'ancien prix du terrain se montait à 650 francs le mètre carré. C'est dire la problématique dans laquelle nous nous trouvons. Le principe du droit de préemption donne la possibilité aux personnes qui s'y opposeraient de faire durer les choses pendant quatre ou cinq ans, entravant ainsi la capacité de la collectivité publique à mener une politique volontariste en matière d'acquisition de biens.

La parcelle du 10, avenue Godefroy est d'une importance stratégique, M^{me} Rys a très bien posé le problème. Certains m'accusent de jouer au monopoly avec ma politique d'acquisitions foncières. Mais les promoteurs privés, quand ils décident de lancer une opération immobilière, ils jouent au monopoly, eux aussi! Je ne vois pas pourquoi la Ville de Genève ne pourrait pas prendre des options sur des terrains.

Acheter cette parcelle, c'est acquérir une bonne carte qui nous permettra d'assurer la présence de la Ville aux Allières, zone stratégique du point de vue du développement urbain. Je rappelle que notre collectivité s'apprête à investir au moins 500 millions de francs dans la gare des Eaux-Vives. Ce serait un comble qu'elle ne puisse pas construire des logements sociaux aux alentours! De ce point de vue, le refus de la proposition PR-684 n'est pas très cohérent avec la politique active plébiscitée jusqu'à présent par le Conseil municipal dans le quartier des Eaux-Vives.

Je regrette cette décision, mais j'en prendrai acte. Je ne veux pas renvoyer cet objet en commission une nouvelle fois, car cette affaire a déjà beaucoup trop

traîné. Nous verrons bien ce que la majorité de circonstance du Conseil municipal décidera. Je m'en accommoderai mais, quoi qu'il en soit, je poursuivrai ma politique active d'acquisitions foncières, car j'estime que nos concitoyens nous ont élus pour créer du logement social. La Ville est la seule, actuellement, à en construire. Les promoteurs, eux, se contentent de faire de la propriété par étage (PPE) qui s'adresse à une infime minorité de la population genevoise.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est refusé par 36 non contre 28 oui (2 abstentions).

La présidente. Le bureau du Conseil municipal a reçu une motion d'ordre de M. Pagani demandant de traiter demain à la séance de 17 h le rapport PR-718 A de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 036 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs, dont à déduire un montant global de subventions de 900 000 francs du Fonds énergie des collectivités ou autres subventions, soit un montant net de 3 136 000 francs.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai absent demain à la séance de 20 h 30. Il me paraît utile que ce projet d'investissement dans les économies d'énergie, que vous réclamez à cor et à cri, soit voté rapidement. Je vous demande donc de mettre ce point à l'ordre du jour de demain à la séance de 17 h, afin que nous puissions traiter le rapport PR-718 A dans les règles de l'art, comme il se doit.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (64 oui).

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PR-711 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

I. Préambule

La commission des finances s'est réunie les 8, 23 et 30 septembre 2009 ainsi que le 8 décembre 2009, puis les 27 janvier et 2 février 2010 pour étudier cette proposition sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler. Que M^{mes} Paulina Castillo et Isabelle Vuilleumier qui ont assuré l'ensemble des prises de notes de ces diverses séances soient remerciées de l'excellence de leur travail.

II. Travaux de la commission

Mercredi 8 septembre 2009

1. Audition de M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente du Conseil administratif en charge du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Aegerter, directeur du département, ainsi que MM. Alpha Dramé et Jérôme Favoulet, respectivement président et directeur de la Fondetec

En préambule, M^{me} Salerno souligne que le lien entretenu par la Ville de Genève avec la Fondetec n'a pas toujours été simple, la Fondetec ayant beaucoup fait parler d'elle. Cet organisme a toujours été observé avec attention par le Conseil municipal comme la commission des finances.

Il y a dix ans, poursuit la magistrate, la Ville, mue d'une juste intuition soulignée d'une décision audacieuse, s'est engagée en faveur d'une politique de développement des emplois et du tissu économique sur son territoire. Un dispositif a ainsi été développé, comprenant des liens et des collaborations entre organismes qui participent à la promotion économique, mais aussi avec les universités et autres lieux concernés par l'emploi, tout comme les organismes de soutien aux PME que sont, notamment, les FER, FAC et CGAS. Ces derniers ont été un appui essentiel pour le Conseil administratif dans sa prise de décision de redoter la Fondetec de 10 millions.

¹ Proposition, 203.

Il convient d'ajouter que cette opération s'inscrit parfaitement dans le plan directeur communal qui a pour objectif de favoriser les commerçants soucieux de poursuivre une activité locale de service sur le territoire communal. Il s'agit effectivement d'enrayer le déplacement de commerces à l'extérieur de la Ville, d'empêcher que le centre soit dédié exclusivement à la monoculture du luxe et d'éviter que les citadines et citadins ne deviennent à leur tour des pendulaires travaillant hors de ville et amplifiant de la sorte des nuisances environnementales déjà considérables.

La Fondetec renforce cette politique de son action en soutenant des personnes porteuses d'un projet entrepreneurial par un crédit modeste et temporaire que le monde bancaire ne saurait octroyer, vu la petitesse et la fragilité économique dudit projet. En effet, les difficultés d'accès au crédit bancaire rencontrées par les midi et micro-entreprises sont à relever, les banques ne déterminant aucune rentabilité à prêter des sommes inférieures à 200 000 francs. La Fondetec s'inscrit en conséquence comme une réelle alternative – par défaut – audit prêt bancaire ordinaire, et sans cette fondation communale, bien des entreprises, et donc bien des emplois n'auraient pas vu le jour. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que désormais les structures cantonales sont partenaires de la Fondetec, en complémentarité, et nul-le ne saurait démontrer qu'il y ait entre la Fondetec et Genilem par exemple, ou entre la Fondetec et la FAE le moindre doublon. De fait, la Fondetec s'adresse à un public situé en ville de Genève, tout comme les emplois ainsi créés et les secteurs économiques de proximité soutenus. Ces petites entreprises, soutenues financièrement et logistiquement par ses soins, sont un coussin économique qui amortit les variations conjoncturelles, dans la mesure où elles souffrent moins de la crise que d'autres, telle l'horlogerie.

La Fondetec, qui a su se restructurer et tenir compte des critiques émises dans un premier temps, répond pleinement aux exigences et besoins de la Ville de Genève. Et il faut souligner que cet engagement très ciblé est important pour l'ensemble des communières et communiens, et tout particulièrement pour les personnes âgées, parce qu'il permet de maintenir au centre-ville des prestations de services aussi modestes qu'indispensables qui préservent un lien social fragilisé.

M^{me} Salerno rappelle encore à la commission des finances les recettes fiscales qu'engendre une activité professionnelle, notamment par le biais de la taxe dite professionnelle. Elle conclut en exprimant le sentiment qu'une large part de la population est irritée, choquée de voir des commerçantes et des commerçants fermer leur échoppe, plier leurs étals et quitter, de guerre lasse, vaincu-e-s économiquement, le centre-ville au profit de boutiques de luxe ou de locaux destinés au secteur tertiaire. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif propose unanimement la redotation de la Fondetec qui est à un tournant de sa jeune histoire: en effet, soit le Conseil municipal estime que le travail qu'elle fournit est utile et il lui donne les moyens financiers de poursuivre sa tâche; soit l'assemblée

délibérative juge que cette fondation communale n'a plus sa raison d'être, et en conséquence ne lui octroie pas les 10 millions demandés. Un scénario de fermeture s'enclenche alors, qui prendra plusieurs années, le temps de clore les engagements en cours.

2. Discussion on présence des personnes auditionnées

Un commissaire démocrate-chrétien relève qu'il s'agit pour l'heure de parler d'une action envisagée auprès de 30 midi- et micro-entreprises comprenant près de 130 emplois. Or Genève en offre globalement quelque 260 000, alors même que le Canton, par des interventions directes et indirectes, a pu en faciliter la création de 4 à 5000 supplémentaires. Pour cet élu, il existe du côté municipal un projet, et de l'autre, cantonal, la réalité. Et de se demander s'il vaut la peine de déployer pareils moyens et montants pour un nombre d'emplois aussi restreint.

Le même conseiller municipal doute par ailleurs que dans un petit territoire comme le canton de Genève il soit judicieux de réaliser un projet tel qu' *Ecopôle* et créer une formation destinée aux dirigeants d'entreprises en démarrage au niveau d'une simple commune. Il juge cette ambition municipale déraisonnable, dans la mesure même où il ne saurait y avoir, selon lui, pareille formation tout à la fois à un niveau municipal et à un niveau cantonal. En revanche, le terrain qui abritera tantôt *Ecopôle* appartient à la Ville et il devrait être mis à disposition sous une forme ou sous une autre au Canton. L'opération serait peu onéreuse et pourrait effectivement permettre l'éclosion d'entreprises. L'élu DC se dit favorable à l'idéal, mais marque une grande réserve quant à la rentabilisation des investissements effectués.

M^{me} Salerno explique que la pesée d'intérêts faite par le Conseil administratif résulte aussi d'un dialogue constructif avec les représentants de la FER, de la FAC et de la CGAS. Leur opinion est que le jeu en vaut la chandelle, que l'argent que les pouvoirs publics peuvent mettre dans la création d'emplois, c'est de l'argent bien investi et qu'il vaut mieux investir 10 millions dans une telle démarche que d'engager la même somme dans l'assistantat. *In fine*, ajoute la magistrate, il faut faire les deux, mais elle se déclare très heureuse de pouvoir aider des hommes et des femmes à créer leur entreprise et à vivre une vie libre où ils sont porteuses et porteurs d'un projet, quand bien même le prix à payer peut être élevé. Les spécialistes sont favorables à une redotation de la Fondetec.

Concernant la formation HEG, la présentation n'a peut-être pas été suffisamment explicite. Ce que souhaite souligner M^{me} Salerno, c'est que la Fondetec, aujourd'hui, est sollicitée par la HEG pour intervenir dans le cadre d'une formation proposée à toute personne inscrite en HEG, qu'elle vienne de la Ville, du Canton ou de la région. Et ce, tout simplement parce que des compétences pro-

fessionnelles ont été reconnues au sein de la Fondetec par la HEG qui a demandé que différents partenariats soient établis, confortant de la sorte la crédibilité de la fondation communale.

Concernant la question de l'*Ecopôle*, la magistrate s'engage à revenir très volontiers en discuter avec la commission des finances. Ce point avait déjà été évoqué lorsque le Conseil administratif avait rendu ses objectifs dans le cadre du PB 2009, puisqu'elle-même alors parlait d'économie sociale et solidaire et avait eu l'occasion d'expliquer qu'elle réfléchissait à un projet de soutien aux entreprises. En l'occurrence, ce projet existe aujourd'hui tout comme l'appui politique le concernant au sein de certains partis, dont le parti radical, puisqu'il a déposé une motion dans ce sens. Lorsque ce texte sera traité, il conviendra de discuter de la question de rénovation de la ZIP, dont il faut absolument faire meilleur usage. Il s'agit d'une parcelle magnifique qui restera en zone industrielle selon le plan directeur communal et au vu de la volonté de l'Etat.

De son côté, M. Favoulet tient à donner un complément d'information au sujet de la HEG et clarifier le déroulement des événements. La HEG a contacté la Fondetec, parce qu'elle est l'un des seuls organismes à avoir dans son équipe des settings de formation. Auparavant, seul Genilem disposait de ces outils, et c'est lui-même qui les avait montés, lorsqu'il travaillait dans cet organisme. A l'époque, il s'était aperçu qu'un grand nombre de formations universitaires étaient fondées sur la théorie et que, la plupart du temps, quand les personnes parvenaient à créer leurs entreprises, elles étaient confrontées à des problématiques plus concrètes qui leur posaient problème, notamment dans le domaine administratif, et il avait tenté d'y répondre par une offre de formation adéquate.

Ayant ensuite rejoint la Fondetec, il a décidé de proposer un coaching pratique. Chacune et chacun des collaboratrices et des collaborateurs de la fondation municipale s'est spécialisé-e dans un domaine d'activité particulier et a enseigné des aspects concrets: ressources humaines, contrats finances... L'objectif est désormais d'étendre ces formations à un plus large public. En conséquence, des contacts sont actuellement pris avec d'autres organismes cantonaux et fédéraux auxquels la Fondetec est prête à se joindre sur la base d'un programme précis et à la condition de conserver dans le domaine une position de leader. Pour l'heure, il convient de souligner que la Fondetec a été sollicitée par la HEG et la FER, et que la semaine dernière, elle a reçu les félicitations de l'Office de la promotion industrielle.

M. Favoulet revient également sur le nombre d'emplois créés. Effectivement, les entreprises qui sont soutenues par la Fondetec représentent peu d'emplois et peu de chiffres d'affaires, parce que ce sont des entreprises en voie de création. L'espérance de vie moyenne d'une entreprise en Suisse est de 50 ans. La moyenne est sensiblement la même à Genève, alors même qu'une entreprise sur

deux n'est plus en vie au bout de 5 ans. Ce constat est corrigé néanmoins par certaines entreprises de services qui ont plus de 200 ans d'activité, notamment dans le secteur bancaire. L'observation du cycle de vie d'une entreprise montre une phase de démarrage, puis une phase de croissance, une phase de maturité et finalement une phase de déclin. C'est pendant la phase de démarrage que la Fondetec accompagne les entreprises. Il convient donc de comparer l'action de la fondation avec des opérations de même ordre. M. Favoulet a suivi beaucoup d'entreprises qui au terme du coaching, soit après deux ou trois ans, avaient créé deux emplois, alors même que par la suite elles engagent une vingtaine de personnes, mais qui n'entrent plus dans les statistiques. Il peut en résulter une certaine frustration: effectivement, la Fondetec soutient les entreprises lorsqu'elles n'ont pas encore de gros volumes, et lorsqu'elles ont grandi, elles sont hors de son champ d'action. Néanmoins, l'avantage offert par la Fondetec, c'est qu'il s'agit d'emplois créés au niveau local et non pas par des sociétés internationales qui changent leur localisation pour suivre des investisseurs ou pour bénéficier d'un régime fiscal plus intéressant. La Fondetec crée des emplois ancrés à Genève.

Un élu radical déclare que s'opposer à la redotation de la Fondetec ne revient pas à soutenir pour autant un quelconque assistanat. Entre les deux positions, une marge existe. Il souligne que les politiques sociales, notamment celles mises en place par François Longchamp, visent justement la réinsertion professionnelle plutôt que l'assistanat. Concernant la Fondetec, bras armé de la politique économique de la Ville, le conseiller municipal admet tout à fait qu'une collectivité publique ait la responsabilité d'essayer d'influer sur le marché du travail, mais il y a deux autres instruments lui paraissent plus efficaces: la réduction de la fiscalité pour les entreprises et les investissements. Le commissaire aimerait être convaincu que placer 10 millions supplémentaires dans la Fondetec est plus efficace qu'ajouter 10 millions aux investissements de la Ville.

La conseillère administrative déclare ne pas bien comprendre le lien établi entre une diminution de l'impôt et une augmentation corrélative de l'emploi. Concernant le rôle des investissements, il faut constater qu'ils sont inscrits dans le budget 2009 à hauteur de 95 millions et que la Ville ne parvient pas à dépenser l'entièreté de cette enveloppe. La magistrate ne veut pas préjuger des années futures qui pourraient voir augmenter ce type de dépenses, mais elle ne voit néanmoins pas en quoi elles doperaient la création d'emplois de manière générale. Certes, des emplois vont naître dans certains secteurs, mais la Ville n'a pas seulement besoin – par exemple – de renforcer le secteur de la construction, elle doit prioritairement favoriser un maillage d'entreprises qui rendent des services à sa population, par exemple un cordonnier, un fleuriste, un électricien... Le travail de la Fondetec est complémentaire à ce processus et permet de soutenir d'autres types de création d'emplois qui sont nécessaires dans une ville vivante où la population habite et travaille.

M. Dramé attire l'attention de l'élu radical sur le fait qu'investir 10 millions dans la construction d'un immeuble ne garantit nullement qu'une entreprise localisée en Ville de Genève remporte le marché. En revanche, une chose sûre, c'est qu'affecter 10 millions à la Fondetec, sera tout bénéfique pour des entreprises situées dans la commune. Aussi, soutenir la Fondetec est plus efficace qu'un renforcement de l'enveloppe des investissements.

Le même conseiller municipal radical cite la proposition 711, page 3: «*Cette démarche s'inscrit dans la continuité du rapprochement initié en 2006 entre la Fondetec et la Ville de Genève* » avant de déclarer avoir un problème institutionnel avec la Fondetec, dans la mesure où elle n'a aucun lien avec le Conseil administratif. En effet, ce dernier ne nomme aucun représentant au sein de ladite fondation, et nul-le ne saurait être sûr-e qu'elle est et restera toujours un outil de l'exécutif municipal et qu'elle ne deviendra pas, le cas échéant, autonome au point de travailler pour des objectifs qui seraient différents de ceux dudit exécutif. Il conviendrait sans nul doute de revoir les statuts de la fondation pour renforcer ces liens. L'élu affirme n'avoir jamais vu une telle structure juridique, soit une entité chapeauté par une collectivité publique qui ne dépend que d'une chambre délibérative.

M^{me} Salerno rappelle la volonté du Conseil municipal d'envoyer des représentants au sein de la Fondetec et qu'un débat a eu lieu au sujet des statuts de cette dernière. Le Conseil municipal s'est décidé pour une fondation de droit public et cette structure a été validée par le Grand Conseil qui a promulgué à cet effet une loi cantonale et n'a donc marqué aucune surprise.

Que la Fondetec ne soit pas un instrument du Conseil administratif ne pose aucun problème à la magistrate. Ce dont l'exécutif municipal a besoin, c'est que la Fondetec fasse du bon travail et qu'elle remplisse ses objectifs. Le Conseil administratif souhaite également pouvoir exercer un contrôle, et cette tâche est déléguée à la commission des finances qui reçoit annuellement les comptes et le budget de la fondation avant que de l'auditionner. Il ne faut pas oublier non plus que la chambre délibérative élit un représentant de chaque parti présent au Conseil municipal pour siéger au sein de ladite fondation. Dans ces conditions, M^{me} Salerno ne conçoit pas vraiment que la Fondetec sorte de ses rails et s'éloigne de sa mission initiale, et, ajoute-t-elle, si le risque existe, il est minime. Elle part du principe que les émissaires du Conseil municipal sont bien choisis et font bien leur travail. S'il y a doute, il est toujours possible de poser des questions pertinentes ou de solliciter la Cour des comptes. Tous les instruments nécessaires pour exercer un contrôle efficace sont donnés.

Le même conseiller radical demande quand est prévu le démarrage de l'*Eco-pôle*.

M^{me} Salerno déclare avoir déposé ce projet auprès du Conseil administratif en même temps que la PR-711, soit fin avril-début mai 2009. Ces deux projets ont

été acceptés par l'exécutif et la date de dépôt du crédit d'étude dépend du rythme de travail adopté. La proposition, dans le meilleur des cas, devrait être prise en considération par le Conseil municipal et renvoyée à la commission des finances avant de revenir en plenum pour y être acceptée. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera possible de construire ou de rénover. Il faut donc compter cinq ans.

Une commissaire DC se dit convaincue du besoin de soutenir les entreprises, mais elle entend que cela soit bien fait. De son point de vue, la Fondetec et la FAE travaillent en doublon et cette situation coûte cher. Elle souhaiterait voir fusionner ces deux entités par souci d'économie.

M. Favoulet déclare être tout à fait favorable à la mutualisation de plusieurs organismes poursuivant les mêmes objectifs. La Chambre de commerce avait d'ailleurs présenté projet en ce sens, mais il appert que l'opération n'est guère aisée. Il reconnaît qu'à l'origine, sous certains aspects, la FAE et la Fondetec ont travaillé en doublon, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, puisque l'une effectue des prêts financiers, alors que l'autre assure des cautionnements. Or, si pour des raisons particulières, des liens très étroits se sont tissés entre la BCG et la FAE, facilitant grandement les opérations de cette dernière, il n'en demeure pas moins – à l'exemple de l'Office de cautionnement du canton de Vaud qui a passé deux ans sans pouvoir octroyer de crédit parce que la BCV n'acceptait plus aucun dossier de cautionnement – qu'une limitation de l'influence sur la création d'entreprises par les pouvoirs publics est apparue, du fait que ces derniers sont soumis au bon vouloir des banques qui, d'un jour à l'autre, peuvent décider de ne plus travailler avec tel ou tel organisme, ou juger que les dossiers présentés ne sont plus suffisamment intéressants financièrement parlant. D'ailleurs, et pour preuve, aujourd'hui même, tous les organismes financiers sont en train d'augmenter le seuil exigé de prêt. L'Office de cautionnement au niveau romand a demandé de passer de 500 000 francs à 1 000 000 de francs. La FAE a souhaité passer de 2 à 4 millions. Et ce, tout simplement, parce qu'il y a une pression des intermédiaires bancaires – non avouée – qui estiment que les petits crédits ne sont pas intéressants. Plus le crédit est gros et plus le crédit est intéressant pour la banque. Toutes les banques cantonales se battent pour limiter au maximum les risques, et les entreprises en démarrage présentent justement un taux de risques très important, donc inacceptable.

Dans ce contexte, la Fondetec a développé une offre originale, puisqu'elle s'adresse à des personnes qui veulent créer une entreprise et qui n'ont pas d'expérience en leur offrant une formation et un soutien logistique. Un aspect conseil a certes été développé à la FAE, mais sur mandat, c'est-à-dire que la FAE paye un organisme pour conseiller l'entreprise à une ou deux reprises, mais non pas de manière permanente. Donc, pour le chef d'entreprise qui n'a pas forcément le bagage suffisant, la FAE n'apporte pas la réponse idoine. Il est vrai, par ailleurs, que ce même entrepreneur, s'il n'a pas besoin de financement, peut

se tourner, en fonction de son domaine d'activité, vers la FONGIP, Genilem ou l'OPI. Ces trois organismes présentent des offres complémentaires par secteurs déterminés. La Fondetec est seule sur le créneau des crédits de 30 000 à 200 000 francs.

La même élue DC demande s'il serait dangereux de confier l'ensemble des dossiers Fondetec à la FAE, du fait qu'elle se montrerait incapable d'effectuer le travail assumé par l'organisme municipal auprès des entreprises.

M. Favoulet répond que non, mais que les prestations de la Fondetec ne sont pas celles de la FAE. Les deux organismes discutent fréquemment, récapitulent les dossiers qu'ils ont en commun avant de prendre une décision. Mais, la plupart du temps, les personnes qui sollicitent la FAE ne veulent pas venir à la Fondetec, car elles souhaitent une relation bancaire classique, sans personne qui les suive au quotidien.

Par ailleurs, les personnes refusées par la Fondetec peuvent solliciter la FAE, mais elles ne disposeront pas de coaching.

La même commissaire demande encore à la magistrate s'il ne serait pas envisageable d'établir un contrat de prestations avec la Fondetec qui définisse clairement les missions et les objectifs à atteindre (nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises soutenues...), à l'image de ce que fait l'Etat avec la FAE, par exemple. Cela permettrait aussi aux conseillères et conseillers municipaux de mieux voir l'impact de la Fondetec sur l'emploi.

M^{me} Salerno rétorque qu'il s'agit-là d'une discussion que le Conseil municipal lui-même devrait avoir, tout en n'oubliant pas qu'une loi et des statuts régissent la fondation municipale et lui donnent un cadre légal. La Fondetec affiche ses chiffres, alors que les autres organismes refusent de le faire et de ce silence découle l'impossibilité de toute comparaison. Une étude a été faite l'année dernière par Ecodiagnostic sur Fongip, Genilem et Ecllosion, dont les résultats sont restés secrets et les chiffres confidentiels.

L'élue DC affirme qu'elle a vu les résultats Ecodiagnostic de la Fongip rendus disponibles pour les députés du Grand Conseil. Ils se trouvent en annexe du contrat de prestations du projet de loi qui a été voté au Grand Conseil. Elle concède néanmoins, suite à l'interrogation de M. Favoulet, qu'elle ne sait pas si les nombres d'emplois et d'entreprises créés sont indiqués.

Un commissaire Vert se dit convaincu de la complémentarité des différents organismes, mais il regrette le *communalisme* (*sic dixit!*) étroit de la Fondetec, qui pourrait être un outil intéressant pour l'ensemble des communes genevoises. Il trouve dommage qu'une entreprise située en Ville de Genève au moment de la demande de soutien financier, et qui déménagerait par la suite à Carouge, se voie

privée du crédit sollicité. Le commissaire demande s'il ne serait pas avantageux de collaborer davantage avec l'Association des communes genevoises pour éviter pareils travers.

M^{me} Salerno répond que le Conseil administratif n'a pas envisagé pareil scénario, parce qu'il ne lui appartient pas de décider de la politique conduite par la Fondetec, mais que c'est le rôle des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil de fondation de la Fondetec. Ensuite, il faut bien voir que dans la guerre que se livrent les communes au niveau économique, c'est à qui aura la plus grande zone industrielle. C'est d'ailleurs une des sources d'attermoisement des communes pauvres qui ne disposent pas de Z.I au sujet de la planification de l'aménagement du territoire. Les communes apparaissent donc plutôt dans un rapport de rivalité dans ce domaine. C'est à qui sera la plus attirante et la plus compétitive.

Le même commissaire écologiste estime que si la priorité est bien l'emploi, il ne devrait y avoir aucun problème à créer un emploi dans une commune ou une autre.

M^{me} Salerno rejoint ce point de vue; les communes ne devraient pas jouer chacune pour elle-même, mais c'est malheureusement le cas. Une discussion avec les 44 autres partenaires sera difficile à obtenir, mais elle n'en serait pas moins indispensable pour établir des complémentarités municipales visant à la création d'emplois et d'entreprises qui apporteraient des recettes bienvenues.

M. Favoulet, de son côté, rappelle que le fait que les crédits soient supprimés aux entreprises qui déménagent est inscrit dans les statuts, et qu'à chaque fois, à l'entrée en matière, vérification doit être faite que les entreprises sont implantées dans le territoire de la commune.

Une élue libérale constate que si l'on observe le capital de 20 millions accordé en 1998 et ce qu'il en reste aujourd'hui, on peut estimer la perte à 6% par an. Elle se demande pourquoi aucune mesure n'a été prise pour endiguer le phénomène, par exemple par une augmentation des taux ou une offre de garanties de déficits. Il existe moult autres possibilités plus inventives que de réinjecter 10 millions. A son avis, cette manière de faire fausse le marché, puisque la Fondetec prête à des taux d'intérêts inférieurs à celui des banques.

La conseillère administrative Salerno rappelle la volonté affirmée d'avoir un taux d'intérêt à 5% pour permettre au plus grand nombre d'entrepreneurs d'avoir accès aux produits. Quant à la concurrence, elle est régulièrement faussée, et notamment quand les chambres refinancent l'UBS à coup de milliards. Pour sa part, la magistrate pense que le système économique a largement montré que la main invisible de 1926 c'est une jolie théorie, mais qu'elle constitue une entorse aux règles de marché. La Fondetec, ne se situe pas dans un rapport de concurrence, mais assure une facilitation à l'accès de petits crédits.

Quant à la façon de recapitaliser la Fondetec, M. Favoulet explique que le taux d'intérêt de 5% est un procédé qui date du XIV^e siècle. Il a été fréquemment utilisé et remis au goût du jour par Calvin. C'est le juste milieu entre l'enrichissement du prêteur et le non-appauvrissement de l'emprunteur. Ce taux n'est pas forcément en-dessous de celui qui est pratiqué par les banques. Par ailleurs, si une personne emprunte à la Fondetec, et qu'ultérieurement son entreprise cesse son activité, la dette reste exigible par la fondation, puisque la personne est codébitrice, c'est-à-dire que ses biens personnels peuvent être saisis.

3. Présentation d'un Powerpoint

M. Favoulet rappelle que la mission de la Fondetec est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises déjà existantes et stimuler l'innovation en Ville de Genève. Il souligne que les entreprises soutenues doivent avoir leur siège dans la commune. La Fondetec propose une solution de financement pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires. Ce sont des prêts remboursables sur 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt à 5%. Le délai de décision est de 1,5 mois en moyenne. Elle offre une relation de proximité et un suivi personnalisé. Il n'y a pas de frais supplémentaires en cas de remboursement anticipé. Le processus de décision débute par le dépôt d'un dossier avec le versement de la participation aux frais d'étude du dossier qui est de 300 francs. Ensuite, une rencontre est organisée avec la direction et la nomination d'une personne en charge du dossier à l'intérieur de la Fondetec est effectuée. Les demandes supérieures à 100 000 francs doivent être présentées au Conseil qui dispose d'un délai de décision de 2 mois. Pour les demandes inférieures à 100 000 francs, le délai est d'un mois. Le soutien personnalisé, c'est ce qui fait la différence entre la Fondetec et les autres organismes. Il s'agit d'un mode d'intervention direct et indépendant qui favorise les contacts et la proximité. Pour ce faire, elle possède une équipe pluridisciplinaire de six collaborateurs expérimentés et spécialisés dans le financement, la création et l'accompagnement d'entreprises à Genève. Elle offre aussi un réseau d'experts et de partenaires. La Fondetec, c'est aussi dix ans d'expérience qui se traduisent par 92 dossiers en cours au 30 juin 2009, soit: 67 prêts directs, 17 en attente de décision et 8 en attente de libération de crédit. Depuis 1998, plus de 550 dossiers ont été traités, plus de 300 entreprises ont été financées, plus de 47 millions de prêts ont été accordés. En 2007, la Fondetec est passée au statut de fondation de droit public et a eu cinq défis à relever. Le premier est d'assainir la gestion. Le constat est qu'en 10 ans, des éléments sans avenir s'étaient accumulés dans le portefeuille des dossiers, ainsi que dans le portefeuille titres. Des mesures correctives ont été mises en place: les titres et mandats de gestion sont désormais confiés à un seul organisme reconnu, afin de simplifier la gestion, limiter les risques et les coûts; un assainissement du portefeuille titres, la relance des procédures de recouvrement

pour les dossiers provisionnés ou passés en pertes ont été assurés, tout comme la simplification de la procédure de calcul de provision et la mise en place d'un outil de suivi des débiteurs.

Le deuxième défi a été de revaloriser l'image de la Fondetec, car un déficit avait été constaté entre 2005 et 2006, suite à différents événements et rumeurs qui avaient porté atteinte à l'image de la fondation. Les mesures correctives prises ont débouché sur la modification de la structure juridique comme du statut et du règlement, sur une nouvelle norme comptable et sur un contrôle interne, sur le renouvellement du Conseil ainsi que de la direction, sur la mise en place d'un règlement du personnel et celle de partenariats (HES, OCE...), sur l'organisation de conférences, sur une nouvelle charte graphique, sur un nouveau site internet et enfin sur la refonte des documents et dossiers de demande.

Le troisième défi a été de relancer la demande, puisque la Fondetec ayant décidé d'octroyer des frais directs, les banques avaient cessé d'être des prescripteurs. La conséquence en avait été que le nombre de demandes était passé de 52 en 2002 à 32 en 2006. Les mesures correctives ont porté sur une augmentation de la visibilité par un réseautage actif, le renforcement de la collaboration avec les membres de *Remino*, la création d'un nouveau réseau de prescripteurs, l'intégration dans les associations reconnues, une augmentation de la notoriété par une meilleure couverture médiatique et le développement d'une base de données sur les entreprises.

Le quatrième défi a été d'optimiser le fonctionnement de la Fondetec, car le rôle du Conseil était considéré comme trop opérationnel et pas assez stratégique, le temps nécessaire aux activités administratives étant trop important. Les mesures correctives mises en place ont traité d'une nouvelle répartition des tâches du conseil et de la direction, de la simplification de certaines procédures, de la suppression du rôle de délégués, du renouvellement des outils bureautiques, du changement des logiciels (comptabilité/salaires) et du développement d'un outil de gestion des crédits.

Le dernier défi a été d'augmenter la valeur ajoutée, du fait notamment que celle découlant du soutien historique de la Fondetec aux secteurs de la restauration et des commerces était largement contestée, et que la mise en place d'un suivi plus préventif était recommandée pour limiter les échecs. Les mesures correctives ont touché la réorientation des soutiens vers les secteurs offrant des emplois plus qualitatifs, un renforcement et une spécialisation des membres de l'équipe, un programme d'évaluation et de formation de ladite équipe, l'instauration de visites régulières des entreprises, le renouvellement des formulaires et des contrats, ainsi que l'installation d'un réseau d'experts.

Le premier résultat enregistré, suite à l'application de l'ensemble de ces mesures correctives, a été un développement global des activités de la Fondetec.

On s'aperçoit qu'à fin 2006, 26 décisions avaient été prises sur dossiers, en 2007, 37. Une stagnation est observée en 2008, liée à la réorientation globale évoquée. En 2009, l'activité a repris, puisque, au 30 juin 2009, le chiffre de 37 est d'ores et déjà atteint.

A l'analyse, il apparaît une diversification dans les différents secteurs soutenus, ainsi qu'un retrait net dans celui de la restauration. Cette situation résulte du fait qu'il s'agit d'un secteur qui est sur-représenté à Genève, dans lequel le niveau des revenus et des salaires moyens est largement inférieur à la moyenne nationale.

Viennent ensuite des projections 2008-2009 de fonctionnement de la Fondetec sans redotation: en 2009, apparaîtrait une libération de crédits de 2,3 millions, en 2010, une limitation serait obligatoire à hauteur de 1,5 million. L'arrêt des octrois de crédits interviendrait en 2014, avant la disparition de la Fondetec.

Pourquoi redoter la Fondetec? Parce que c'est un outil de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'aide à la création d'entreprises, notamment à travers les activités de formation qui, même si elles sont minimes, créent des relais dans les institutions. M. Favoulet ajoute que la Fondetec est la seule structure genevoise de crédit indépendante des banques et spécialisée dans les «petits» prêts. De plus, cet organisme est l'un des principaux acteurs suisses de soutien à l'entrepreneuriat féminin, et c'est le seul outil favorisant la diversité des activités économiques basées sur le territoire de la Ville de Genève. S'il y a redotation, l'objectif est d'augmenter le nombre de création d'emplois. Aujourd'hui, ce sont quelque 180 emplois qui sont soutenus, l'objectif est de 225.

Dans les projets de développement, il faut signaler la mise en place de pépinières d'entreprises, dont *Ecopôle*, et de services d'aide à l'implantation d'entreprises sur le territoire communal. L'objectif est d'essayer de trouver une solution, même partielle, au manque de locaux. En partenariat avec la Haute école de gestion de Genève, le projet est de créer deux certificats et un diplôme accrédités Bologne, destinés aux dirigeants d'entreprises en démarrage et aux consultants en création d'entreprises. Il est envisagé par ailleurs de mettre en place un programme de valorisation des efforts des entreprises en matières éthique, sociale environnementale, en partenariat avec «Après». Les facteurs de développement s'organisent autour d'un réseau de partenariat plus important avec les organismes fédéraux, les associations et les PME (qui viendrait se superposer à celui déjà existant avec les organismes cantonaux), la limitation de l'offre de «petits» crédits, le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et le développement de l'*Ecopôle*. L'idée est de proposer des solutions «tout en un» comprenant des locaux pour s'installer, un financement pour démarrer, des services communs pour économiser, un environnement pour échanger et un suivi pour se développer.

4. Discussion suite à la présentation, en présence des personnes auditionnées

Une commissaire socialiste relève la pertinence de la création d'une formation destinée aux dirigeants d'entreprises. Il est important de souligner le contexte dans lequel l'opération se déroule, soit en collaboration avec des structures cantonales et fédérales. Ceci démontre les compétences de la Fondetec qui est en position de leader dans ce domaine. C'est aussi ce qui fait sa spécificité. Elle demande si par la suite, on pourrait prévoir des contreprestations financières pour l'apport en formation que la Fondetec offre aux services cantonaux ou fédéraux.

M. Favoulet souligne que sa grande satisfaction, c'est qu'aujourd'hui ce n'est plus Jérôme Favoulet qui est demandé en termes de formation, mais quelqu'un de la Fondetec. En ce qui concerne les contreprestations financières, il précise que c'est déjà souvent le cas. Au début, il n'était question pour la Fondetec que de faire sa promotion, mais que désormais la fondation a acquis un statut de partenaire incontournable, au point de se voir proposer rémunération pour les prestations fournies.

La même commissaire rose a compris qu'il s'agit de 10 millions qui seraient prélevés sur les investissements 2009, mais libérés en tranches de 2,5 millions pendant 4 ans.

M^{me} Salerno confirme. L'idée serait de fonctionner sur le même principe que la Fondation Ville de Genève pour le logement social, pour laquelle le Conseil municipal a débloqué 20 millions qui sont libérés par tranches, sur la base de projets dont le DCA valide la pertinence. La Fondetec n'a pas besoin d'une trésorerie de 10 millions d'un coup, d'un seul; elle a besoin de l'argent qu'elle va prêter immédiatement à des tiers, et peut donc tout à fait fonctionner avec des tranches de 2,5 millions.

Un élu UDC relève que les statuts de la Fondetec présentent une prééminence du Conseil municipal sur le Conseil administratif, alors même que la loi prévoit que les communes sont représentées soit par le maire, soit par ledit Conseil administratif. Il aimerait savoir si cela gêne l'exécutif de quelque manière que ce soit.

M^{me} Salerno répond que non, parce que l'article 11 du chapitre 3 dit clairement le rôle de chacun. Elle en donne lecture. Pour elle, le dispositif de la surveillance de la Fondation a prouvé son efficacité. C'est un processus de contrôle assez traditionnel et qui fonctionne pour la Fondetec comme pour bien d'autres. Le Conseil administratif n'a pas la haute main, ni même la petite, sur le conseil de fondation de la Fondetec et c'est bien ainsi. Le dialogue entre Conseil administratif et Conseil municipal sur la Fondetec a toujours bien fonctionné. Certes, la fondation a connu une période très tourmentée qui est allée jusqu'au dépôt de plainte pénale, mais le tir a été réajusté. La magistrate ne se fait donc pas de

souci, à partir du moment où la Chambre délibérative, et surtout la commission des finances fait son travail d'étude une fois par année sur la Fondetec et qu'elle a la capacité d'intervenir à tout point de vue. Cela semble suffire. Maintenant, si la commission des finances ou le Conseil municipal souhaitaient un ou des observateurs issus de l'exécutif au sein du conseil de fondation, il leur serait tout à fait loisible de l'obtenir. Le chemin serait néanmoins long, puisqu'il faudrait modifier la loi cantonale, et passer devant le Grand Conseil.

5. Discussion et votes de la commission

Un commissaire DC propose d'auditionner une autorité cantonale afin de recentrer ce que fait la Ville de Genève par rapport à l'ensemble des intervenants dans ce domaine. Il demande donc l'audition du chef de département de l'économie et de la santé qui sera, selon lui, probablement accompagné du directeur de la promotion économique, M. Leclerc. La deuxième audition qu'il propose est celle du directeur de la FAE qui a saisi qu'il était préférable de se regrouper en un ensemble cohérent et efficace plutôt que de travailler de manière dispersée. Il serait, selon ce même honorable élu, aussi utile d'entendre Ecodiagnostic qui a fait un diagnostique critique sur le sujet; enfin et s'il est question de formation, il serait indispensable d'en discuter avec l'Etat, et tout particulièrement le DIP, parce qu'il trouve, toujours à son niveau de conseiller municipal, stupéfiant que la Fondetec veuille devenir un pôle de formation sur le plan communal. Pareille posture est déraisonnable sans disposer pour le moins d'une reconnaissance officielle.

Une commissaire socialiste propose les auditions du président de la CGAS, M. Pichelin, celle du directeur de la FER, ainsi que celle du président de la FAC, qui sont toutes et tous des partenaires de la Fondetec.

Un élu UDC déclare que son groupe est favorable à ces auditions, parce que s'il est vrai que l'économie est l'affaire de l'Etat, la commune a aussi son mot à dire. Cette dernière peut intervenir à titre subsidiaire, ce qui signifie qu'elle peut se substituer à ce que d'autres ne font pas. De plus, la commune a un avantage considérable, c'est qu'elle est proche de ses communières et communiens et donc de ses commerçantes et commerçants. Il ajoute qu'elle a un intérêt à favoriser ces activités commerciales, puisque le seul véritable impôt qu'elle perçoit directement est la taxe professionnelle. Les propositions d'audition qui ont été faites sont pertinentes et il ne faut pas condamner à priori la Fondetec. Il rappelle, sans vouloir polémiquer, que la Ville de Genève a laissé filer en son temps une excellente affaire qui s'appelait les Services industriels.

Un commissaire écologiste pense que toutes ces auditions pourraient bien entendu apporter des éléments positifs, mais qu'il préférerait se limiter à celles qui pourraient modifier les positions partisans.

Un élu d'AGT entend bien ces demandes d'audition qu'il juge intéressantes. Il craint néanmoins qu'il s'agisse pour certain-e-s de déplorables manœuvres dilatoires.

Le même élu DC, par souci de transparence, déclare que son parti a déjà travaillé l'hypothèse d'une fusion entre la Fondetec et la FAE.

Votes

1. L'audition du chef du département de l'économie et de la santé est approuvée à l'unanimité de la commission (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
2. L'audition du directeur de la FAE est approuvée à l'unanimité de la commission (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
3. L'audition du directeur de la CGAS est approuvée à l'unanimité de la commission (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
4. L'audition du directeur de la FER est approuvée à l'unanimité de la commission. (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).
5. L'audition du directeur de la FAC est approuvée par 13 oui (2 AGT, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (2 Ve).
6. L'audition d'Ecodiagnostic est approuvée par 11 oui (1 AGT, 1 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 2 non (1 Ve, 1 S) et 2 abstentions (1 AGT, 1 Ve).

Mercredi 23 septembre 2009

6. Audition de M. Claude Reymond, secrétaire syndical CGAS, accompagné de M. Paul Meier vice-président

La présidente relève en préambule que MM. Raymond et Meier ont rencontré M^{me} Salerno qui leur a présenté le projet portant sur la redotation de la Fondetec. La magistrate a par ailleurs indiqué à la commission des finances que des liens de collaboration existent entre différents organismes qui participent à la promotion économique, dont des organismes de soutien, tels que la CGAS.

M. Meier insiste tout d'abord sur le fait que la CGAS ne veut plus que des restaurants qui sont destinés à faire faillite très rapidement soient soutenus. Ils sont soucieux de l'application des conventions collectives et souhaitent que des emplois pérennes soient créés. Il faut limiter au maximum le risque de créer des emplois qui disparaissent à court ou moyen terme.

M. Reymond déclare qu'au fil des années la CGAS est devenue dubitative sur l'action de la Fondetec. Ils souhaitent que ce type d'organismes soit doté d'une

expertise suffisante dans le soutien apporté aux différents projets, qu'il y ait un suivi, ce qui n'a pas toujours été le cas ces dernières années. La CGAS a reçu une représentante du conseil de fondation, M^{me} Valérie Boillat, qui à la demande de la CGAS, est venue présenter les activités de la Fondetec. Au terme d'un échange constructif de quelque 25 minutes, la CGAS a souscrit au projet qui est soumis à la commission des finances, à savoir la redotation de la Fondetec.

7. Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Un commissaire DC demande si la CGAS a une idée de la place qu'occupe la Fondetec par rapport aux autres organismes du canton traitant de la promotion économique et si elle présente une quelconque particularité. Il s'inquiète aussi de savoir si les structures cantonales font un meilleur travail.

M. Meier salue l'existence d'une fondation qui s'occupe de promotion économique en Ville de Genève.

M. Reymond soutient les initiatives communales dans ce domaine. Mandaté par la CGAS pour trouver une solution d'urgence afin de sauver une entreprise de reliure bien connue sur la place, et doté d'un chèque de 50 000 francs en poche, il s'est lui-même appliqué à trouver 150 000 francs supplémentaires pour éviter la vente abrupte du matériel de ladite entreprise. A cette occasion, il a fait le tour de ce qui existe sur le plan cantonal en matière de soutien aux entreprises et de promotion économique, sans obtenir de satisfaction. Ladite promotion économique cantonale n'avait pas la vigilance requise, lorsque les prémisses de cette situation sont apparues, et par la suite, elle s'est abstenue d'intervenir, avant que de se manifester hors délais. En revanche, la commune de Meyrin avait donné des signaux clairs aux parties en présence en se montrant disposée à trouver d'autres locaux. Ce qu'il veut dire par cet exemple, c'est que les seules fois où la CGAS a eu recours à la promotion économique cantonale, elle n'a pas été très satisfaite.

Le même commissaire DC relève que d'aucunes et d'aucuns peuvent considérer que les nominations au conseil de fondation de la Fondetec sont surtout politiques, alors que dans d'autres organismes du canton, les syndicats sont représentés.

M. Meier déclare que la CGAS n'a aucune objection à ce mode de faire, d'autant plus que Valérie Boillat – qui est venue présenter ce projet – est aussi une syndicaliste.

M. Reymond ajoute qu'il est normal qu'une collectivité qui se dote et investit dans ce domaine, délègue et place des personnes en qui elle a confiance; en ce sens, une connotation politique ne saurait gêner.

Un commissaire UDC souhaiterait plus d'information sur la dubitativité apparente de la CGAS au sujet de la Fondetec évoquée au début de l'entretien.

M. Reymond affirme que ce sentiment n'est plus de mise.

Le même élu UDC dit alors comprendre que pour la CGAS la Fondetec a sa place et son utilité, puisqu'elle joue un rôle que ni les banques, ni l'office de cautionnement, ni la promotion économique cantonale ne jouent. La Fondetec a donc une fonction subsidiaire indispensable.

M. Meier confirme ces propos. Il précise que la seule réserve de la CGAS était relative au soutien des projets de restauration qui sont considérablement représentés dans le canton de Genève et qui sont susceptibles de créer des emplois précaires.

La CGAS a été rassurée quand elle a lu dans le rapport de la Fondetec que ce type de soutien avait considérablement baissé.

M. Reymond précise que la CGAS a bien saisi la démarche de la Fondetec qui ne fait pas de cautionnement. Elle est un organisme qui recueille des graines de projets sur le territoire, puis les accompagne et le amène à un développement adulte, ce que les banques n'ont pas le temps de faire et que le canton ne prend pas du tout en charge. A son avis, la Fondetec a un rôle particulier qui ne fait nullement doublon avec quoi que ce soit. Et le fait que son activité se limite au territoire de la Ville ne pose pas problème. Cette posture est logique et constitue une façon de mettre en demeure les autres communes de dégager des moyens similaires dans le même but.

La CGAS est en outre favorable au projet *Ecopôle* et à la création d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui sont devenus deux éléments importants, suite à la réorganisation de la Fondetec. La redotation de 10 millions devrait suffire à faire en sorte que la Fondetec soit un lieu où serait favorisée l'éclosion d'entreprises ou de projets entrepreneuriaux ayant trait à l'ESS. D'ailleurs, la CGAS se penche sur ce type de problématiques et suit de très près la chambre économique «Après». Si la CGAS considérait qu'un projet devrait être soutenu, elle l'accompagnerait devant la promotion économique de la Ville de Genève, les critères de soutien restant, bien entendu, la pérennité des emplois ainsi créés.

Un élu écologiste s'inquiète de l'implantation communale des entreprises soutenues. Une entreprise domiciliée en Ville de Genève qui devrait déménager pour des raisons de développement, perdrait automatiquement le prêt qui lui est octroyé. Il trouve cette situation incorrecte.

M. Reymond rétorque qu'il appartiendrait à une telle entreprise de prendre contact avec la commune dans laquelle elle déménagerait pour obtenir la pour-

suite du soutien escompté. Par ailleurs, il est fort probable que dans la mesure où cette entreprise serait en voie d'agrandissement, elle ne correspondrait plus vraiment au profil des sociétés soutenues par la Fondetec.

Une élue d'AGT se déclare gênée par le fait que la Fondetec, à l'image des banques, soutient essentiellement le secteur tertiaire et les services. Elle souhaiterait voir la fondation s'occuper d'entreprises situées dans le secteur secondaire et qui permettraient l'emploi de personnes dont les compétences professionnelles sont autres.

M. Meier déclare ne pas avoir connaissance de projets émergeant au secteur secondaire qui auraient été soumis à la Fondetec. Mais, il confirme que les syndicats sont confrontés à une diminution de l'emploi dans le secteur secondaire. La question est de savoir si ce n'est pas davantage par manque de projets dans ce domaine précis dans la conjoncture actuelle, qu'une réelle volonté de la Fondetec, que ce soutien paraît congru. Par ailleurs, il tient à souligner que la Fondetec intervient là où les banques justement n'interviennent pas, faute de profits suffisants.

De son côté, M. Reymond rappelle que les micro-entreprises sont souvent des sociétés en nom propre, ce sont des artisans dont quelques-un-e-s, selon le domaine où ils, elles déploient leurs compétences peuvent en requérir par la suite d'autres plus nombreuses. Mais pour une entreprise en gestation, il faut parfois 4 ou 5 ans avant de pouvoir engager un collaborateur, une collaboratrice, ou un-e apprenti-e. Il est certain que la CGAS ne se fait pas trop d'illusions lorsqu'elle dit viser à la pérennité de l'emploi, dans la mesure où elle connaît parfaitement la différence entre l'activité économique d'un artisan et un emploi de salarié. En conséquence, lors de l'analyse des projets, il conviendrait sans doute de pondérer le soutien apporté en fonction du type même d'emplois en voie d'être créés.

Un élu radical demande si les syndicats sont pleinement satisfaits de placer 10 millions dans une structure comme la Fondetec, ou s'ils préféreraient que la Ville mette pareille somme dans des investissements supplémentaires, en regard d'emplois à créer.

M. Meier avoue que, dans le fond, les syndicats voudraient, bien sûr, le beurre et l'argent du beurre! Il pense qu'investir dans un organisme d'encadrement et de soutien aux entreprises peut générer autant d'emplois que des investissements dans la conjoncture actuelle.

Ce sont deux stratégies complémentaires qui favorisent la création d'emplois, mais en n'oubliant pas que l'investissement va susciter de l'emploi à court terme et que l'avantage du travail fourni par la Fondetec, c'est qu'elle agit sur le long temps. Cette seconde option est donc plus intéressante.

M. Reymond, pour sa part, déclare qu'il préfère la création d'ateliers publics à la promotion économique.

A l'interrogation de plusieurs commissaires, M. Reymond précise que le fait de soutenir l'éclosion de nouvelles entreprises comporte aussi une dimension sociale. En ce sens, la CGAS souhaiterait que la Fondetec ait son mot à dire dans la gestion des entreprises qu'elle soutient, de manière à tenir compte aussi des créateurs de richesses, c'est-à-dire des employés, tout en veillant à ce que cet accompagnement ne verse pas dans l'ingérence, ce qui serait inacceptable.

8. Audition de M. Olivier Grometto, représentant de la FER

M. Grometto déclare tout d'abord que, même si l'aide aux entreprises en création est un but indirect de la FER, elle ne se sent pas moins très concernée par ce sujet. A titre d'exemple, la FER est membre fondateur de l'association Genilem, dans le conseil duquel lui-même siège. La FER est également partenaire du Service de la promotion économique pour la réalisation du guide *Créer son entreprise*. A titre personnel, M. Grometto est aussi membre de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) et de la Centrale romande de cautionnement (CRC). La plupart des constats qui figurent au rapport concernant le virage pris par la Fondetec dès l'entrée en fonction du nouveau directeur, M. Favoulet, sont partagés par la FER qui est parfaitement consciente de la difficulté qu'ont les petites entreprises à obtenir des prêts ou des cautionnements bancaires. C'est pourquoi la FER soutient, de la manière dont elle le peut, toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Par ailleurs, le fait que la Fondetec soit plus efficace aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, est tout à fait clair. De plus en plus de demandes sont traitées par cette fondation. Il relève également une évolution dans le type d'entreprises qui sont soutenues par la Fondetec: moins nombreuses dans la restauration, plus fréquentes dans les services. Le même constat est fait du côté de la FAE et le représentant de la FER ne pense pas qu'on puisse dire qu'il y ait un double emploi entre ces deux structures. Cela se voit même à l'évidence en considérant le montant des aides consenties, puisque la Fondetec accorde des aides de 50 000 francs par dossier en moyenne, ce qui est beaucoup plus faible que ce que la FAE pratique, puisqu'elle traite à une hauteur moyenne de 380 000 francs. Une autre différence, matérielle, appert, du fait que la FAE propose un cautionnement, alors que la Fondetec prête véritablement de l'argent. Dans cet esprit, la complémentarité de ces deux structures ne fait aucun doute.

Comme il l'a dit à la magistrate, M^{me} Salerno, la FER soutient cette initiative, suit avec intérêt l'évolution de la création de l'*Ecopôle* et le rapprochement avec la chambre de l'Economie sociale et solidaire (ESS). De son point de vue, la Fondetec devrait conserver cette universalité et ne pas se concentrer exclusivement sur les entreprises liées à l'ESS, parce que pour lui, il n'y a qu'une seule économie.

9. Discussion de la commission en présence de la personne auditionnée

Un élu UDC demande si le fait que la Fondetec s'engage exclusivement auprès d'entreprises situées sur le territoire politique et fiscal de la Ville de Genève, le dérange, et si d'autres communes ne devraient pas se lancer à leur tour.

Pour M. Grometto, il n'y a pas de problème. Toutes les initiatives qui visent à aider les entreprises en création sont les bienvenues, et il salue celle de la Ville de Genève. Il serait heureux de voir de telles initiatives dans d'autres communes, d'ailleurs certaines s'y sont déjà osées. La commune de Versoix avait mis en place un incubateur d'entreprises qui malheureusement n'existe plus. La commune de Plan-les-Ouates a les mêmes velléités en mettant à dispositions des nouvelles entreprises, des locaux à bon marché.

Un commissaire DC observe que les objectifs de la Fondetec en matière d'emplois sont finalement assez modestes, puisque l'ambition est d'atteindre, selon l'élu, 130 emplois créés. Il s'interroge, en regard de cet objectif, sur l'importance du montant de la redotation.

M. Grometto affirme qu'ils se sont posés cette même question au sein du conseil de fondation de la FAE. Cette dernière a un capital de 20 millions. Aujourd'hui, la moyenne d'emplois créés par dossier soutenu est d'à peine 13 unités. La FAE se trouve donc sensiblement dans le même registre que la Fondetec. Il faut tenir compte du tissu économique du canton et de la Suisse, où le nombre d'entreprises de petite taille (moins de 10 personnes) représentent plus de $\frac{3}{4}$ de l'économie. Il est illusoire de dire que l'intérêt de ces opérations ne concernerait que des entreprises qui auraient par hypothèse 50 salariés. En effet, les entreprises qui ont souvent besoin de ces capitaux de départ sont des start-ups dans l'impossibilité pratique de trouver un financement bancaire. Elles pourraient certes se retourner vers des fonds d'investissements ou des business angels dont on sait que les critères sont assez élevés. Sans des organes comme la Fondetec ou la FAE, ces projets n'auraient aucune chance de se développer. Dans les dossiers qui arrivent à la FAE, et c'est probablement le cas à la Fondetec, il voit des entreprises extrêmement prometteuses qui, parfois, ne sont constituées à l'origine que d'un ingénieur et d'un administratif, mais qui occuperont une dizaine de collaborateurs dans un délai de 3 à 5 ans, si tout se passe comme souhaité. M. Grometto pense que le jeu en vaut la chandelle. Il relève par ailleurs que la loi sur l'assurance chômage favorise l'émergence d'entreprises constituées d'une seule personne et que c'est là un but louable.

Le même élu DC demande si la FER estime judicieux que la Fondetec se dote d'une pépinière d'entreprises et développe une formation, et si c'est bien là le rôle qui lui a été assigné, alors même qu'elle n'est qu'un organisme municipal.

M. Grometto estime que le but est de remettre un prix qui récompenserait une entreprise respectant certains critères de durabilité. Il connaît bien ce projet

puisque la Fondetec a approché la FER pour être partenaire de cette opération, ce que la FER a accepté sur le principe, même si certains éléments sont encore en discussion. Il croit savoir qu'un report dans le temps est prévu, mais que l'idée reste de mettre en place un cursus de formation ouvert à des projets d'entreprises; ce cursus permettrait de suivre l'évolution de ces projets durant une période de quelques mois. Le but est louable en soi, et même si ce n'est sans doute pas une préoccupation qui incombe à la Ville de Genève exclusivement, ce n'en est pas moins une initiative qui lui semble intéressante, puisque les entreprises souffrent d'un déficit de formation en termes de management et de gestion administrative.

Un commissaire socialiste demande si la FER partage la nouvelle dynamique de travail instillée par son nouveau directeur.

M. Grometto souligne que la FER a vu partir M. Jérôme Favoulet de Genilem avec regret, tout en étant fort heureuse pour la Fondetec. Il pense que le nouveau directeur a apporté à la Fondetec, toute l'expérience qu'il a acquise à Genilem, spécialiste en coaching d'entreprises. Financer est une bonne chose, mais financer à dessein ou dans un contexte, favorise la réussite de l'entreprise et c'est encore mieux. C'est la valeur ajoutée du nouveau directeur de la Fondetec.

Un commissaire libéral demande si une des entreprises qui a été soutenue par la Fondetec est devenue membre de la FER.

M. Grometto ne pourrait pas en citer, mais il pense que oui. Il n'a jamais effectué ce contrôle, car il ne lui semble pas pertinent. Il répète qu'il est très probable que les entreprises soutenues par la Fondetec soient membres de la FER. Le fait d'avoir un encadrement est un élément de sécurité, et celui d'avoir un label Genilem, FAE ou Fondetec, un gage de qualité pour tous les intervenants.

Une commissaire rose demande si la FER a dirigé vers Genilem ou la Fondetec des projets d'entrepreneurs qu'elle aurait reçus.

M. Grometto répond que cela fait partie de l'activité quotidienne de la FER qui enregistre énormément de sollicitations de tous types et à tous niveaux d'organisation. Son activité déploie pleinement ses effets lorsque l'entreprise existe et dispose d'un personnel, car, faut-il le rappeler, la FER ne fait ni financement, ni coaching. Donc, selon leur degré d'avancement et selon leur type, la FER redistribue systématiquement lesdits projets entrepreneuriaux vers des institutions qui lui semblent le plus à même de donner un conseil, d'attribuer une aide, d'offrir un suivi, que ce soit la Fondetec, le service de la promotion économique ou la FAE.

Un conseiller municipal libéral aimerait avoir une appréciation qualitative sur l'activité fournie par la Fondetec par rapport aux autres organismes similaires.

M. Grometto estime que les dossiers sont examinés avec beaucoup de sérieux. Les seuls éléments de comparaison sont les prestations de la FAE et de la CRC. Or, la CRC n'exerce d'activités que dans le domaine du cautionnement pur, alors que la Fondetec prête de l'argent. Bien sûr, le prêt bancaire est facilité par le fait qu'un organisme comme la FAE cautionne l'opération. Lorsque l'entrepreneur reçoit de l'argent d'une structure, un lien différent est établi. Il souligne que le micro-crédit donne de très bons résultats en termes de rendement et de garantie de remboursement. C'est pourquoi, il ne serait pas surpris que les remboursements de prêts soient plus nombreux auprès de la Fondetec qu'auprès de la FAE. A son avis, il y a une complémentarité entre ces deux organismes. Quant à la FAE, elle ne prête pas directement d'argent, mais elle fait du coaching et s'adresse à des entreprises de taille plus importante. Il ne connaît pas d'autres organismes de financement de micro ou midi-entreprises dans le canton de Genève. C'est ce qui fait aussi la spécificité de la Fondetec.

Le même élu libéral est étonné du montant des frais de fonctionnement de la Fondetec qui s'élèvent à 900 000 francs et il sollicite le point de vue du représentant de la FER.

M. Grometto ne pense pas être en mesure de répondre à pareille question. S'il fait néanmoins un rapide calcul, ce chiffre lui semble raisonnable au vu de la masse salariale qui est inévitablement importante, et il n'y voit donc rien de surprenant.

Dans la foulée un élu Vert s'inquiète du montant des frais de fonctionnement de la FAE qui dispose d'un capital de dotation de 20 millions.

M. Grometto ne dispose pas de chiffres exacts, mais il indique qu'il y a deux membres de direction, deux gestionnaires de dossiers, deux comptables et 3 ou 4 collaborateurs-trices administratifs au sein de la FAE. Il sait que la direction s'est ouverte au conseil sur la nécessité d'offrir des rémunérations qui soient comparables à ce qu'on trouve sur le marché pour des gestionnaires de haut niveau, car la FAE a besoin de spécialistes qui sont très bien rémunérés sur le marché. Il pense que la Fondetec a plus au moins la même préoccupation, car si on veut offrir des conseils de qualité, il faut des collaboratrices et collaborateurs qui soient suffisamment formés.

Reste que ce montant n'est pas compris dans le capital de dotation de 20 millions de la FAE, qu'un budget particulier lui est sur ce point alloué et qu'elle n'est pas – à l'image de la Fondetec – contrainte de générer ses moyens de fonctionnement.

Un élu radical demande au représentant de la FER s'il estime plus utile, en termes de création d'emplois, d'investir 10 millions dans un organisme de soutien aux entreprises, ou d'augmenter de 10 millions les investissements de la commune.

M. Grometto pense qu'il est toujours préférable d'offrir un suivi et un conseil, que de financer purement et simplement une opération. Ce qui est intéressant à la FAE ou à la Fondetec, c'est qu'au-delà du montant financier, il y a un suivi, un effet didactique. Chacun-e sait très bien que 75% des entreprises en création disparaissent dans les trois premières années. Une structure comme Genilem inverse la proportion. C'est un immense succès et c'est dire l'importance qu'il faut accorder au suivi des projets.

Le même conseiller municipal radical se dit surpris de voir, lorsqu'il observe le type d'entreprises soutenues par la Fondetec, le grand pourcentage de petits commerces et de restaurants, dont la survie ne dépend pas tant de la bonne gestion que de la concurrence. De plus, ces entreprises ne créant pas beaucoup d'emplois, il lui paraît inutile de leur apporter un quelconque soutien.

M. Grometto estime qu'il s'agit en fait d'un problème de distorsion de concurrence. Est-il judicieux de financer certaines entreprises et non d'autres? Par le passé, les entreprises de restauration représentaient une bonne part des entreprises soutenues par la Fondetec ou l'OGCM. Aujourd'hui, les chiffres de la FAE et de la Fondetec montrent qu'on est à 30% de représentation de ce type d'activités. Cela prouve que ce secteur représente une part importante de l'économie genevoise. Il ne serait pas correct de dire que, par principe, on ne soutient plus les entreprises liées à la restauration, parce qu'on sait que leur durée de vie est aléatoire et dépend du goût des consommateurs. En revanche, il faut être extrêmement rigoureux sur certains critères, tels que le respect des conventions collectives.

La présidente relève que M. Grometto a évoqué à plusieurs reprises qu'il avait des liens avec Genilem et la FAE. Elle aimerait savoir si des rencontres régulières sont organisées entre ces différentes instances pour partager leurs points de vue sur la situation économique.

M. Grometto confirme. Sous les auspices de la promotion économique, un groupe informel dénommé Remino regroupe toutes les institutions actives dans le soutien aux entreprises en création. A l'origine, il s'agissait pour le Département cantonal de l'économie de coordonner toutes les activités qu'il soutenait. Il a vite été constaté que l'objectif n'était pas suffisant et qu'il fallait aussi intégrer à ce groupe les institutions privées qui sont actives dans ce domaine, et notamment les POI, Fongit, Ecllosion, FER, FAE et autre Fondetec... Il s'agit d'une réunion mensuelle où sont échangés différents points de vue sur l'évolution de l'économie, sur l'attitude des banques et au cours desquelles chacune et chacun s'informe des opérations en cours. Il croit que c'est une préoccupation du département de s'assurer qu'il n'y ait pas de dispersion d'énergie et de fonds. Ce groupe existe depuis plusieurs années et fonctionne très bien.

Une élue AGT demande si le représentant de la FER a le sentiment d'un changement dans l'économie et ce qu'il peut en dire.

M. Grometto estime difficile de répondre, et ce d'autant pour une fédération comme la FER qui représente une multitude de secteurs différents. Aujourd'hui, certaines entreprises, malgré la crise, se portent parfaitement bien. D'une manière globale, la situation aurait pu être nettement pire. Il a reçu des échos positifs en termes de reprise des affaires, mais il sera moins rassurant en ce qui concerne le chômage. Certains domaines se sont apparemment mieux tirés d'affaire que d'autres, même si cette analyse est pour l'heure purement empirique. Les entreprises qui sont dans le négoce de matières premières se portent comme des charmes. Tout ce qui touche à la fabrication d'arômes et de parfums va très bien. Certaines branches du secteur financier sont aussi florissantes. Le commerce n'a pas souffert autant qu'on aurait pu le craindre. La FER a souvent demandé à ses membres quel était leur sentiment sur la marche des affaires et les réponses ne sont pas aussi négatives que redouté.

Dans ce contexte, M. Grometto a l'impression que cette crise a permis aux entreprises de réévaluer leurs moyens d'action et leur ressources. Il pense que dans certains secteurs beaucoup d'efforts peuvent être faits en termes de productivité. Et souvent, hélas, la productivité améliorée a pour conséquence une diminution des postes de travail. On peut donc concevoir que l'économie ne se porte pas trop mal, tout en enregistrant des pertes nettes d'emplois et donc une hausse du chômage. C'est peut-être la situation à vivre ces prochains mois.

10. Audition de M. Yves Menoud, directeur de la FAC (Fédération des artisans et commerçants)

M. Menoud distribue un document qui résume le propos qu'il va tenir (annexe). Il tient à excuser l'absence du président de la FAC, Bernard Menuz, pour cause de vacances. La FAC représente 1200 entreprises, plus particulièrement dans le commerce de détail. Elle a une caisse AVS qui est la 3^e caisse interprofessionnelle du canton. Par ce biais, la FAC touche une population de 800 indépendants et 400 entreprises Sàrl. Ce sont des petites entités qui emploient entre 5 et 10 personnes en moyenne. M. Menoud est entré en fonction à la FAC le 1^{er} avril de cette année. Dès son arrivée, il a réactivé le partenariat de la FAC avec la Fondetec. Effectivement, la FAC a un contact direct avec les personnes qui vont créer leur entreprise ou leur commerce. Ces personnes viennent s'inscrire à la FAC, soit pour la question de l'AVS, soit au moment où elles rencontrent des problèmes financiers. La FAC et la Fondetec sont d'ailleurs en train de mettre en place un certain nombre de structures qui leur permettront d'atteindre au mieux les personnes qui nécessitent une aide dans le cadre de la création ou du soutien de leur entreprise. De son point de vue, quand quelqu'un-e crée une petite entité, elle, il n'a pas forcément de repères évidents, par exemple de business plan, alors même qu'il est important d'avoir un soutien adapté. En effet le support tradition-

nel que chacun-e penserait attendre de la part des banques n'est pas évident à obtenir. La Fondetec, par sa rapidité, sa souplesse et le financement direct, offre une aide importante aux micro et midi-entreprises. La FAC, lorsque les critères sont remplis, oriente un certain nombre d'entrepreneurs vers la Fondetec. Les gens que la FAC représente sont en général d'excellent-e-s artisan-e-s, mais ils, elles ont souvent beaucoup plus de peine avec le suivi administratif. Quand ces personnes rencontrent des problèmes financiers, elles sont tentées en premier lieu de retrancher dans les assurances sociales. C'est là qu'intervient la FAC pour les aiguiller vers des structures qui leur permettront de faire face à ces difficultés. C'est souvent sur des petits coups de pouce rapides que se joue la survie d'une entreprise. La Fondetec est plus réactive, plus proche du terrain que ne peut l'être un organe bancaire habituel. Pour toutes ces raisons, M. Menoud pense que la Fondetec est un bienfait pour les entreprises que la FAC représente. Il apporte un soutien sans restriction au projet de recapitalisation de la Fondetec par la Ville de Genève.

11. Discussion de la commission en présence de la personne auditionnée

Une élue AGT aimerait savoir si que depuis le début de la crise, ce sont les petites entreprises qui sont le plus souvent en difficulté et quel en est le pourcentage.

M. Menoud explique qu'il y a un effet domino. Dans la plupart des entreprises de la FAC, c'est la fin de l'année qui est la plus importante, au cours de laquelle une grande partie du chiffre d'affaires est réalisé. Pour l'instant, une détérioration est effectivement observée, mais elle n'est pas criante. Il craint que ce soit en début d'année 2010 que se fassent sentir les effets les plus dramatiques de la conjoncture économique actuelle. Néanmoins, il tient à dire que de nombreuses entreprises, crise ou pas crise, rencontrent des difficultés d'ordre administratif notamment dans le cadre du rattrapage AVS.

Un commissaire Vert demande si les membres de la FAC parlent des activités de la Fondetec et si certain-e-s ne trouvent pas injuste que d'autres bénéficient d'une aide et non elles ou eux, alors qu'elles, ils sont sur le même créneau.

M. Menoud déclare que la plupart des membres de la FAC ne connaissent pas la Fondetec. De fait, soit les personnes font le pas de s'y adresser, soit non. Beaucoup de gens sont très fiers de rechercher de soutien. L'hypothèse d'une concurrence entre les entreprises qui bénéficient de l'aide de la Fondetec et les autres n'existe pas, puisque tout le monde peut solliciter ladite fondation.

Un élu DC demande si un investissement de 10 millions pour 130 emplois semble adéquat au représentant de la FAC.

M. Menoud réplique que chez les gens qu'il représente, la vraie valeur est celle de la sueur au front, du cal aux mains et du temps qu'ils investissent pour faire tourner la boutique. Aussi, la seule chose qu'il sait, c'est que la Fondetec a, ces dernières années, augmenté ses volumes et que la FAC va intensifier sa collaboration. C'est un outil intéressant pour un certain nombre d'entreprises locales qui ont parfois des divergences de vue avec les banques ou qui sont en dehors du circuit de ces dernières. La solution d'investir 10 millions dans la Fondetec lui semble adéquate pour éviter que certaines entreprises plongent. L'autre avantage, c'est que la Fondetec, en tant qu'organisme prêteur peut demander que la société mette en place des tableaux de bord, ait des normes de fonctionnement, des structures un peu plus rigides, soit autant d'outils dont elle ne s'était pas pourvue dans un premier temps.

Un élu UDC aimerait savoir combien d'entreprises sont membres de la FAC et combien de personnes ces sociétés emploient.

M. Menoud ne tient pas une comptabilité par tête. Il faut savoir que certaines entreprises peuvent avoir un employé en début d'année, 10 en période estivale et revenir à 3 en fin d'année. Ce qu'il peut indiquer c'est que la caisse AVS a une masse sous gestion de salaires de 200 millions, ce qui constitue une très petite caisse. Or, les versements AVS peuvent constituer un baromètre fiable de l'activité économique, encore que cette caisse soit toute petite et qu'elle ne représente qu'un certain type d'entreprises. M. Menoud ajoute que ce qu'il faut savoir c'est que la grande majorité des caisses AVS travaillent sous forme d'acomptes, et que ce n'est donc que l'année suivante qu'une bonne vision de ce qui s'est passé l'année précédente est offerte.

Une commissaire UDC relève qu'un des arguments pour la redotation de la Fondetec, consiste en ce que cet organisme est un des principaux acteurs dans le soutien à l'entrepreneuriat féminin. La commissaire aimerait savoir quel est le pourcentage d'entrepreneuses qui sont membres de la FAC et qui ont été dirigées vers la Fondetec.

M. Menoud ne connaît pas le pourcentage que souhaite la commissaire, mais selon lui, les difficultés rencontrées sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes en matière d'entreprise. Il pense que ce serait une excellente idée que d'améliorer les outils statistiques, mais il souligne que leurs membres paient leur cotisations et ne sont pas forcément enclins à donner de l'information sur leur entreprise, du fait même qu'ils n'y trouvent aucun intérêt.

Un élu écologiste relève qu'une des critiques souvent faites à la Fondetec, est de soutenir exclusivement les entreprises domiciliées en Ville de Genève. Il s'inquiète d'une éventuelle frustration de la part de la FAC.

M. Menoud répond que si l'entreprise n'est pas domiciliée en Ville de Genève,

la FAC ne les adresse pas à la Fondetec, mais à la FAE, dont l'activité est un peu différente, puisqu'il s'agit alors de cautionnement et que les montants en jeu sont plus importants. La FAC est simplement un vecteur d'informations et de propositions.

Mercredi 30 septembre 2009

12. Audition de M. Serge Nouara, directeur de la FAE

D'entrée de jeu, M. Nouara propose de répondre directement aux questions des commissaires.

Un commissaire UDC demande quels sont les buts poursuivis par la FAE.

M. Nouara répond que le but principal de la FAE est de soutenir et promouvoir l'emploi. Aujourd'hui, cet organisme offre quatre grandes prestations aux micro-entreprises et petites entreprises. La première est le crédit dérivé, au moyen d'une enveloppe de 10 millions qui permet de faire des avances aux entrepreneurs qui en éprouvent le besoin, sachant que le montant maximum prêté est de 250 000 francs. La deuxième prestation est le cautionnement de crédit, jusqu'à 4 millions. LA FAE cautionne aussi des leasings. La troisième est la prise de participation, de 2 millions à 4 millions. Cette aide s'adresse à des start-ups et à des sociétés en voie d'assainissement.

Le pourcentage de remboursement se situe entre 92 et 95%. En cette fin 2009, 68 demandes ont été enregistrées à la FAE, et 44 dossiers acceptés. Ainsi elle soutient et crée effectivement des emplois.

Un élu DC indique que la FAE est la suite de trois institutions s'occupant de promotion, soit: StartPME, LAPNI et OGCM. A elles trois, ces entités concentraient 120 millions de francs. Il aimerait connaître le capital actuel de dotation de la FAE.

M. Nouara explique que l'enveloppe de cautionnement se situe entre 20 et 30 millions, celle du soutien entre 75 à 95 millions et l'avance de liquidités se monte à 10 millions provisionnés en pied de bilan de l'Etat.

Un conseiller municipal Vert demande quelles sont les missions que remplissent la Fondetec et respectivement la FAE.

M. Nouara explique que la FAE est là pour pallier ce que ne font pas les sources de financement usuelles.

Une élue AGT demande quels sont les domaines économiques en expansion et ceux qui souffrent à Genève.

M. Nouara répond que le secteur de l'horlogerie souffre passablement. L'industrie, non, et elle contribue à remonter la moyenne. La restauration pâtit également de la crise, surtout en raison du grand nombre d'établissements sis à Genève. La coiffure est un autre secteur qui se porte assez mal. De manière générale, on constate une concentration dans le commerce de détail.

Un élu DC aimerait savoir quels sont les critères éthiques que la FAE applique lorsqu'elle choisit de soutenir ou non un dossier. Puis, il demande ce que pense M. Nouara du projet *Ecopôle*. Il souhaiterait en outre connaître son avis sur le fait que la Fondetec, organisme communal, travaille à la création d'une formation pour les entreprises en démarrage, en collaboration avec la HEG.

M. Nouara répond que, concernant l'environnement, la FAE applique les préceptes de l'OCIRT et essaie de promouvoir le développement durable, en même temps que l'emploi. La FAE demande que le siège social et les actifs d'exploitation restent dans le canton jusqu'au complet remboursement des engagements auprès dudit organisme, ce qui est logique. En ce qui concerne la formation, il s'agit de la possibilité de financer des mandats auprès de jeunes entrepreneurs et entrepreneuses qui démarrent. La FAE s'engage de même, qu'il soit question d'apporter un éclairage sur une approche du marché, sur une validation technique, voire technologique d'un produit par des experts neutres aptes à valider les orientations, tant commerciales que techniques ou organisationnelles, d'une structure. Actuellement, la FAE s'occupe de la réorganisation d'un groupe de trois sociétés qui a souhaité disposer durant toute la période d'assainissement prévue d'un coach nommé de l'intérieur pour faire le *reporting* opérationnel, commercial et financier.

La présidente demande à combien M. Nouara évalue le coût d'un coaching durant une année, et de quelle manière les entreprises vivent cette situation.

M. Nouara répond qu'aujourd'hui, les mandats oscillent entre 8000 et 50 000 francs, en fonction du cahier des charges. La société la plus efficace est retenue. Quant à l'accueil du coaching de la part des entrepreneurs et entrepreneuses, il se fait à bras ouverts. C'est une manne pour lui, elle, car il, elle se rend bien compte que c'est une sorte de salarié à demeure.

La présidente demande encore si cette expertise détermine l'entrée en matière sur un financement, une participation ou non, et si, en définitive, l'opération est totalement offert par la FAE. M. Nouara rappelle que la loi précise qu'il s'agit d'une participation au financement d'un mandat. La FAE essaie toujours de garder à l'esprit le côté subsidiaire de son intervention. Lorsque la personne impliquée a quelques liquidités, il lui est demandé de faire un bout du chemin, car chacun-e sait bien que « *tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur* ».

Une commissaire socialiste demande le pourcentage des entreprises que la FAE aide jusqu'à hauteur de 300 000 francs.

M. Nouara répond que 80% des aides concerne les micro-entreprises, dont 60% dans le commerce de détail. La majorité d'entre elles se situe en Ville de Genève.

Un élu UDC comprend que la majorité des entreprises soutenues par la FAE sont situées sur le territoire politique et fiscal de la Ville de Genève. Il aimerait savoir si le lieu d'implantation du commerce est pris en considération lors de la présentation d'un dossier. Si quelqu'un-e émettait le désir de vendre des frigos aux Esquimaux, en serait-il, elle dissuadé-e par la FAE? Et l'élu de faire le constat de la désertification du centre-ville au profit des centres commerciaux périphériques, notamment pour des questions d'accès, mais aussi pour des raisons de coût du mètre carré commercial, de contraintes liées à la protection du patrimoine, comme du manque de sécurité. Il souligne encore que le commerce du centre-ville, c'est typiquement celui qui est en relation avec le tourisme et, qu'à Genève, l'industrie touristique est une industrie importante, tout comme l'industrie de congrès. Or, l'élu UDC ne pense pas que les touristes et les congressistes aillent beaucoup dans les centres commerciaux périphériques, mais que le cas échéant, ils, elles préfèrent le commerce de détail.

M. Nouara précise que ses réponses n'engagent que les 68 demandes traitées par la FAE. Il n'y a aucun gage de représentativité sur des milliers d'entreprises inscrites au registre du commerce. Donc, quand il dit la majorité, elle commence à 50%. Concernant, l'appréciation de vente de frigos aux Esquimaux, il affirme que les critères d'octroi de la FAE, au-delà de la subsidiarité et de la promotion des emplois, s'attachent à apprécier l'expérience des dirigeants et la pérennité de l'affaire quant à sa capacité de remboursement par rapport à l'engagement sollicité. La FAE est là pour pallier ce que ne font pas les sources de financement usuelles. Aujourd'hui, la FAE traite principalement avec des personnes qui ont un déficit de fonds propres et de garanties. Les banques, quant à elles, regardent d'abord les garanties, la rentabilité et peut-être accessoirement l'expérience. La FAE, elle regarde l'expérience, la pérennité et s'adresse prioritairement aux entreprises en déficit de fonds propres, parce qu'elles sont jeunes ou parce qu'elles ont eu quelques embûches sur un parcours, sans être mauvaises pour autant. S'il s'agit d'une création, la FAE demande la justification de quelques commandes.

Concernant les causes de désertification, il ne lui appartient pas de répondre. Il se cantonne au même constat, mais estime que toutes et tous autour de la table ne sont pas assez nombreux pour en déceler toutes les causes.

Un commissaire AGT, dans le but de comparer la FAE à la Fondetec, aimerait connaître l'effectif de cette organisation et aimerait avoir quelques précisions quant à son organigramme et son fonctionnement.

M. Nouara répond que la FAE est constituée d'une équipe de 10 bons collaborateurs au sein de laquelle se trouvent trois gestionnaires de crédits souhaités

polyvalents, mais avec certaines sensibilités selon le type de dossiers ou d'analyses. Le fonctionnement de la FAE lui est propre, puisque, aujourd'hui, elle a une partie de back-office et des contrats qui sont suivis en interne. Cette situation justifie le besoin d'avoir une force administrative. Il est difficile de comparer la FAE à la Fondetec, parce que la FAE, depuis 2006, a été reconnue comme antenne du système de cautionnement fédéral. Donc, elle a la capacité de pouvoir proposer une aide de cautionnement de la CRC (coopérative romande de cautionnement) à hauteur de 500 000 francs. Le dossier sera étudié de la même manière, et il sera défendu au sein du conseil de la CRC dans lequel lui-même siège également.

M. Nouara estime qu'une bonne majorité des dossiers passe dans le cadre de la Confédération. La FAE dispose d'un contrat qui lui permet de financer du cautionnement de leasing. On se rend compte qu'un financement sur deux concerne aujourd'hui le financement de biens d'équipements.

M. Nouara, en revanche, ne veut pas aborder la question de la Fondetec, car il pense qu'il ne lui appartient pas d'en parler.

Une commissaire du parti de M^{me} Martine Aubry demande si la FAE a ses propres locaux; elle aimerait également connaître le coût de fonctionnement de cet organisme et savoir si ses éventuelles pertes sont portées au bilan de l'Etat.

M. Nouara répond que la FAE est locataire de locaux à Carouge. Concernant le coût de fonctionnement, il invite la commission à se référer au rapport annuel de la FAE. Quant aux pertes, s'il y en a, elles sont imputées sur le montant du capital de 30 millions que possède aujourd'hui la FAE. Lorsque les pertes s'inscrivent dans le cadre du cautionnement, la banque concernée dénonce la situation et fait appel au cautionnement premier de la FAE qui va payer au plus tôt. Dès lors, la FAE est subrogée par les droits de ladite banque qui avait requis des garanties. La FAE enregistre la perte qui avait été provisionnée chez elle, mais aussi en plus de bilan de l'Etat.

Un élu libéral revient sur la question de la complémentarité ou la concurrence entre la Fondetec et la FAE. Il aimerait savoir si beaucoup d'entreprises s'adressent aux deux institutions, et si des projets refusés par l'une sont acceptés par l'autre.

M. Nouara réplique que la FAE est ouverte à toutes et tous.

Un élu AGT demande si la FAE entretient de bonnes relations de travail avec la Fondetec.

M. Nouara répond qu'il entretient les mêmes relations avec M. Favoulet qu'avec tous les autres directeurs d'organismes. Les gestionnaires de chacune des structures sont régulièrement amenés à échanger des informations.

Une commissaire libérale s'inquiète d'une possibilité de doublon. Aussi demande-t-elle si la réunion des fonds attribués et des dossiers gérés par la Fondetec et respectivement la FAE permettrait de diminuer le nombre de collaboratrices et collaborateurs dans les deux organismes.

M. Nouara entend parler de manière générale. Aujourd'hui, explique-t-il, nous nous trouvons dans une société de consommation, et tout le monde compare A, B et C. Il peut imaginer qu'un-e entrepreneur, entrepreneuse qui se trouve dans les locaux de la Fondetec, ou de la FAE pourra seul-e juger de la qualité des prestations offertes par de chacune de ces institutions. C'est le consommateur, la consommatrice qui compare.

13. Discussion de la commission

Le groupe AGT se dit au clair sur l'objet, car toutes les auditions ont été de grande qualité. Manifestement, M. Unger ne viendra pas devant la commission. Il est disposé à voter.

Le groupe UDC aimerait bien entendre le représentant du Département de l'économie et de la santé. Si ces gens pratiquent la politique de la chaise vide, la commission sera privée d'une information nécessaire. Il souhaite auditionner M. Magnin, même si c'est pour l'entendre dire qu'il n'a rien à dire à la commission, parce que cela pourra figurer au rapport. (*Remarque du rapporteur: dont acte!*) Le groupe n'est pas d'accord de boucler un objet, parce que les personnes dont l'audition a été officiellement sollicitée ne veulent pas venir. Il est impossible de travailler correctement de cette façon. Ces personnes participent à la politique du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas anodin.

Un élu DC estime pour sa part que si M. Unger est indisponible, ce n'est pas grave, mais qu'il faut au moins que M. Magnin se présente, ce d'autant plus qu'il est en place depuis l'origine de la Fondetec et qu'il a pu en suivre toute l'évolution. Peut-être qu'il viendra accompagné de la personne en charge de la promotion économique à l'Etat.

Le groupe socialiste veut entendre le Département de l'économie et de la santé, car ces mêmes départements cantonaux savent très bien où est l'adresse de la Ville lorsqu'ils souhaitent envoyer leurs factures – à l'image des nombreux transferts de charges effectués unilatéralement ces dernières années pour quelque 80 millions – aussi le groupe socialiste ne se contentera-t-il pas d'entendre un commis de l'Etat quel qu'il soit, car il aimerait discuter politique. Il redemande l'audition du chef du Département de l'économie et de la santé.

La présidente s'engage à insister pour que l'audition de M. Unger puisse avoir lieu, telle que la demande la commission des finances.

Mardi 8 décembre 2009

14. Audition de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé, dans le cadre du projet de redotation de la Fondetec, accompagné de M. Magnin, directeur de la promotion économique audit département

M. Unger remercie la commission de l'auditionner à propos de son outil de promotion économique, la Fondetec. Il commence par situer le contexte de l'aide aux entreprises qui est majoritairement de niveau cantonal à Genève. Il rappelle qu'il a regroupé, au niveau cantonal, la plupart des organismes d'aide aux entreprises dans la FAE, qui comprend deux secteurs: l'un pour toutes les entreprises, et l'autre, anciennement OGCM (organisme genevois de cautionnement mutuel) qui est devenu l'antenne genevoise de la CRC PME (Coopérative romande de cautionnement mutuel PME). Il précise que les pertes de CRC PME sont garanties à 65% par la Confédération et que cette structure pouvait au préalable garantir des prêts jusqu'à 150 000 francs, et maintenant jusqu'à 500 000 francs. Il explique que la CRC PME et la FAE ne prêtent pas directement de l'argent, mais proposent des cautionnements, et que la FAE peut prendre des participations ou donner des mandats de coaching ou d'aide à la gestion d'entreprises. M. Unger déclare que la Fondation d'aide aux entreprises a vu son capital augmenter en début d'année en raison de la période de crise (augmentation des demandes, en particulier d'entreprises saines manquant de liquidités). Il précise que l'on a profité de la modification législative pour consentir des aides de trésorerie, à savoir des crédits relais pour un montant de 950 000 francs, pour des entreprises qui n'arrivent pas à se faire payer par leurs clients (effet boule de neige qui peut entraîner la mort de certaines entreprises).

M. Unger ajoute qu'il y a d'autres structures d'aide aux entreprises, comme les incubateurs qui sont plus spécialisés. Il mentionne Ecllosion dans le domaine des biotechnologies et l'Office de la promotion industrielle pour l'industrie (promotion, analyse de *business plan* et coaching, travail sur l'image des entreprises). Il évoque le voyage de promotion dans les Emirats arabes dans le cadre du *Swiss Village* (secteur *Cleantech*), projet ambitieux dont l'objectif est de faire une ville sans aucun déchet, aucune consommation d'énergie fossile et aucune production de CO₂. Il explique que sur 62 chefs d'entreprise, le recteur de l'Université, le directeur de l'EPFL et celui de la HES, cinq mandats ont déjà été confiés à titre de test, et que plusieurs contrats ont été signés entre les participants au cours du voyage.

M. Unger explique que le fonctionnement de la FAE est différent de celui de la Fondetec, puisque la première propose des dossiers aux banques ou à des fonds privés qui financent le projet cautionné. Il ajoute que le tout est chapeauté par M. Magnin et son équipe de la promotion économique. Il précise que, contrairement à la Ville, il n'y a pas de prêts d'argent, mais des cautionnements ou des

participations, parce que l'Etat estime qu'il y a des banques pour offrir des crédits. Il ajoute qu'il est connu que le resserrement du crédit n'est pas un mythe, en particulier dans un contexte de crise, ce qui laisse de la place à une structure comme la Fondetec. Il note cependant que cette structure a perdu 12 millions en 11 ans, soit environ 1 million par an, et que cela ne serait pas toléré de la part d'un banquier, même en capital risque. Il considère que c'est donc une structure d'aide à haut risque, bien qu'il reconnaisse aussi quelques *success story* à la Fondetec. Il précise que l'on ne sait pas ce qu'il advient des entreprises dont on refuse le dossier, mais seulement ce qui se passe pour ceux que l'on accepte. Il estime cependant que c'est un luxe que la Ville semble manifestement pouvoir s'offrir, que de perdre 35 à 50% des fonds investis pour financer des entreprises. Il ajoute encore que la Fondetec et la CRC PME ont à peu près le même public, que le modèle est différent mais que le créneau est le même. Il rappelle que, si la structure cantonale perd de l'argent, 65% lui sont remboursés par la Confédération, ce qui n'est pas le cas pour la Fondetec. Il rappelle aussi, qu'en termes d'emplois, la structure cantonale a aidé, entre 2008 et 2009, 104 entreprises pour 1094 emplois et que les engagements financiers sont en fait, en ce qui concerne les prises de participation de 5 200 000 francs, pour les avances de liquidités de 950 000 francs, pour les mandats d'audit de 201 000 francs, pour les cautionnements de la FAE de 10 000 000 de francs, et plus 18 000 000 de francs pour CRC PME. Il précise que c'est un volume probablement très supérieur à celui de la Fondetec.

15. Discussion de la commission des finances en présence des personnes auditionnées

Un élu radical constate que la Fondetec aide en particulier des petites entreprises et des petits commerces, actifs sur des secteurs où il y a déjà une forte concurrence. Il demande s'il est bien utile d'aider des entités de ce type-là et si la Fondetec est utile dans l'architecture des structures d'aide aux entreprises.

M. Unger répond qu'il doit avoir l'humilité de reconnaître qu'il ne sait pas, car il n'a pas les bilans de la Fondetec. Il rappelle qu'on lui a relaté quelques histoires de *success story*, dont on ne sait pas d'ailleurs s'ils n'auraient pas trouvé un soutien dans d'autres structures, et ajoute qu'il faut être précautionneux pour ne pas faire des aides de complaisance. Il précise que le modèle d'affaires doit être plausible, que des coups de pouce au lancement ou à la survie ne lui paraissent pas choquants, mais que l'aide des pouvoirs publics ne doit se substituer ni à la qualité du projet ni aux banques. Il ajoute qu'il a déclaré aux banques qu'elles étaient largement responsables du naufrage dans lequel l'économie réelle se trouvait et qu'il n'entendait pas à ce titre supporter très longtemps qu'elles resserrent leurs crédits. Il précise que cela a eu une influence sur une grande banque (UBS) et sur d'autres (BCGe, CS). Il ajoute que cela vaut la peine d'aller voir les banques pour leur dire qu'il est de leur devoir de faire circuler à nouveau l'argent.

M. Magnin précise que le principe de toute aide aux entreprises est la viabilité à terme qui peut justifier dans certains cas une dérogation aux règles du marché (difficultés de trésoreries passagères, transmissions d'entreprises). Il rappelle qu'il doit s'agir d'aides remboursables, et non pas de subventions.

Un élu socialiste indique que la Ville de Genève vise à travers la Fondetec à la création d'un incubateur dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il demande l'avis de M. Unger sur ce sujet, en particulier en lien avec le marché de l'emploi.

M. Unger répond qu'avoir un créneau d'incubation semble une meilleure idée que le tout venant, d'autant plus que les «clients» sont les mêmes à la Ville et au Canton. Il ajoute qu'il sera plus sûr de ce qu'il dit quand il saura ce que chacune et chacun cache derrière le terme économie sociale et solidaire, et si c'est de l'économie ou des subventions. Il estime que la tâche des collectivités publiques devrait être d'améliorer en premier lieu les conditions-cadre de l'économie, et il donne pour exemple la taxe professionnelle qui est l'impôt le plus stupide du monde, car – estime le conseiller d'Etat – il est absurde de taxer l'emploi. Il ajoute que cet état de fait dépend du Canton et qu'il semble bien que l'Europe va bientôt régler cette affaire de son côté. Il indique qu'il peut aussi s'agir d'aide aux prix fonciers, à savoir rendre accessible le prix du terrain à des entreprises dont la marge ne permet pas de payer les prix du marché sans introduire de distorsions de concurrence. Il affirme que le Canton ne le fait que pour l'industrie, bien qu'il y ait eu des entorses. Il pense qu'il y aurait du sens à faire bénéficier de prix plus bas des surfaces de culture ou de culture alternative. Il cite l'exemple du MOA Club à Vernier qui correspond à un besoin ressenti de la part des jeunes. Il ajoute que l'on peut être créatif sur des notions de mixité. Il ajoute qu'il est singulier que Rolex ait obtenu des hectares à des prix favorables et qu'un petit commerçant paie le lard du chat pour un local minuscule. Il précise qu'il ne veut pas chasser Rolex, mais que la politique pourrait être plus diversifiée et accueillante en faveur des petites structures, ce qui éviterait la déperdition de petits commerces.

Une commissaire DC demande s'il y a des relations entre la Fondetec et la FAE.

M. Unger répond qu'il ne pense pas qu'elles discutent des dossiers entre elles, mais qu'il arrive qu'il y ait des contacts par ricochet lorsqu'un dossier refusé atterrit dans l'autre structure. Il ajoute qu'il n'y a pas de travail cohérent, car les structures sont très différentes. Il rappelle qu'il n'accepterait pas d'avoir sous sa responsabilité une pseudo-banque qui n'en est pas une.

Un élu UDC se dit satisfait que la question de la taxe professionnelle ait été abordée et demande par quoi le Canton proposerait de remplacer cet impôt qui représente tout de même 10% des revenus de la Ville de Genève (110 millions). Il précise que ce n'est pas le nombre d'employés qui coûte cher dans la pondération

de la taxe, et que celle-ci présente l'avantage que les entreprises qui sont au bénéfice d'une remise fiscale paient néanmoins la taxe, ce qui représente une certaine justice sociale face à l'impôt. Il ajoute que le discours de Saint-Pierre, entendu la veille, est certainement le plus cher de tous, et que les 7 milliards du budget de l'Etat n'y suffiront de loin pas.

M. Unger répond en ce qui concerne la taxe professionnelle que ce n'est effectivement pas le poids de l'emploi qui pèse lourd, mais que le procédé en lui-même est très décourageant.

Une élue AGT intervient pour rappeler qu'il ne s'agit que de 10 francs par employé.

M. Unger déclare que les communes qui renoncent à la taxe professionnelle se portent mieux économiquement que celles qui n'y renoncent pas. Il ajoute qu'il y a probablement d'autres moyens d'améliorer les conditions cadre de l'économie et que cela lui paraît mieux que de servir de banque quand ce n'est pas son métier d'être banquier.

Un élu AGT rappelle que la Fondetec a doublé ses aides au secteur des services et de la communication et qu'elle s'est repositionnée. Il indique que la Fondetec compte apporter un soutien à l'entrepreneuriat féminin et demande à M. Unger s'il est sensible à cette question.

M. Unger répond qu'il est question de la qualité du projet, mais que si c'est une femme qui le présente, c'est d'autant mieux que l'on manque cruellement de ces dernières dans les milieux économiques. Il ajoute que l'on peut envisager d'encourager l'entrepreneuriat féminin ou l'économie sociale et solidaire (si c'est un modèle économique), mais qu'il ne faudrait pas générer des distorsions de concurrence qui feraient capoter des entreprises qui auraient dû fonctionner. Il se demande s'il pourrait y avoir des recours de la part des hommes qui se plaindraient d'inégalités de traitement, mais que l'affaire ressortirait alors du règlement de la Fondetec.

Un commissaire radical rappelle que la FAE est soumise à la LIAF, tandis que la Fondetec a un capital de dotation et qu'elle se débrouille pour financer son fonctionnement. Il demande ce que M. Unger pense de la gouvernance avec contrat de prestation de la FAE.

M. Unger répond que plusieurs choses ont changé en même temps, mais qu'il n'envisage pas, indépendamment du type de structure, que l'on puisse mener une politique publique sans objectif ni indicateur. Il explique que, dès le moment qu'on donne de l'argent à quelqu'un pour faire quelque chose, il est utile de savoir ce qui en est fait et si les objectifs fixés d'un commun accord sont atteints. Il ajoute que c'est de l'ordre de la politique publique générale.

Une élue AGT demande s'il y a un moyen de pression de l'Etat pour faire infléchir les banques au niveau des prêts.

M. Unger répond qu'il faut aller les voir et qu'on peut le faire de manière désagréable.

16. Discussion de la commission

La présidente rappelle que le tour des auditions votées a été effectué et ajoute qu'il reste trois propositions en suspens: Eco'Diagnostic, l'Economie sociale et solidaire et le Département de l'instruction publique. Elle souhaite passer au vote de ces auditions.

1. L'audition d'une personne de l'ESS, en particulier de l'association Après, par exemple M. Christophe Dunand de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, est acceptée par 10 oui. (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 1 R, 1 L) et 4 abstentions (2 DC, 2 UDC).

Les autres propositions d'audition ne sont pas retenues.

Mercredi 27 janvier 2010

17. Audition de M. Christophe Dunand, président de la Chambre de l'ESS, ainsi que de M. Thierry Pellet, secrétaire général

M. Pellet se dit très heureux de présenter les activités et la vision de la Chambre de l'économie sociale et solidaire qui est ancrée dans le territoire genevois et de répondre aux questions de la commission. Il définit l'Economie sociale et solidaire (ESS) comme n'appartenant ni au secteur public, ni au secteur privé à but lucratif, mais comme un ensemble d'autres acteurs économiques fonctionnant avec une logique différente (sans but lucratif ou à lucrativité limitée) et s'appuyant sur un certain nombre de valeurs fortes (sociales et environnementales notamment) réunies dans la charte de l'ESS qui figure sur leur site Internet www.apres-ge.ch. Il précise que 240 entreprises sont membres de la Chambre de l'ESS après 5 ans d'activité et qu'ils ont pu entrer dans le réseau *Remino* qui réunit les principaux acteurs du soutien aux entreprises dans le Canton de Genève. Il explique qu'ils proposent des prestations pour leurs membres: appui, soutien et conseils à des acteurs qui souhaitent lancer une activité économique, permanence hebdomadaire, café des bonnes pratiques mensuel. Il ajoute qu'ils viennent de lancer plus récemment l'incubateur *Essaim* destiné en particulier à deux types de public: les personnes qui ne trouvent pas de soutien dans le dispositif actuel (auto-emploi) et les petites entreprises de l'ESS qui ont besoin d'expertises et de compétences particulières pour lancer un projet. Il précise qu'*Essaim*

devrait avoir développé en 2010 la totalité de sa palette. Il indique que c'est dans ce contexte qu'ils ont collaboré avec la Fondetec sur le projet commun *Ecopôle*, proposant dans un même lieu des entrepreneurs classiques et représentatifs de l'ESS, des entrepreneurs confirmés et débutants; il explique que ces partenariats visant à des synergies constituent le pari de ce projet. Il ajoute que la Ville de Genève a accordé son soutien à *Essaim*, y voyant la dimension de renforcement du tissu local et un espace inoccupé dans l'aide aux très petites entreprises. Il ajoute qu'ESS est allée voir ce qui se faisait en France voisine, d'où elle a ramené le concept intéressant d'«entreprise collective partagée» qui regroupe des entrepreneurs dans une entreprise mutualisée leur permettant de bénéficier de prestations de back-office et de services centraux, mais aussi de coaching, tout en leur offrant moins de solitude. Il précise que le succès d'une entreprise n'est pas uniquement une question de financement mais aussi en grande partie d'encadrement.

M. Dunand, de son côté, indique que la préoccupation de la Chambre de l'ESS est le soutien à de nouveaux projets, le développement de nouvelles entreprises et d'innovations pour faire face à un chômage massif et s'assurer à moyen terme de la création d'emplois, notamment d'emplois peu qualifiés que l'on ne trouve pas forcément dans le secteur *High Tech*, bien que l'on puisse se féliciter de son existence. Il souligne qu'il faut privilégier une vision large et diversifiée de l'économie et que la monoculture financière est dangereuse, et qu'il lui préfère la vision d'une économie plurielle. Il constate que les approches du *Venture Capital* (Capital Risque) dans les années 90 considéraient que sur 10 projets il y en avait un excellent, trois ou quatre bons et cinq échecs assurés, et que les gains liés aux premiers couvraient les pertes des seconds. Il explique que la tendance actuelle est à la limitation de la mortalité des projets et qu'il est possible d'envisager le succès de six à sept projets sur dix. Il ajoute que cela n'est pas rendu possible en travaillant sur les mécanismes de financement, mais que c'est l'augmentation du coaching et du soutien qui est déterminant. Il rappelle que peu d'entités offrent du coaching à Genève: Genilem qui soutient peu de projets (5 par an à Genève), le projet *Essaim* qui se met en place, les incubateurs technologiques qui font un excellent travail, mais extrêmement spécifique, et la Fondetec. Il ajoute qu'il faut disposer d'une diversité de prestations pour faire face aux différents besoins – cautionnement, coaching, accès à des financements diversifiés, approches administratives différentes. Il précise qu'il y a aussi des besoins de financement limités qui ne devraient pas se heurter aux mêmes difficultés que les demandes plus importantes, sous peine de décourager ces entrepreneurs. Il lui semble que la Ville fait un effort significatif depuis plusieurs années à travers la Fondetec. Il indique que les experts estiment qu'il faudrait développer des structures de promotion économique intercommunales et que le tissu local est mal couvert. Il explique que sans cela les entreprises auraient tendance à s'installer dans des zones excentrées et offrant des facilités, comme par exemple Zimesa à Satigny, alors même qu'il faudrait au contraire avoir une capacité de promotion économique garantissant

une implantation dans tous les territoires. Il ajoute que les besoins des membres de leur Chambre ne sont qu'en partie spécifiques à l'ESS et qu'il ne lui semble pas que l'on soit dans une logique de pléthore de l'offre socio-économique, que les moyens ne sont pas très développés par rapport à la France notamment. Il considère qu'il faudrait assurer plus de diversité dans les moyens, et en tous les cas pas moins de moyens en termes quantitatifs. Il conclut en disant qu'il serait souhaitable, à moyen terme, de voir la recapitalisation de la Fondetec et la création d'autres organes sur les communes genevoises pour renforcer les moyens de promotion économique locale.

18. Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Une élue AGT déclare qu'elle a entendu le discours libéral habituel et qu'elle n'y a rien trouvé de ce qu'elle pouvait imaginer que soit l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle demande ce que la Chambre de l'ESS a de spécifique et ce qu'est l'ESS.

M. Pellet explique que les membres de la Chambre de l'ESS sont des acteurs économiques existants, mais des organismes à but non lucratif ou à lucrativité limitée – comme c'est le cas des coopératives. Il précise que cela n'implique pas qu'il n'y ait pas de bénéfiques, mais que les bénéfiques restent dans la structure, qu'ils sont inaliénables et ne peuvent pas être distribués. Il ajoute que ces acteurs ont parmi d'autres spécificités un aspect démocratique, un ancrage local et une identité territoriale – aucune délocalisation n'est possible – des ressources locales, des productions locales.

M. Dunand donne quelques exemples: les coopératives des Jardins de Cocagne, des coopératives d'habitation, le *Courrier*, des coopératives agricoles, la librairie du Boulevard, le CSP, Caritas, la Fondation Pro. Il précise que l'ESS n'est pas uniquement l'économie du social. Il rappelle que les coopératives ont été créées à la fin du XIX^e siècle, puis un peu oubliées, lorsque l'on a pensé que l'économie dominante pouvait régler tous les problèmes, tandis qu'elle se départait de ses responsabilités sociales, mais qu'elles connaissent un renouveau ces dernières années. Il ajoute que cela démontre que l'on peut produire des biens et des services sans être nécessairement une organisation à but lucratif et cite l'exemple de la Corporation Mondragon en Espagne, une coopérative de 60 000 personnes dans le domaine de l'industrie. Il ajoute que la politique de la Chambre de l'ESS est de soutenir ces activités et ces institutions en dehors du système traditionnel.

M. Dunand explique encore que ce qui définit l'appartenance à l'ESS, c'est l'engagement à signer la charte, exigeante par rapport à l'emploi, à l'environnement et à l'efficacité économique, et qui figure sur leur site. Il ajoute que des SA appartiennent à la Chambre de l'ESS et que toutes les coopératives et associations ne sont pas sociales et solidaires.

M. Pellet dit encore qu'ils ont mis en place une procédure d'adhésion qui nécessite l'examen de ces critères, qui demande les comptes et de la transparence dans le but d'une véritable analyse. Il précise qu'une forme juridique donnée n'est pas un critère suffisant.

Un élu DC rappelle que le Conseil administratif a fait voter au Conseil municipal au moment du budget, sans que cela ne passe par la commission des finances, un crédit pour le compte de la Chambre de l'ESS, lié à un incubateur. Il demande si c'était pour le projet *Essaim* et s'ils ont un montant en tête.

M. Pellet répond par l'affirmative et ajoute qu'il s'agissait d'un montant de 350 000 francs.

Le même élu répond que c'est bien le même montant et que c'est bon signe. Il estime – sans vouloir attaquer les intervenants qui n'en peuvent rien – que ce n'est pas une bonne idée de la part de la magistrate de faire passer au vote un projet sans en avoir discuté préalablement. Il ajoute que cela pourrait réduire la volonté d'adhésion à un tel projet que pourraient montrer celles et ceux qui n'y souscrivent que mollement. Il demande si la motion concernant l'*Ecopôle*, renvoyée à la commission Agenda 21, est un projet conduit en collaboration avec la Chambre de l'ESS, ou s'il s'agit d'un autre projet que la magistrate souhaite lancer.

M. Pellet explique qu'*Ecopôle* est un projet ambitieux mené en collaboration avec la Fondetec, et qu'il n'est pas lié à une démarche politique. Il ajoute que la Chambre de l'ESS n'est pas associée à cette motion. Il lui semble qu'il s'agit de transformer tout le site des Charmilles en écosite.

M. Dunand souligne que l'idée d'incubateur venait de la Chambre et ajoute qu'ils ont sollicité la Ville et le Canton en tant que partenaires pour soutenir ce projet. M. Unger a accordé un accueil très favorable à ces outils de promotion économique et il a fait entrer l'ESS dans le réseau *Remino*. Il ajoute que la Ville de Genève a manifesté un intérêt plus actif et que le Canton n'a pas encore été sollicité pour un soutien financier, mais qu'il est prévu de revoir M. Unger. Il précise qu'ils sont déjà du point de vue opérationnel en contact avec le service de l'emploi. Il indique que leur ambition est clairement cantonale pour avoir la plateforme la plus large possible.

Un commissaire écologiste demande si la Fondetec ne fait pas doublon avec les organismes cantonaux et s'il ne serait pas préférable d'envisager un échelon dans chaque commune ou de collaborer plus étroitement avec la FAE, afin de renforcer les structures en place au niveau cantonal.

M. Dunand rappelle qu'ils ont fonctionné d'après les besoins des premières structures qui sont venues les voir et qu'ils ont travaillé de manière subsidiaire sur ce qui manquait. Il ajoute qu'ils ont constaté des manques significatifs pour

les micro-entreprises et les petites entreprises. Il explique que les experts de la promotion économique, dans un souci de rationalité, estiment qu'il est nécessaire d'avoir une multiplicité de prestations différentes et que l'on n'a pas atteint un niveau satisfaisant de souplesse et de complémentarité des prestations offertes. Il ajoute que tous les acteurs de la promotion économique sont en train de grandir et qu'il n'y a pas a priori une pléthore d'offres. Il estime qu'il serait préférable d'avoir une diversité d'offres et d'acteurs plutôt qu'un seul acteur qui soit en charge de tout.

M. Pellet, pour sa part, indique que, du point de vue de leur incubateur, les très petits entrepreneurs qui se lancent ont un besoin de financement modeste, soit moins de 20 000 francs. Il ajoute qu'il n'y a que deux acteurs dans le micro-crédit en Suisse romande: Microcrédit solidaire suisse à Lausanne – dans les faits 8 projets l'an dernier dont un seul à Genève – et la Fondetec qui intervient dès 5000 francs. Il précise que la FAE ne fait que du cautionnement et n'entre pas en matière pour des montants inférieurs à 30 000 francs, ce qui nécessitera encore que l'entrepreneur ou l'entrepreneuse puisse faire accepter son dossier. Il ajoute que les banques n'ont cessé de remonter le seuil à partir duquel elles entrent en matière pour des prêts et de réduire le profil des personnes ayant accès à leurs crédits. Il rappelle que c'est pour cette raison et parce que même en cas de crise de liquidités passagère les banques ne prêtent pas, que l'Etat a redoté la FAE de 40 000 000 de francs. Il considère que, de leur point de vue modeste, la FAE n'est pas un acteur pertinent.

Le même élu Vert se dit gêné par le fait que la Fondetec n'intervienne qu'au niveau de la Ville de Genève, à l'exclusion des autres communes, alors que c'est un bassin de la taille de la Suisse romande qui vient d'être défini. Il demande s'il ne serait pas plus intelligent de développer le secteur du micro-crédit et de l'aide aux petites entreprises au sein de la FAE.

M. Dunand explique que les experts estiment que la FAE joue un rôle dans le cautionnement des prêts professionnels sans logique de coaching et qu'ils sont très loin de couvrir leur sphère d'action cantonale. Il répond qu'il ne s'agirait donc pas uniquement de petits ajustements. Il ajoute qu'en l'absence de mesures de facilitation locales, le risque est grand de voir les activités s'en aller là où des locaux sont disponibles et de constater progressivement la fuite des entreprises hors de la Ville de Genève. Il indique que si toutes les communes avaient une politique de promotion économique, il y aurait bien sûr un meilleur équilibre, mais que la FAE, seule, laisserait ce phénomène se produire.

Le même conseiller municipal demande, puisqu'il serait aujourd'hui plus facile de s'installer en périphérie, si la concurrence territoriale constitue vraiment le bon outil et s'il ne vaudrait pas mieux faire de la Fondetec un organisme dépassant le cadre de la Ville uniquement.

M. Dunand estime qu'il faudrait avoir à moyen terme des outils de promotion économique dans toutes les communes, voire créer un organe intercommunal par synergie, mais qu'il serait dommageable de voir les prestations de la Fondetec disparaître pour y parvenir. Il aurait plutôt comme perspective de créer des éléments équivalents et de les fédérer.

Un commissaire socialiste rappelle que la Fondetec essaie de répartir son aide en fonction du rapport au PIB national et que c'est pour cette raison qu'elle a renoncé à aider un certain nombre de restaurateurs et restauratrices dont les dossiers ont été récupérés par la FAE. Il demande quelle est la politique de la Chambre de l'ESS et s'ils ont le même souci en rapport avec le PIB.

M. Pellet répond que l'ESS n'a pas suffisamment de recul pour élaborer un tel discours, mais qu'il considère que cette approche est hautement pertinente, afin de veiller à ne pas renforcer uniquement un secteur qui connaîtrait, justement grâce à ce moyen de financement, une explosion. Il explique qu'ils sont en train de contacter leurs premiers entrepreneurs mais qu'ils manquent encore de statistiques.

Un élu AGT demande combien de membres de la Chambre de l'ESS sont actifs en rapport avec les récupérations diverses.

M. Dunand répond qu'il y a notamment Partage, le CSP, Caritas, Realise. Il ajoute qu'en France voisine ce sont des structures de l'ESS qui maîtrisent toute la filière du recyclage, mais que l'on n'a pas été capable de réaliser pareille opération à Genève.

Le même commissaire dit avoir pris conscience du fait que la Ville essaie de donner son blanc-seing à Serbeco pour tout ce qui concerne la récupération et la redistribution. Il constate que cela pose le problème des profits qui ont augmenté (prix des métaux par exemple). Il demande ce qu'il advient des entreprises qui dépassent la taille critique de l'ESS, qui fonctionnent à plein, avec des profits et un bon chiffre d'affaires.

M. Pellet répond que le mécanisme de but non lucratif fait que, même si le chiffre d'affaires augmente, les bénéfices ne seront pas redistribués à des propriétaires ou des actionnaires et resteront dans l'intérêt collectif de l'entreprise. Il ajoute que dans le cas de Serbeco SA, si son chiffre d'affaires a augmenté, des dividendes seront redistribués aux actionnaires.

Le toujours même élu demande s'ils entrent en matière en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale pour des entreprises ESS.

M. Dunand répond que cela constitue la différence entre une entreprise classique et une entreprise sous l'égide d'ESS. Elles peuvent avoir les mêmes activités sur les mêmes marchés avec un même niveau de profit, mais que d'un côté

celui-ci bénéficie aux actionnaires et que de l'autre il sera réinvesti, soit en augmentations salariales, soit en bonus, soit en faveur de nouveaux projets. Il rappelle l'engagement en ce qui concerne la transparence des activités et la limitation des échelles salariales dans une mesure de 1 à 6 et non 1 à 300, 400 ou 500. Il ajoute que l'on n'est pas dans une logique de maximisation et que ces entreprises vont peu à peu augmenter l'emploi, améliorer les conditions de travail. Il précise que dans les coopératives, les redistributions aux coopérateurs sont limitées et ne s'étendent qu'à une partie du profit.

Un commissaire radical relève que ce qui se fait dans le domaine de l'ESS lui paraît particulièrement utile, en particulier pour des prestations rendues ni par le service public, ni par le domaine privé. Il aimerait savoir ce que l'ESS pense de la redotation de la Fondetec et de l'opportunité pour le Conseil municipal de dépenser 10 000 000 de francs, ce qui ne lui semblerait pas très utile si cela bénéficiait à un domaine comme la restauration. Il se demande si cette somme ne serait pas plus utile dans les projets de la Chambre de l'ESS.

M. Pellet réplique que l'ESS ne dira pas s'il faut ou non redoter la Fondetec. Il rappelle qu'il a expliqué que l'ESS a créé un incubateur très spécifique et qu'elle a constaté que seuls deux acteurs sont à même de répondre aux besoins de leurs utilisateurs, que l'un est presque absent à Genève et que l'autre est la Fondetec. Il ajoute que, dans ce sens, si la Fondetec venait à disparaître, le paysage s'appauvrirait d'un intervenant déterminant pour le projet de l'ESS. Il précise qu'il ne veut pas jouer la Fondetec contre l'ESS, mais qu'il apprécie dans la question l'ouverture envisagée et qu'il reviendrait volontiers devant cette commission discuter de la possibilité d'un soutien de la Ville.

M. Dunand ajoute qu'il est question d'approcher des fondations, afin de bénéficier aussi d'une dotation pour avoir la flexibilité d'accorder rapidement de petits crédits.

Une commissaire du parti de Micheline Calmy-Rey demande quelle est la structure et la dotation de la Chambre de l'ESS, ainsi que l'origine de celle-ci, ce qui éclairerait aussi la commission dans le cas où elle devrait voter une subvention en leur faveur.

M. Dunand répond que c'est une structure associative, absolument identique à celle de toutes les chambres commerciales, donc sans but lucratif.

M. Pellet ajoute que les sources de financements reflètent l'historique de leur construction, à savoir un financement par le bas. Il explique que cela leur donne l'avantage d'une légitimité des acteurs réunis qui font leurs preuves avant d'aller demander des financements; l'inconvénient reste que l'argent ne tombe pas du ciel. Il indique qu'ils ont un modèle de financement par projet et qu'ils ont actuellement deux importants projets qui leur permettent de vivre: d'une part *Première*

expérience qui est rémunéré par l'Office cantonal de l'emploi (stages qualifiant auprès de leurs membres) et d'autre part *Essaim* avec le soutien financier de la Ville de Genève. Il ajoute qu'ils prévoient d'élargir leurs sources de financement.

M. Dunand dit encore qu'ils ont été lauréats de la bourse cantonale du développement durable (10 000 francs qui ont servi à refaire le site Internet) et qu'ils ont reçu 20 000 francs de la Loterie suisse romande pour financer de la formation.

La même élue demande s'ils ont des subventions pérennes de la part de l'Etat ou d'autres entités.

M. Pellet répond par la négative et ajoute que cela constitue leur force et leur faiblesse.

La toujours même commissaire demande si leur activité implique des prêts ou si elle est constituée uniquement d'accompagnements et s'ils ont l'intention de mettre sur pied un projet en rapport avec l'idée d'un consortium de petites entreprises qu'ils ont évoquées. Elle aimerait aussi savoir quelle est la procédure d'adhésion à leur Chambre et quels sont les secteurs d'activité de leurs membres.

M. Pellet explique que l'incubateur *Essaim* propose de l'accompagnement et du coaching avant et après le lancement du projet et qu'ils ne feront pas de financement. Il précise que leur mission est de s'articuler avec tous les acteurs du réseau.

Par ailleurs, l'entreprise collective partagée est au cœur de leur incubateur et ils vont essayer de lancer l'idée d'entrepreneurs salariés qui n'existe pas en Suisse. Il ajoute que les expériences en France sont spectaculaires et que cela incite certaines personnes à se lancer dans l'entrepreneuriat dans le contexte rassurant du salariat, au sens où le salaire dépend du volume d'affaires générées. Il ajoute que ce concept innovant présente l'avantage de briser la solitude, d'offrir des mutualisations de compétences variées, un échange de bonnes pratiques et une structure partagée.

M. Dunand ajoute qu'aucun secteur n'échappe à l'ESS, hormis le luxe, les voitures de courses, les cigarettes et l'armement.

19. Discussion de la commission

Un élu DC estime qu'il est incorrect que la magistrate ait fait passer au vote sans consultation un montant de 350 000 francs. Il rappelle qu'il fait partie de la Chambre de l'ESS dont il partage l'idéal, mais trouve que ce montant doit être considéré comme un complément aux 10 000 000 de francs de la Fondetec, car le but poursuivi est le même. Il ajoute qu'il peut en faire la démonstration. Il

souhaite que la commission entende la magistrate à propos dudit complément. Il ajoute qu'il faudrait aussi entendre le Contrôle financier à propos de la Fondetec avant de voter, puisqu'il vient – à ce jour – de fournir un rapport à la commission. Il termine en disant qu'il ne va pas de soi de voter la redotation de la Fondetec, quand bien même il soutient l'ESS.

Une commissaire rose entend les reproches formulés par la droite démo-chrétienne, mais rappelle que la commission a eu tout loisir de poser cette question à la magistrate lors de l'audition de son département et qu'elle y aurait certainement volontiers répondu. Elle ajoute que les socialistes ont toujours eu une idée très claire sur la redotation de la Fondetec, mais que si l'audition du Contrôle financier pouvait lever les possibles doutes qui subsistent encore dans l'esprit de certains, ils cautionneraient ce processus.

Un élu Vert, soucieux de répondre au commissaire DC précité explique que ce problème aurait pu être soulevé lors des auditions antérieures et estime que la commission a en sa possession tous les éléments nécessaires pour voter.

Un commissaire radical ajoute qu'il n'est pas d'accord avec le lien que l'on tente de ne pas faire entre les comptes de la Fondetec et sa redotation et que, tant que l'on n'aura pas fini l'analyse complète des comptes, notamment en utilisant le rapport du Contrôle financier, il ne sera pas possible de se prononcer. Il lui semble que certains éléments de ce rapport soulèvent des questions. Il se dit favorable à l'audition de M. Lévrier.

Une élue AGT déclare que si certaines et certains ont de la peine à analyser ce rapport de moins de dix pages rapidement, la commission n'a qu'à prendre une semaine pour le faire. Elle ajoute qu'elle n'a pas la même lecture et estime qu'il n'y a pas matière à solliciter une nouvelle audition, tout à fait prématurée, et qu'il sera assez tôt pour en reparler la semaine prochaine.

1. L'audition complémentaire de M^{me} Salerno est refusée par 8 non (2 AGT, 3 Ve, 3 S) et 6 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

L'élu radical retire sa demande d'audition du Contrôle financier.

Mardi 26 janvier 2010

III. Prise de position des groupes politiques et vote de la commission

20. Prise de position des groupes politiques

Le groupe UDC estime que la Fondetec existe même si elle ne s'inscrit pas dans les missions de l'exécutif municipal et d'ailleurs, M. Pagan, représentant de l'UDC dans cette fondation, considère qu'elle a fait du bon travail.

Le groupe UDC ajoute que lors des auditions, il n'a pas entendu de véritables critiques à l'encontre de la Fondetec et qu'en conséquence il s'est forgé l'opinion qu'elle a sa place parmi les différents intervenants du système établi pour venir en aide au développement des entreprises. Le groupe votera donc en faveur de cette ladite proposition de redotation.

Le groupe DC s'abstiendra ce soir. Il reste néanmoins sceptique et considère que, dans un canton aussi restreint, il n'est guère justifié de distinguer une promotion économique cantonale d'une autre conduite par la Ville de Genève. Il ajoute que les responsables de la Fondetec souhaitent une recapitalisation, mais veulent aussi attribuer à leur fondation de nouvelles missions qui nécessiteront un équipement supplémentaire et un accroissement de personnel qui naturellement auront un coût.

Le groupe DC rappelle qu'il avait demandé d'autres auditions à propos de la formation, en vain. Aussi, à titre personnel, le porte-parole dudit groupe DC refuserait-il cette proposition 711, car le retour sur investissement de la Fondetec est en réalité faible en termes d'efficacité et que le nombre d'emplois créés est peu important, ce chiffrant selon ce conseiller municipal à quelques dizaines. Il ajoute que si les membres du conseil de fondation sont intellectuellement satisfaits de leur travail et qu'ils ont du plaisir à le faire, il a, de son côté, des doutes en termes d'efficacité économique quant à l'opportunité de développer cette même Fondetec.

Le groupe socialiste votera cette redotation. Il rappelle que l'histoire de la Fondetec a été mouvementée et que, s'il y a eu au départ des raisons de s'inquiéter de son fonctionnement, le passage à une fondation de droit public et l'engagement du directeur actuel M. Favoulet, qui a effectué un excellent travail, ont permis de mettre en place une nouvelle méthode de fonctionnement particulièrement efficace. Il précise que le rôle de la Fondetec ne fait pas doublon, qu'elle effectue un travail en complémentarité avec les autres organismes et qu'elle intervient dans les prêts de petits montants, là où les banques ne s'engagent pas, parce que le profit est jugé par elles insuffisant. Le groupe socialiste ajoute que ce soutien est important, puisque la FAE elle-même a déclaré que le nombre de postes créés par la Fondetec était du même ordre que le sien.

Les socialistes rappellent aussi que les chiffres montrent que la Fondetec n'accorde plus un soutien excessif aux restaurateurs, mais qu'elle favorise une économie basée sur la mixité, en intervenant autant que possible en proportionnalité en regard des activités constituant le PIB suisse. Ainsi la Fondetec vise-t-elle non seulement le secteur tertiaire, mais aussi le secondaire.

Le même groupe socialiste fait référence aux griefs répétés du groupe DC et précise que la plupart des personnes auditionnées ont dit que l'action de la Fonde-

tec n'était pas gênante, parce que strictement municipale, mais bien au contraire nécessaire, voire indispensable, et qu'elle devrait donner l'exemple à d'autres communes.

Enfin les socialistes ajoutent encore que la formation est une particularité extrêmement importante de la Fondetec, parce que les petites entreprises n'ont pas seulement besoin de prêts, mais aussi d'un soutien administratif, là où justement elles sont souvent fragiles, ce qui permet d'avoir cinq à sept entreprises viables à moyen terme sur dix projets, au lieu, à défaut de cette aide logistique, de seulement un à deux. Ce n'est donc pas à la Fondetec de renoncer à sa mission, mais aux autres collectivités publiques de s'en inspirer pour faire la même chose. Les socialistes espèrent que d'autres municipalité feront le même effort, parce qu'ils constatent que la FAE n'est pas parvenue à remplir de son côté ses objectifs, ni rééquilibrer l'impact de ses interventions, que c'est elle qui désormais apporte un soutien proportionnellement excessif à des projets dans le domaine de la restauration.

Le groupe socialiste acceptera donc de redoter la Fondetec, tout en restant attentif au développement de cette fondation, dont l'action est de plus en plus efficace, et par ailleurs sous le contrôle et la responsabilité du Conseil municipal, sans que cela ne pose nul problème.

Le groupe radical s'associe aux remarques du groupe DC. Il indique qu'à part une start-up qui a développé un produit innovant, il ne voit guère les succès de la Fondetec qui soutient des petits commerces et des restaurants qui sont soumis aux règles de la concurrence. Il ajoute que la question des statuts pose aussi un problème, parce qu'il ne parvient pas à déterminer qui a le leadership sur cette fondation. En effet, cet organisme semble dépendre du Conseil municipal, sans aucun lien avec le Conseil administratif, tout en donnant néanmoins l'impression au groupe radical d'être la danseuse de M^{me} Salerno. Il serait donc souhaitable, pour le groupe radical, de modifier les statuts de la Fondetec, afin de savoir qui fixe ses devoirs et ses missions.

Par ailleurs, le groupe radical indique que les frais de fonctionnement de la Fondetec sont extrêmement importants, et que le fait que la subvention y afférente ne soit pas distinguée de la dotation – ce qui serait le cas, si un véritable contrat de prestation existait – pose un autre problème, en particulier lorsque l'on constate que les rapports entre la Fondetec et le Conseil municipal se limitent à des demandes de redotation.

Le groupe radical relève encore que la promotion économique n'est pas une mission de la Ville, mais qu'elle dépend clairement du Canton, puisque des entreprises arrivent ou partent régulièrement du territoire de la Ville. Reste que les acteurs manquent dans le domaine de la promotion économique et qu'il convient d'être sensible au fait que toutes les personnes auditionnées ont relevé l'utilité de

la Fondetec. Aussi, faute d'un débat clos au sein de son parti, le groupe radical s'abstiendra-t-il pour l'heure.

Les Verts partagent les opinions formulées par les groupes socialiste et UDC. Ils considèrent que la Fondetec n'est pas un doublon, mais qu'elle propose des prestations complémentaires à celles du Canton. L'offre de promotion économique pour les petites entreprises est clairement insuffisante et le rôle de la Fondetec est essentiel, même si sa limitation au territoire de la Ville de Genève est à regretter. Les Verts espèrent que de nouvelles synergies pourront à l'avenir être développées. Pour eux, *Ecopôle* est un projet très important qu'ils soutiennent et dont ils partagent les objectifs.

Les Verts soulignent encore qu'il n'y a pas de problème concernant l'efficacité de la Fondetec et la qualité de son travail, et donc aucune raison de couper cet élan, ce d'autant plus que cet avis est partagé par la FER. Les Verts soutiendront donc avec enthousiasme la recapitalisation de la Fondetec.

Il est très important pour AGT de prendre en compte et de soutenir l'économie de proximité. Le Canton fait certes de gros efforts, mais pour des entreprises de plus grande taille, et le travail de la Fondetec est indispensable pour maintenir une Ville vivante et humaine. La manière d'envisager l'activité économique et l'emploi d'AGT se retrouve dans les réalisations de la Fondetec, qui montre une volonté de favoriser la mixité et de ne pas encourager uniquement le domaine tertiaire. Pour AGT, une nouvelle crise mettrait Genève en très mauvaise posture, si ses activités économiques se limitaient toujours au seul – ou presque seul – domaine bancaire. AGT partage pleinement les propos des socialistes et des écologistes et votera donc en faveur de la recapitalisation de la Fondetec.

Les libéraux saluent le travail de la Fondetec de ces dernières années, puisque qu'elle est passée d'un organisme peu transparent, voire suspect à bien des égards, à une fondation plus professionnelle et satisfaisante, qui témoigne d'une prise de conscience du risque et des perspectives des entreprises. Plusieurs points méritent cependant d'être relevés. Ainsi les libéraux n'estiment pas que la Fondetec soit le lieu souhaité pour s'occuper de mixité entrepreneuriale, puisqu'elle gère les dossiers en fonction des demandes formulées et de leur viabilité propre.

Par ailleurs, il est difficile d'évaluer le véritable impact de la Fondetec et son efficacité, alors même que le rapport entre les résultats obtenus et les risques pris sont beaucoup trop importants, vu qu'elle ne bénéficie pas des garanties de la Confédération, au contraire de la FAE.

Les libéraux relèvent encore que la question de la gouvernance externe de la Fondetec, qui est devenue un instrument autonome par ses statuts, qui n'a pas l'obligation de rendre des comptes et qui ne s'adresse au Conseil municipal que lorsqu'elle est en manque de fonds, doit être posée.

Le groupe libéral est d'avis que l'action de la Fondetec devrait être poursuivie de préférence au sein d'une structure cantonale, telle que la FAE. Il ne votera donc pas cette proposition 711.

Un conseiller municipal DC relève encore que la Chambre de l'ESS a son propre projet qu'elle ne compte pas remettre à la Fondetec. Il considère qu'il est paradoxal que ladite Chambre, qui a une véritable éthique, réalise de son côté son projet – qui n'a d'ailleurs pas été discuté au sein du Conseil municipal – sans faire appel à la Fondetec.

Un commissaire socialiste s'étonne des propos démocrates-chrétiens regrettant l'absence de tout débat au sujet du projet de l'ESS. Il rappelle que, lors du vote du budget, l'Entente avait déposé un amendement pour supprimer la ligne réservée à ce projet – *Ecopôle* – et qu'une vraie discussion avait eu lieu, opposant DC, radicaux et libéraux à l'Alternative, que la magistrate, M^{me} Salerno avait accompagnée d'explications très complètes.

Une commissaire rose souligne de son côté que les membres de la commission des finances ont eu tout le loisir de poser les questions qu'ils désiraient sur le projet de l'ESS le 29 septembre dernier, lors de l'audition de M^{me} Salerno, laquelle avait clairement dit que le soutien à l'économie de proximité avait été étendu au financement d'un projet de ladite Chambre pour un montant implicite de 350 000 francs. L'élue considère dès lors que ce projet a bien été évoqué devant la commission des finances et qu'il aurait pu y être pleinement débattu. Elle se dit par ailleurs totalement convaincue que la magistrate sera toute disposée à reprendre la parole sur ce point au sein de la commission, indépendamment du vote de la PR-711.

21. **Vote de la commission**

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter le projet d'arrêté ci-dessous, par 10 oui (2 UDC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT), 2 non (L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2020.

V. Annexes

Annexe: document remis par M. Yves Menoud, directeur de la FAC, à la commission



FÉDÉRATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRENEURS DE GENÈVE

**Audition devant la commission des finances de la Ville de Genève
PR-711 Ouverture d'un crédit pour Fondetec**

Genève, le 23 septembre 2009

La Fédération des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Genève (FAC) remercie la commission des finances de la recevoir dans le cadre de la consultation du projet PR-771, en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

La FAC, association créée en 1922, est un partenaire économique actif dans le canton de Genève ; elle représente des entreprises dont le plus grand nombre opèrent dans le commerce de détail. Elle participe activement au tissu économique et social, en étant, entre autres, un partenaire de la CCT cadre. Les informations qui suivent ressortent d'une analyse de la situation, de la coordination avec notre caisse de compensation AVS FACO et d'une consultation de certains de nos membres.

Depuis le début de l'année, la Fondation Fondetec et la FAC renforcent leur collaboration et cherchent des solutions pour améliorer la communication entre ces deux instituts, dans le but d'aider les entreprises.

En premier lieu, nous constatons que de nouveaux entrepreneurs venant s'inscrire à la caisse de compensation FACO, et par là même à sa fondatrice la FAC, ont parfois besoin de solutions financières adaptées au lancement de leur activité. Là où le système financier actuel, par les banques, montre ses limites quant à soutenir rapidement ces projets, la Fondetec offre une alternative viable.

En second lieu, au vu des difficultés conjoncturelles actuelles, souvent couplées avec le retard du suivi administratif, certaines entreprises rencontrent des difficultés financières. Ils ne savent souvent pas comment gérer leurs problèmes de trésorerie passagers, et prennent du retard dans le paiement de leurs créanciers. Un des premiers postes à être négligé est celui des charges sociales, car les fournisseurs de biens de production sont prioritaires. Nous étudions et testons avec la Fondetec la mise en place d'un filtre, au sein de notre service contentieux de la caisse FACO, afin d'identifier les PME qui répondent aux critères de la Fondetec. Du fait que la Fondetec peut agir rapidement sur l'aide à court terme, cela évite une dégradation de la situation financière de l'entreprise. Le but étant d'informer et de conseiller l'entreprise sur les différentes solutions disponibles, pour qu'elle puisse prendre la décision quant à une éventuelle prise de contact avec la Fondation.

C'est pour cela que l'aide de la Fondation aux PME de taille réduite, par le biais d'une prise de décision rapide et d'un financement direct, est un atout majeur que la ville de Genève fournit par cette Fondation. Elle permet aussi une accessibilité au financement d'entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent accéder aux services bancaires traditionnels.

En conclusion, la FAC approuve dans son ensemble ce projet d'arrêté.

En remerciant la commission des finances du Conseil Municipal pour le temps consacré à cette audience, nous espérons qu'elle prendra en compte notre position, et restons naturellement à son entière disposition en cas de questions supplémentaires.



M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, le rapporteur M. Deshusses est au fond du lit. Je ne connais pas la pratique du Conseil municipal, dans ce genre de cas, mais je tiens à vous transmettre ses excuses pour son absence. Je ne peux pas m'exprimer à sa place en tant que rapporteur, mais je prendrai la parole au premier débat comme conseiller municipal. Pour l'heure, je me limite à saluer la célérité et la qualité du travail de la commission des finances dans le traitement de la proposition PR-711, c'est-à-dire du dossier très important concernant la redotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). J'exprimerai ici la position du groupe socialiste sur les différentes questions soulevées ces dernières années concernant la Fondetec. On peut les résumer comme suit: la Ville doit-elle continuer à soutenir les entrepreneurs locaux et, par voie de conséquence directe, la création d'emplois locaux? La Fondetec est-elle le meilleur outil pour atteindre cet objectif politique? Cet organe est-il un doublon par rapport à d'autres structures cantonales, comme le prétendent certains? Enfin, la Fondetec est-elle un outil transparent et performant? A ces questions, je donnerai les réponses suivantes.

La Ville doit-elle continuer à s'investir et à investir pour soutenir les entrepreneurs et la création d'emplois au niveau local? La réponse socialiste, à mes yeux, va de soi: elle est bien évidemment positive. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point essentiel à nos yeux, surtout en période de crise conjoncturelle où les emplois ont une fâcheuse tendance à disparaître – où que ce soit, à Genève comme ailleurs, mais ce phénomène est particulièrement sensible dans un canton exposé comme le nôtre. Bien entendu, la Ville doit continuer à s'engager pour l'emploi au niveau local.

La Fondetec est-elle un doublon? Grand débat! Dès que l'ombre de ce terme apparaît – même très loin – dans le champ politique, le débat s'enflamme immédiatement. Généralement, l'Entente se mobilise comme un seul homme, à peine la perspective d'un doublon apparaît-elle. Les structures cantonales ont commencé à être réunifiées, et j'imagine que c'est une excellente chose.

Sur ce point, je me limiterai à rappeler les paramètres suivants. Nous connaissons les différents organismes cantonaux impliqués dans les questions d'emploi. Il s'agit de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), de Genilem, de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), d'Écllosion... J'en oublie sans doute. Certains appellent de leurs vœux le système du guichet unique, mais je constate que le Canton est manifestement encore très loin de cette réalité. Pour ma part,

je pense que c'est une excellente chose que les différents entrepreneurs, en fonction de leurs structures, de leur taille et du domaine d'activité souhaité, puissent bénéficier de plusieurs interlocuteurs – pour autant que ces différentes structures ne fassent pas la même chose.

Prenons le cas du plus important de ces organismes au niveau cantonal, la FAE. Fait-elle des avances de liquidités? Oui. La Fondetec n'en fait pas. La FAE procède-t-elle à des prises de participation auprès des entreprises qu'elle soutient? Oui. La Fondetec ne le fait pas. La FAE fait-elle du leasing et du cautionnement? Oui. (*Remarques.*) Puisque ce débat semble se dérouler selon la dynamique participative, j'ai presque envie de vous laisser répondre à ma place, Mesdames et Messieurs... Je reprends. La Fondetec ne fait pas de leasing ni de cautionnement. La FAE – j'en terminerai par là, parce que je sens l'effet d'une certaine usure, dans cette enceinte – fait-elle des prêts directs aux entreprises? Non. La Fondetec, elle, le fait. Je pourrais continuer, mais j'imagine que vous avez compris le sens de ma démonstration: ces deux entités n'occupent pas le même secteur.

Un éclairage supplémentaire couronne cette brève démonstration par rapport au fantasme légendaire du doublon: la Fondetec se focalise en particulier sur les très petites entreprises, celles qui ont entre zéro et dix collaborateurs, et qui représentent pas moins de 45% des emplois à Genève. C'est une spécificité locale, et c'est un secteur dont seule la Fondetec s'occupe, pour la simple et bonne raison que le marché bancaire ne s'intéresse absolument pas à ce type de microentreprises et de microcrédit qui va de 5000 à 500 000 francs, avec une moyenne aux alentours de 50 000 francs. Voilà un marché que la Ville doit occuper grâce à cet outil qu'est la Fondetec, afin de préserver, d'entretenir et de développer l'emploi à l'échelle locale.

Enfin, dernier point qui me tient tout spécialement à cœur: la Fondetec est-elle un outil performant, et son fonctionnement est-il transparent? Il ressort des travaux de la commission des finances, grâce à l'excellent rapport de mon collègue Gérard Deshusses, que la Fondetec est manifestement la structure la plus transparente par rapport à tous les autres acteurs sur ce marché.

J'ai cru comprendre, en lisant avec attention et passion le rapport sur les travaux de la commission des finances, qu'il n'était malheureusement pas possible de connaître les coûts de fonctionnement de la FAE, ni même d'estimer le nombre d'emplois créés grâce à cette structure. Des informations de ce genre ne sont pas disponibles. La Fondetec, elle, fournit des rapports publics. J'ai téléchargé le plus récent sur son site internet, et on y trouve ces éléments accessibles à tout le monde. Cette transparence me paraît attester la qualité et le sérieux avec lesquels la Fondetec, qui a connu des déboires au début de son existence – il ne faut pas s'en cacher – a réalisé ces dernières années des résultats absolument excellents.

Taux de survie des entreprises start-up en Suisse: en moyenne 20%. Taux de survie à trois ans des petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse: en moyenne 50%. Taux de survie des entreprises soutenues par la Fondetec: 85%. Ces chiffres, je ne les invente pas, la commission des finances en a eu connaissance. A mes yeux, ils suffisent à démontrer le sérieux avec lequel la Fondetec occupe le segment de marché qui la concerne.

Enfin, dernier paramètre: son coût de fonctionnement. Nous sommes là dans le registre de l'informel, puisque les chiffres concernant la Fondetec sont connus, mais pas ceux des structures cantonales. Mais la Fondetec semble être l'organe de loin le plus svelte et le plus efficace, avec moins de 900 000 francs de budget de fonctionnement annuel pour une trentaine de dossiers retenus – je ne parle pas de tous ceux qui sont écartés – et une moyenne de 300 emplois créés et soutenus chaque année. Sur la dernière décennie, on arrive donc à une estimation d'environ un petit millier d'emplois. Ces chiffres sont disponibles, nous pouvons les consulter. Je regrette, pour la qualité du débat et son caractère plus «scientifique», que nous n'ayons pas les données analogues concernant les structures cantonales.

S'il fallait terminer cette démonstration par le regard d'acteurs économiques qui ne sont pas partisans – je pense à la Fédération des entreprises romandes (FER), à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), à la Fédération des artisans et commerçants (FAC), à la Chambre de l'économie sociale et solidaire – je signale que toutes ces structures ont clairement affirmé en commission à quel point la Fondetec utilisait bien son argent et constituait un outil indispensable pour la promotion des emplois locaux en ville de Genève.

Or, la Fondetec n'a jamais été redotée depuis sa création. Nous savons que ses débuts ont été difficiles, et la responsabilité en est largement partagée en termes de couleurs politiques. Aujourd'hui, c'est une fondation de droit public; tous les partis siégeant dans cette enceinte y ont un représentant. Nous pensons qu'il faut utiliser ces relais pour améliorer, si besoin, les liens entre le conseil de fondation de la Fondetec et la politique municipale.

Toujours est-il que cette première redotation à hauteur de 10 millions de francs doit impérativement être votée par la majorité la plus large possible. J'ai cru comprendre qu'une bonne partie des bancs de l'Entente – un pas semble avoir été franchi depuis le débat mené à ce sujet à l'émission *Genève à chaud* – seraient prêts à soutenir cette fondation. Je salue ce geste d'ouverture en faveur de la création d'emplois en ville de Genève.

M. Adrien Genecand (R). Pour ma part, je suis quand même un peu dubitatif quand j'entends le grand «oui, la bouche en cœur» de M. Carasso concernant la redotation de la Fondetec. Je suis surpris qu'il nous parle d'un outil performant

en matière de création d'emplois et d'aide à l'entreprenariat. En effet, personne ne peut nous fournir ce soir le nombre d'emplois créés grâce à la Fondetec! Nous ne pouvons donc pas débattre sur la base de chiffres indicatifs.

Quant au taux de survie des entreprises, c'est une donnée qui ne veut absolument rien dire. Si vous prêtez 10 millions de francs à une entreprise et qu'elle les perd, ou si vous prêtez 1 franc à 100 entreprises et qu'elles vous le rendent toutes, vos statistiques auront beau être justes, elles ne signifieront absolument rien en termes d'efficacité.

Pour ma part, je proposerais que nous parlions du fonctionnement général de l'aide aux entreprises au niveau du canton. A nos yeux, il est évident qu'il devrait exister un pôle d'aide aux entreprises à cette échelle. Pourquoi l'entrepreneur du Petit-Saconnex pourrait-il bénéficier de l'aide de la Fondetec, et pas celui du Grand-Saconnex? A quelle logique répond cette inégalité? Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, qui vous targuez de l'égalité et de la justice dans tous les débats ou presque, comment pouvez-vous imposer une telle injustice à un entrepreneur, pour une question de quelques centaines de mètres? Voilà un premier problème.

Vous l'avez dit, Monsieur Carasso: la Fondetec occupe un secteur de niche. L'ennui, c'est que les banques n'octroient pas de prêts jusqu'à 50 000 francs pour ce genre d'entreprises. Mais pourquoi la Banque cantonale de Genève (BCGe) ne s'en chargerait-elle pas? La Ville y a un représentant! Pourquoi ne ferait-elle pas crédit aux petites entreprises? D'abord, parce que c'est très coûteux et souvent voué à l'échec. Même si une dizaine d'entreprises financées parviennent à rendre l'argent avec les intérêts, il suffit qu'une seule ne puisse pas rembourser pour que la rentabilité de tous les efforts de soutien financier soit réduite à néant. Voilà pourquoi les banques commerciales ne sont pas actives dans ce domaine.

Néanmoins, je me permets d'insister: est-ce vraiment le rôle de la BCGe que d'ouvrir une filiale à Hong Kong, tandis qu'elle n'accorde pas de prêts aux petits entrepreneurs sur le territoire genevois? La Fondetec occupe un secteur de niche qui devrait être l'apanage – si nous en avons la volonté politique – de la BCGe.

Le microcrédit aux entreprises n'est pas une activité dont peuvent se charger les petites structures de soutien économique. Pour l'instant, la Fondetec s'y est essayée avec succès, mais je rappelle ce que j'ai déjà dit: il peut y avoir des années difficiles, et il suffit qu'une ou deux entreprises fassent faillite pour que l'efficacité de toute l'aide fournie en général soit réduite à néant. Dans ce cas, toute la masse sous gestion est perdue, et tous les fonds investis, toutes les lignes de crédit tombent.

La Ville peut continuer ad vitam aeternam à faire vivre la Fondetec. Je n'y suis pas opposé, car je pense qu'elle occupe actuellement un secteur de niche

dont les petites entreprises peuvent avoir besoin. Cependant, au niveau institutionnel, cette situation n'est pas viable. Pour cette raison, nous pourrions éventuellement discuter l'acceptation de la redotation de la Fondetec, mais en y mettant un certain nombre de cautions très fermes.

La première concerne le nombre d'emplois créés grâce à l'aide de la Fondetec. Sans cette donnée, impossible de la considérer comme un outil performant. Si la Fondetec est bien la seule, dans ce secteur de niche, à faire du microcrédit aux entreprises, la condition sine qua non qu'elle doit leur imposer est de communiquer le nombre de leurs employés – et cela, quoi qu'il arrive, même après remboursement du crédit octroyé. Cela ne me semble pas une exigence extravagante, vu la fleur que fait la Fondetec aux entreprises qui ne peuvent pas être financées autrement. Si elle les aide dans une phase difficile de l'entrepreneuriat – par exemple, la création d'une structure – elles doivent, en retour, aider la Fondetec à prouver son utilité aux politiciens, afin qu'ils soient persuadés que son action est favorable à l'entrepreneuriat et à l'économie locale. J'insiste: les entreprises doivent signaler à la Fondetec combien de personnes elles emploient, afin de démontrer le bien-fondé de cet outil.

Les chiffres que vous nous donnez et dont vous vous contentez, Monsieur Carasso, ne sont que des estimations; je trouve cela insuffisant pour un organe que nous avons doté au départ de 20 millions de francs. Par conséquent, avant de voter une dotation supplémentaire de 10 millions de francs, j'attends que l'on me dise combien d'emplois ont pu être effectivement créés et quelles sont les opportunités en la matière, pour l'avenir. Autrement, le Conseil municipal fait du mauvais travail!

Nous pensons que, à terme, la Ville doit cesser de soutenir cette structure d'aide à l'entrepreneuriat qui devrait être l'apanage du Canton, que ce soit au niveau de la BCGe ou d'un pôle comprenant la FAE et les autres organes de promotion économique.

Je passe aux cautions que le groupe radical met à son acceptation de la redotation de la Fondetec. Actuellement, la Ville ne peut pas verser 10 millions de francs cash à la Fondetec, ne serait-ce que parce que cela lui coûterait trop cher. D'ailleurs, la Fondetec n'a pas besoin de recevoir cette somme en une seule fois. Nous pouvons lui octroyer des crédits au fur et à mesure, en fonction de ses besoins de fonctionnement, soit environ 900 000 francs par année. Lui verser 10 millions de francs en une fois coûterait cher à notre municipalité, car cela impliquerait qu'elle emprunte la somme sur le marché des capitaux et en paie ensuite les intérêts. Et cela, même si cet argent – cela a été dit en commission des finances – peut être placé de manière plus ou moins heureuse. L'argent ne tombe pas du ciel!

Par conséquent, si la Ville doit continuer sur la voie d'un soutien à la Fondetec, il faut que cela se fasse selon le principe d'une ligne de crédit à actionner en

fonction de ses besoins, quand elle doit payer des salaires à ses employés et ses frais de fonctionnement, ou quand elle veut prêter de l'argent à des entreprises. Dans ce cas, certes, l'octroi d'un crédit nous coûte en intérêts mais, au moins, nous nous en tenons au strict nécessaire, et nous ne prenons pas le double risque d'avoir un emprunt à assumer et de dépendre du rendement que la Fondetec doit obtenir sur ses capitaux. Voilà pour la deuxième cautèle que met le groupe radical au vote de la proposition PR-711, après la question du nombre d'emplois créés que j'ai évoquée précédemment.

Mais nous mettons encore une autre condition à notre acceptation de la redotation de la Fondetec. A terme, nous ne pouvons laisser subsister l'inégalité qu'elle instaure de fait entre les entreprises situées sur le territoire de la Ville et celles qui sont en dehors. C'est pourquoi nous répétons que l'action assurée actuellement par la Fondetec devra passer sous le giron du Canton, via la BCGe ou un pôle de la promotion économique. Tel était le premier volet de l'intervention radicale sur le rapport PR-711 A.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au vu des rapports de force au sein de cet hémicycle, il me semble clair que la redotation de la Fondetec est d'ores et déjà assurée, notamment grâce au soutien de la gauche. Si nous avons parfois des avis différents, voire opposés, concernant la Fondetec, je pense – ou, du moins, j'espère – que nous avons tous à cœur de mener en Ville de Genève une politique publique saine et transparente, basée sur des objectifs et des critères bien définis.

Contrairement au Parti socialiste, nous estimons que la Fondetec a encore des progrès à faire en la matière. Je dois dire que je comprends mal l'argumentaire de M. Carasso – vous lui transmettez, Madame la présidente – qui cherche à défendre la Fondetec en tapant sur la FAE. Prenons donc un peu de hauteur par rapport à ce genre d'opposition stérile!

Comme je viens de le dire, nous estimons que la Fondetec a des progrès à faire en matière de transparence. Tel est précisément l'objectif de l'amendement que le Parti démocrate-chrétien dépose ce soir. Il vise à garantir que les aides financières attribuées à la Fondetec par la Ville sont utilisées efficacement et conformément à leur affectation, afin d'atteindre des objectifs fixés d'un commun accord. En clair, nous voulons que la Fondetec soit liée à la Ville par un contrat de prestations, un peu à l'image de ce qui se fait au niveau cantonal entre la FAE et l'Etat. Ce contrat de prestations fixerait un nombre précis d'emplois et d'entreprises à créer.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment que la Fondetec s'apprête à recevoir un capital de 10 millions de francs sans avoir de comptes à rendre à la Ville. Pour les démocrates-chrétiens, cette situation est problématique. D'ailleurs, je crois

que ce genre de contrats de prestations devrait, à terme, s'appliquer non pas uniquement à la Fondetec, mais aussi à d'autres organismes subventionnés de façon importante par la Ville. Cette dernière devrait s'inspirer de ce qui se fait au niveau cantonal, notamment avec la loi sur les indemnités et les aides financières – la célèbre LIAF – afin de savoir plus précisément comment sont utilisées les subventions qu'elle accorde.

Notre amendement consiste donc à ajouter un article 2 nouveau au projet d'arrêté, les articles 2 et 3 actuels devenant les articles 3 et 4:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève.»

L'acceptation de cet amendement nous permettrait de dépasser les clivages gauche-droite et la Fondetec devrait prouver dans les faits sa valeur ajoutée pour le tissu économique genevois. Nous pourrions alors nous déterminer sur l'aide à lui apporter en fonction de critères et de résultats précis, et non pas sur des clivages politiques. Nous espérons donc vraiment que le Conseil municipal – et notamment la gauche – acceptera notre amendement, afin de laisser à la Fondetec l'opportunité de prouver qu'elle est bénéfique pour le tissu économique genevois.

La présidente. Je salue la présence à la tribune du public de M. Gilles Thorel, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M. Christian Lopez Quirland (S). Je commencerai mon intervention par un petit historique nécessaire. Nous avons un peu trop tendance à oublier le facteur macroéconomique, et nous en subissons aujourd'hui les conséquences.

En octobre 2008 éclatait la soi-disant crise des *subprimes*, crise économique et financière qui nous touche encore et qui a été, selon tous les experts, l'une des plus graves après celle de 1929. Cela signifie, chères et chers collègues, que nous subissons depuis une année une crise économique et financière dont les conséquences sont nombreuses: suppressions d'emplois, fermetures d'entreprises – et même, dans certains pays, des crises politiques. Cette situation mondiale nous touche de près: pour 2010, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) annonce qu'il y aura 200 000 chômeurs en Suisse. Dois-je répéter ce chiffre? Dans notre pays, 200 000 personnes se retrouveront sans emploi – et sans compter celles qui arriveront sur le marché de l'emploi.

Que nous disent encore les chiffres? En 2008, on déplorait 936 faillites au niveau cantonal. De plus, nous ne savons pas combien d'entreprises bénéficiant aujourd'hui du chômage technique seront obligées, au cours des prochains mois, de licencier du personnel. Toutes ces questions, qui peuvent paraître anodines, touchent l'économie et le tissu économique de notre ville. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut mobiliser l'ensemble des forces disponibles, aussi bien au niveau fédéral que cantonal et municipal, pour trouver des solutions coordonnées.

Mon collègue Grégoire Carasso a donné la preuve flagrante qu'il n'y avait pas de doublon entre les structures cantonales et la structure municipale qu'est la Fondetec. Il a fait la démonstration technique que les niches étaient différentes. Ce que veut le groupe socialiste, c'est défendre une politique active en faveur du maintien et de la création d'emplois. Qui dit création d'entreprises dit création d'emplois; l'un va obligatoirement avec l'autre.

Nous nous étonnons un peu, nous les socialistes, de devoir être les défenseurs de la création de PME. Mais ceux des bancs d'en face ne défendent que les grandes banques, auxquelles ils se permettent de refilet sans autre des milliards de francs pour assurer leur sauvetage. Tel est le fossé qui sépare l'économie réelle de l'économie virtuelle. Nous, nous sommes pour l'économie réelle. En effet, derrière ces entreprises, il y a des hommes et des femmes qui ont besoin de travailler pour assurer leur vie et leur survie, pour nourrir leur famille au cours des prochains mois et des années à venir.

Et la droite nous reproche de vouloir proposer des solutions à ces problèmes-là! En tant que socialistes, nous assumons pleinement, et en toute conscience, cette volonté politique.

Mon préopinant radical dénonçait le fait que la Fondetec créerait une injustice entre les entreprises situées sur le territoire de la Ville et celles qui sont en dehors. Il est un peu caricatural de le dire comme ça, mais il y a plein d'injustices, dans ce monde!

Le fait est que les océans sont faits de gouttes d'eau, et que la Fondetec représente une goutte d'eau importante. Elle a démontré son efficacité, ainsi que sa capacité d'action et d'intervention pour la création d'emplois. Pour cette raison, nous souhaitons la soutenir dans les années à venir. A l'heure actuelle, face à la crise, on ne peut pas se permettre de lésiner sur les moyens pour aider le développement du tissu économique. Il faut actionner tous les leviers possibles.

Les socialistes estiment que la Ville de Genève a la possibilité d'agir dans ce sens, et qu'elle ne peut en aucun cas baisser les bras sans rien faire. Mesdames et Messieurs de l'Entente, la droite avait les moyens d'agir, aussi bien au niveau national que cantonal, par le biais de plans de relance. Mais elle n'a rien fait, ou

très peu, hélas! Or, nous devons prendre davantage de mesures pour parer à la crise, dont personne ne sait à quoi elle aboutira. Pensez un peu à ces hommes et à ces femmes qui travaillent en entreprise, pensez aux entrepreneurs qui ont envie de créer et d'innover et qui ont besoin de moyens pour ce faire! Pour toutes ces raisons, nous accepterons la proposition PR-711.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord souligner la situation tout à fait extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons ce soir. On dirait que les rôles sont inversés: la gauche vole au secours des PME, contre une droite qui aimerait tout régler. C'est assez paradoxal!

Ensuite, j'aimerais féliciter la Fondetec, car son fonctionnement s'est réellement amélioré. Au nom de mon parti, je tiens à remercier ici M. Dramé, son président, ainsi que M. Favoulet, son directeur, pour toutes les explications qu'ils nous ont fournies en commission; en effet, ils ont répondu à toutes les questions que nous leur avons posées.

Je rappelle également que la Fondetec vient de modifier ses statuts et de se transformer en fondation de droit public. Ces changements ont été votés à la majorité par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

J'ajoute, en visant notamment l'amendement démocrate-chrétien, que la Fondetec est une fondation hyper contrôlée: très peu de structures de ce genre le sont à ce point, et par autant d'organes différents: fiduciaire, Contrôle financier, Conseil municipal... En outre, elle remplit un rôle qu'aucune autre organisation n'assume. Je suis membre de la commission des finances et je n'ai entendu aucune des entités auditionnées prétendre le contraire – si vous n'êtes pas d'accord, Mesdames et Messieurs, dites-le! Toutes ont reconnu que la Fondetec jouait un rôle particulier dans le domaine du microcrédit, un rôle que ni la BCGe, ni la FAE ne remplissaient.

La Fondetec, dans sa structure actuelle, a été voulue et validée par un vote de notre Conseil municipal. C'est lui qui l'a créée. Je relève par ailleurs que cet organe particulier, qui comprend des représentants de différents partis, a peut-être même réconcilié une partie de la gauche avec le monde de l'économie! Le fait d'être impliqué et de suivre d'un peu plus près le monde des entreprises est très formateur! Par conséquent, la Fondetec est un outil hautement pédagogique.

Quant à l'amendement démocrate-chrétien, nous le refuserons, car nous estimons qu'ajouter un contrat de prestations qui ferait du Conseil administratif un organe de contrôle supplémentaire n'est pas une bonne idée. Je pense que la Fondetec telle qu'elle existe maintenant et qu'elle a été voulue par le Conseil municipal, remplit parfaitement sa fonction. Elle a, je le rappelle, gagné la reconnaissance d'un grand nombre d'associations et de groupements économiques. Telle est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter la proposition PR-711 en refusant l'amendement démocrate-chrétien.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau du Conseil municipal vous informe que nous irons jusqu'au terme de ce débat ce soir.

M. Alexis Barbey (L). La première chose que je voudrais dire – sans vouloir imiter M. Zaugg, mais telle est l'opinion des représentants libéraux à la commission des finances – c'est que la Fondetec a fait d'énormes progrès. A présent, nous pouvons la considérer comme une fondation assainie. Nous tenons à saluer le travail qui a été accompli dans ce sens par l'ensemble du conseil de fondation et la direction.

Cependant, aux yeux des libéraux, il se pose un problème de base: celui du financement public destiné à des entreprises privées. Comme M. Genecand l'a longuement expliqué tout à l'heure, les libéraux tout comme les radicaux – c'est d'ailleurs un principe libéral – préfèrent que ce soient des entreprises privées qui gèrent les risques qu'elles prennent en faisant des prêts à d'autres entreprises privées.

M. Lopez Quirland a abordé la question de la crise des *subprimes*; je ne voudrais pas m'étendre trop longuement là-dessus mais, en deux mots, les économistes les plus pointus s'accordent à dire que, si l'on a prêté trop d'argent sur la base de maisons à des gens qui n'étaient pas en mesure de rembourser leurs hypothèques, c'est en raison de deux lois votées l'une sous l'administration Reagan, l'autre sous l'administration Clinton. Ces lois encourageaient, voire obligeaient presque les banques à prêter de l'argent dans les zones défavorisées de l'Amérique pour aider les gens les plus précarisés à accéder à la propriété. Par conséquent, Monsieur Lopez Quirland, cet exemple que vous donnez est précisément celui dans lequel la Ville de Genève doit éviter de se fourvoyer en dirigeant trop directement l'épargne et les investissements, qui devraient être gérés par les entreprises privées.

En ce qui concerne les dossiers gérés par la Fondetec, leur pérennité est un peu difficile à établir. On nous donne l'impression que les résultats sont extrêmement

bons, mais les critères qui président à l'établissement du rapport annuel ont considérablement évolué avec le temps; les notions d'emplois créés et de pérennité de ces derniers, d'entreprises soutenues et de pérennité de ces dernières, sont difficiles à évaluer, comme nous l'avons constaté en travaillant sur la proposition PR-711.

Il y a un autre problème. Certains prétendent que la Fondetec remplit un rôle qu'aucun autre organisme de subventionnement n'assume à Genève. Pourtant, aucune des entités auditionnées par la commission des finances n'a pu nous dire que les dossiers qu'elle traitait étaient fondamentalement différents de ceux de la Fondetec. Et cela, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de relations entre les organismes prêteurs au sujet de leurs dossiers respectifs; il est évident que le secret des affaires leur impose une grande discrétion. La question de la complémentarité de la Fondetec demeure donc, à mes yeux, assez vague.

En revanche, ses frais de fonctionnement constituent l'un des points non négligeables de ce dossier. M. Carasso a prétendu que 900 000 francs de frais de fonctionnement annuel, ce n'était pas beaucoup. A mon sens, pour un organisme doté au départ de 20 millions de francs et qui nous en demande 10 de plus, cette somme me paraît représenter une part importante de l'argent dont il dispose. On me dira que c'est parce que la Fondetec fait du coaching et emploie des personnes particulièrement qualifiées; certes, mais ses frais de fonctionnement n'en demeurent pas moins très élevés. La question de son efficacité mérite donc d'être posée.

Une remarque supplémentaire se présente à mon esprit; d'ailleurs presque tout le monde en a parlé avant moi: il existe d'autres organismes similaires au niveau cantonal, et nous pourrions imaginer que réunir les forces existantes à l'intérieur d'une structure commune permettrait de réaliser des économies d'échelle non négligeables.

Enfin, j'aborderai un dernier argument qui plaide pour la réunion de la Fondetec et de la FAE. Lorsque cette dernière investit dans une entreprise et qu'il y a une perte sur cet investissement, la Confédération en assume les deux tiers, et la FAE un tiers seulement. Un tel système serait extrêmement intéressant pour la Ville de Genève!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: les libéraux ne voteront pas la redotation de la Fondetec. En revanche, nous considérons l'amendement du Parti démocrate-chrétien comme une manière de la limiter au moindre mal, au cas où nous ne serions pas suivis – ce que je regretterais. Il permettrait au moins de donner des lignes claires pour la reprise de contrôle de la Fondetec par la Ville de Genève.

M. Olivier Fiumelli (R). Comme vous le savez, chers collègues, les radicaux ont toujours été soucieux du bon fonctionnement des institutions. Je rappelle

donc pourquoi ils se sont opposés à la modification des statuts de la Fondetec. Ce n'était pas parce que cette entité passait du droit privé au droit public – de toute façon, cela ne change strictement rien, et l'enjeu n'était pas là – mais parce que l'on n'a pas profité de l'occasion pour la rattacher là où elle devait l'être. Aujourd'hui, elle ne dépend de personne! C'est une situation incroyable! On n'a jamais vu une institution publique rattachée à rien! Certes, elle est liée au Conseil municipal, mais cela ne veut strictement rien dire, parce que nous n'avons pas de lien hiérarchique avec elle, nous n'avons pas les moyens de lui fixer des objectifs. La seule chose que nous puissions faire, c'est d'examiner ses comptes une fois par année, mais c'est un contrôle a posteriori.

M. Zaugg parlait du «millefeuille du contrôle», mais tous les contrôles que nous avons mis en place concernant la Fondetec se font a posteriori. Or, ce n'est pas ce que nous voulons. Tel est le sens de l'excellent amendement du groupe démocrate-chrétien, qui demande un contrôle a priori, avec la mise en place d'objectifs et d'indicateurs.

Quand on lit les statuts de la Fondetec, on ne sait pas qui commande cette entité. Aujourd'hui, elle fonctionne très bien, elle a un excellent conseil de fondation, un excellent directeur, et une excellente équipe de direction, mais ce ne sera peut-être plus le cas demain. Il peut arriver un jour où une équipe dysfonctionnera, et il sera alors très ennuyeux qu'elle ne dépende de personne! Normalement, toutes les entités publiques ou parapubliques dépendent de l'exécutif, et il y a une relation entre eux.

Une institution subventionnée, en principe, reçoit des fonds en contrepartie de la mise en place d'objectifs précis. Or, les statuts de la Fondetec stipulent que son financement dépend d'une subvention publique. Pourtant – et c'est curieux – elle assure son fonctionnement avec son capital de dotation, et nous ne pouvons donc pas l'examiner en toute transparence. Nous sommes obligés d'éplucher de manière assez fastidieuse son rapport de gestion annuel, pour savoir ce que nous coûte son subventionnement. Et cela n'empêche pas que notre parlement ne débat pas chaque année dudit rapport, comme il le fait pour le Grand Théâtre, par exemple. Sur la base d'une ligne de subvention clairement définie, nous pouvons savoir exactement combien coûte le Grand Théâtre à la Ville de Genève. Pour la Fondetec, nous l'ignorons.

Peut-être ne le saurons-nous qu'une fois tous les dix ans, à chaque demande de redotation... Ce mode de procéder ne nous convient pas du tout. Nous aimerions qu'il y ait un jour une véritable ligne de subvention attribuée à la Fondetec pour son fonctionnement; par exemple, 900 000 francs par année environ pour son fonctionnement, auxquels s'ajouterait une somme déterminée afin que cet organisme puisse financer ses activités grâce à son capital de dotation. Voilà qui serait réellement intéressant!

Mais cela nécessiterait probablement une modification des statuts de la Fondetec et, pour l'heure, le groupe radical se contentera de soutenir l'amendement du Parti démocrate-chrétien, car c'est un premier pas qui nous permettra d'établir un contrôle a priori sur le fonctionnement de la Fondetec et d'engager un véritable dialogue avec elle sur ses objectifs. C'est pourquoi nous conditionnerons notre soutien à la proposition PR-711 à la mise en place d'un vrai contrat de prestations entre la Fondetec et le Conseil administratif, ratifié par le Conseil municipal.

Ainsi, nous pourrions nous mettre d'accord une bonne fois pour toutes sur les objectifs de cette fondation, sur ce que l'autorité publique que nous représentons attend d'elle, sur le type d'entreprises à soutenir. Par exemple, est-il normal que nous subventionnions des restaurants et des petits commerces – entités qui naissent et meurent tous les jours – sur la seule base de leur positionnement sur le marché, et non pas forcément de leur fonctionnement? Nous aimerions pouvoir clarifier tous ces objectifs sur la base d'un vrai contrat de prestations. Tel sera le sens de notre vote: nous n'accepterons la redotation de la Fondetec que si l'amendement démocrate-chrétien est voté.

M. Fabien Sartoretti (Ve). En guise de remarque liminaire, je tiens à dire que ce dossier est particulièrement cher au cœur des Verts. D'ailleurs, la présidente de la commission des finances, qui fait partie de notre groupe, a tout mis en œuvre pour que la proposition PR-711 soit traitée avec célérité et revienne en séance plénière le plus rapidement possible. D'autres l'ont dit avant moi, mais je trouvais important de le souligner une fois encore.

Je vais essayer d'éviter les doublons de langage, après tous les intervenants qui m'ont précédé... Certains propos ont été tenus ce soir qui ne correspondent pas à ce que nous avons entendu en commission. Tout d'abord, il est évident que la Fondetec ne fait pas doublon avec la FAE, mais qu'elle est complémentaire à l'offre cantonale. Même la FER le reconnaît, alors que, d'habitude, elle a des points de vue plutôt proches de ceux de l'Entente.

Comme l'ont dit les socialistes, l'une des raisons pour lesquelles la Fondetec n'est pas un doublon, c'est qu'elle octroie des prêts directs de 5000 à 500 000 francs, donc des microcrédits. C'est capital, en temps de crise, les banques ayant encore plus de difficultés à prêter de l'argent que d'ordinaire. Les très petites entreprises ne peuvent alors se tourner que vers des entités et des fondations comme la Fondetec. Il faut le rappeler.

Je précise à l'intention des radicaux et des libéraux – vous leur transmettez, Madame la présidente – que, contrairement à la FAE, dont les pertes sont couvertes à 100% par des fonds publics, la Fondetec peut se targuer de compenser ses

pertes à 80% grâce aux intérêts que paient les bénéficiaires des prestations eux-mêmes. C'est une différence majeure, et le Conseil municipal peut être fier d'être à l'origine d'un tel système.

Pour terminer avec la comparaison entre FAE et Fondetec, venons-en à la problématique de la transparence, principe cher au groupe des Verts. Comme l'a dit M. Carasso, il est très difficile de trouver des informations concernant la FAE, alors que les rapports annuels de la Fondetec sont facilement accessibles sur son site internet. En matière de transparence, il me semble que l'on pourrait adresser bien des reproches à d'autres organismes avant de s'attaquer à la Fondetec! Inutile de poursuivre cette comparaison.

Nous pensons que la promotion économique à Genève est nettement insuffisante, notamment pour les très petites et les petites entreprises; cela a été dit en commission. Ne pas voter la redotation de la Fondetec, c'est diminuer encore cette offre, ce que les Verts ne sont pas prêts à accepter. Le soutien aux très petites entreprises fait partie de nos objectifs. En outre, comme d'autres que moi l'ont souligné, la Fondetec fait un excellent travail. Le groupe des Verts et les socialistes ne sont pas les seuls à l'affirmer, puisque c'est également le cas de la FER.

Je donne maintenant quelques chiffres, en relevant au passage que nous en avons entendu beaucoup dans les interventions socialistes, mais très peu du côté de l'Entente. Entre 1998 et 2005, la Fondetec a soutenu la création de 1000 emplois, alors que, durant la même période, plus de 7000 emplois étaient supprimés sur le territoire de la Ville. Il me semble que c'est là une donnée assez parlante, et qui illustre de la meilleure manière l'efficacité de la Fondetec. Nous ne voyons donc aucune raison de la sanctionner, puisque son bilan est excellent.

Selon notre groupe, le soutien aux très petites entreprises doit se faire au niveau communal, le reste de la promotion économique pouvant très bien incomber à l'Etat. Nous ne sommes donc pas d'accord avec les radicaux. Si d'autres communes ont envie de soutenir les entreprises implantées sur leur territoire, c'est à elles de développer des structures du type de la Fondetec. D'ailleurs, son exemple a déjà intéressé de nombreuses communes, dans le canton de Genève ou en Valais. Il n'y a aucune raison de transférer l'argent que nous voulons octroyer à la Fondetec à d'autres entités, lesquelles feront de toute façon un travail différent. Voter la redotation de la Fondetec n'empêche pas les synergies entre les communes, ni entre les communes et la Fondetec elle-même! Il est important de le signaler.

Pour toutes ces raisons, nous voterons avec enthousiasme la proposition PR-711, ainsi que l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Nous espérons que les radicaux et les libéraux seront cohérents avec la position qu'ils ont exprimée à travers leurs interventions et qu'ils voteront également cet amendement.

(La présidence est reprise par M^{me} Vera Figuerk, présidente.)

M. Grégoire Carasso (S). J'espérais que notre collègue Alexis Barbey serait présent dans la salle au moment où je prendrais la parole, car j'aimerais lui répondre. Il a fait référence à Reagan à propos de la crise des *subprimes*, en visant quasi directement une certaine politique sociale du logement. Ce genre d'explications me permet de comprendre, en la matière, pourquoi socialistes et libéraux auront toujours de la peine à s'entendre.

J'enchaîne sur la problématique principale du débat de ce soir. En fin de compte, elle n'a pas été celle que je pensais – les doublons – mais celle de l'estimation de l'efficacité de la Fondetec. Tout le monde a fait table rase des années de présidence du radical Gilbert Mouron et s'est focalisé sur les performances des dernières années. J'ai cru comprendre, à entendre mes différents préopinants, que l'appréciation des prestations de la Fondetec variait: suivant sur quel banc on siège, on les considère bonnes ou excellentes. Voilà une estimation plutôt confortable...

Sans autre transition, je passe à l'amendement démocrate-chrétien. Il a l'avantage de coucher noir sur blanc des objectifs qui nous permettront à toutes et à tous d'avoir la garantie que ces bons – ou excellents – résultats de la Fondetec se maintiendront à l'avenir. Aux yeux du groupe socialiste, c'est une très bonne chose, et ce n'est pas une affaire sur le plan politique. Cependant, je signale que la Fondetec est une fondation de droit public et qu'il n'est pas évident, sur le plan juridique, qu'un tel contrat de prestations puisse être passé.

Pour M. Barbey – qui a de nouveau quitté la salle – 900 000 francs de fonctionnement annuel paraissent une somme énorme, mais je rappelle que nous ne connaissons pas le coût du fonctionnement des structures cantonales. Grand mystère! C'est un état de fait que je regrette. Il serait d'autant plus important d'avoir ces données que lesdites structures cantonales, lorsqu'elles essuient des pertes, peuvent bénéficier du soutien de la Confédération. Dans leur cas, ce sont donc des fonds publics qui servent à éponger des pertes ou à financer des frais de fonctionnement. Il n'en va pas de même pour la Fondetec. Il est bon de répéter ici que celle-ci finance une bonne partie des risques qu'elle prend grâce aux 5% d'intérêts sur les microcrédits qu'elle octroie.

Quant au taux de survie de 85% des entreprises soutenues par la Fondetec, cela peut paraître du vent à certains, mais c'est grâce à ce résultat qu'elle a pu prêter 48 millions de francs ces dernières années, malgré sa dotation initiale de 20 millions de francs seulement – et malgré ses débuts tout à fait foireux, pour appeler les choses par leur nom. Ce n'est pas grâce aux fonds de la Confédération ni à d'autres fonds publics qu'elle y est parvenue, et la redotation que nous

nous apprêtons à voter n'y est pour rien. Ce n'est que par sa bonne gestion de ces dernières années et au remboursement des intérêts des microcrédits par les entreprises bénéficiaires que la Fondetec a atteint cette réussite.

J'aborde encore un dernier point qui nous tient particulièrement à cœur et qui revient sans cesse dans nos débats: le problème de l'équité. La posture de la droite à cet égard est caractéristique, et elle était incarnée tout à l'heure par M. Genecand. Il nous disait: «Vous, les socialistes, qui êtes soucieux d'équité, comment pouvez-vous tolérer que la Ville de Genève fasse un peu plus pour l'emploi, pour les chômeurs et pour le social que les autres communes? Vous savez, nous aussi, les radicaux, nous sommes soucieux du bon fonctionnement de l'économie et nous aimerions l'égalité pour tous.» Mais votre manière d'y parvenir, Monsieur Genecand, c'est le nivellement pas le bas.

Eh bien, si vous croyez vraiment que la création d'emplois et le soutien aux entrepreneurs méritent d'être soutenus, prenez votre bâton de pèlerin et allez en parler à vos collègues de parti dans les diverses communes du canton! Il y a plein de radicaux au Grand-Saconnex! Racontez-leur les succès de la Fondetec et convainquez-les de mettre sur pied des infrastructures analogues, au lieu de thésauriser dans leur coin! D'ailleurs, je vous le donne en mille: plusieurs communes genevoises et valaisannes sont déjà venues s'enquérir auprès de la Ville de la qualité de l'outil Fondetec.

L'objectif socialiste en matière d'équité – je terminerai par là – ce n'est donc pas un nivellement par le bas du soutien aux entreprises locales et à la création d'emplois, mais un nivellement par le haut que nous souhaitons atteindre en votant la redotation de la Fondetec.

M. Adrien Genecand (R). Puisque M. Carasso a jugé utile de citer des noms, je vais le faire aussi! J'admets que la Fondetec a pu être mal gérée à une certaine époque, mais je rappelle qu'à part son président radical elle a aussi été présidée par un socialiste, M. Sormanni. Alors, avant de nous donner des leçons, Monsieur Carasso, mettez de l'ordre dans vos propres rangs! Nous pourrions tous citer des noms de personnes de tous bords ayant mal agi, et je pense qu'il n'était pas très intelligent de votre part de vous livrer à ce genre d'attaque.

Mais revenons-en aux risques financiers. L'un des enseignements de la crise actuelle, c'est qu'elle est due aux risques que certains ont pris sans pouvoir les assumer. Quand un entrepreneur débute sans mise de départ, il est normal que le taux de survie de son entreprise soit décevant; sans prendre de risques, on ne gère pas une affaire comme s'il s'agissait de son propre argent.

Or, ce que nous faisons actuellement, avec la Fondetec, c'est du capital-risque, c'est-à-dire l'activité la plus risquée dans le monde bancaire en matière

de crédit! Elle consiste à faire un pari sur les entreprises, en espérant que l'une ou l'autre prospéreront et rembourseront leur prêt. On met de l'argent au départ pour créer des entreprises – surtout s'il s'agit d'un domaine un peu particulier – en pariant sur telle ou telle technologie spécialisée. Je le répète, c'est une attitude extrêmement risquée.

Je rappelle la position du groupe radical: nous voulons des chiffres. L'un de mes préopinants a dit que la Fondetec avait octroyé pour 48 millions de francs de prêts ces dernières années. Mais moi, je n'ai pas lu cette donnée dans le rapport PR-711! Et j'aimerais connaître combien d'emplois ont été créés grâce à cette aide financière. On nous parle d'un certain nombre d'entreprises créées, mais on ne nous dit pas à combien de nouveaux emplois cela correspond.

Bref, il ne s'agit pas de refaire ici le débat de commission, et je propose que nous en restions là. Soyons clairs: les radicaux veulent savoir combien d'emplois sont créés en fonction de la somme investie par la Ville dans la Fondetec et ce, même après remboursement du crédit octroyé. C'est seulement ainsi que nous pourrions réellement juger de l'efficacité de cet outil.

La gauche affirme vouloir soutenir les PME... Nous avons donc le même objectif. Eh bien, puisque l'on nous annonce aux comptes 2009 des bonis à peu près équivalents à la taxe professionnelle perçue par la Ville, supprimons-la! Cela aidera toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes! Cette taxe empêche justement la création d'entreprises... (*Brouhaha.*) Que cela vous plaise ou non, Mesdames et Messieurs, c'est ainsi. Et cela m'est égal de savoir si mes propos vous font mal. La taxe professionnelle existe depuis des dizaines d'années; supprimons-la, et nous aurons tous contribué à aider les PME!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il y a plus d'une heure que chacun ici déblatère à propos de la Fondetec... Pour ce qui est de la position de notre groupe, elle figure à la page 31 du rapport – c'est même la première à être mentionnée.

En préambule, je désire remercier les contribuables qui s'acquittent de leurs impôts car, en définitive, c'est grâce à eux que certains membres de ce Conseil municipal peuvent se gargariser du terme «argent public». Il ne faudrait peut-être pas l'oublier! Voilà qui devrait les rendre un peu plus modestes...

Je ne pense pas que les reproches concernant un certain manque de cohérence dans les propos et les positions adoptées s'adressaient à notre groupe. En effet, notre position a été très claire dès le départ. La Fondetec, même si elle ne correspond pas forcément aux missions de la Ville, fait du bon travail. D'ailleurs, lors des nombreuses auditions auxquelles la commission des finances a procédé, nous n'avons jamais entendu de critiques à son endroit. Dès lors, nous estimons qu'elle

a sa place parmi les différents intervenants du système établi pour venir en aide au développement des entreprises.

En outre, nous ne trouvons pas particulièrement choquant qu'elle soutienne des entreprises implantées sur le territoire politique et fiscal de notre municipalité, puisque celles-ci s'acquittent de leurs impôts en Ville de Genève. Enfin, notre groupe soutiendra l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'interviens brièvement, en guise de conclusion. Tout d'abord, je suis satisfaite, car j'ai le sentiment que le crédit demandé dans la proposition PR-711 sera accepté, si ce n'est à l'unanimité, du moins par la majorité du Conseil municipal. Cela me semble important, car cette redotation proposée par le Conseil administratif favorisera la création d'emplois. En effet, qu'est-ce que le soutien à l'entrepreneuriat, si ce n'est la création d'emplois?

Il est nécessaire de lutter contre le chômage – la Ville de Genève le fait bien, et elle le fera encore mieux cette année, puisque vous avez généreusement doté le Fonds chômage lors du débat budgétaire – mais nous estimons qu'il nous faut également travailler à la problématique de l'emploi et à son corollaire, à savoir la formation. Elle est capitale aussi bien pour soutenir l'emploi que pour lutter contre le chômage via la réinsertion socioprofessionnelle. La Ville agit dans ce sens grâce au Fonds chômage.

Vous le voyez, nous disposons de différents leviers, parmi lesquels la Fondetec, créée il y a plus de dix ans par le Conseil municipal, qui fait l'objet du débat de ce soir. Elle n'est pas l'unique instrument par lequel la Ville de Genève doit promouvoir l'emploi et soutenir les créateurs et les créatrices d'entreprises, mais elle a son importance.

Vous avez été nombreuses et nombreux à intervenir à propos du type d'emplois que la Fondetec devrait permettre de créer; pour ma part, je soulignerai deux ou trois points à ce sujet. Tout d'abord, la Fondetec doit favoriser la création d'emplois de proximité – et cela, je ne l'ai pas assez entendu ce soir, alors qu'il me semble important de s'en souvenir. Chaque fois que nous parlons de revitaliser le centre-ville, de combattre la monoculture du luxe, d'éviter la tertiarisation de la ville, d'offrir biens et services à ses habitants, nous pensons à toutes les entreprises de proximité soutenues par la Fondetec.

Par conséquent, au-delà de la création d'emplois et du soutien aux entreprises, en votant le crédit demandé dans la proposition PR-711, vous soutiendrez un outil de revitalisation du centre-ville et de création d'emplois de proximité – et d'emplois pérennes qui ne sont pas soumis aux mêmes fluctuations saisonnières

que les établissements bancaires, notamment. Nous en avons parlé en commission des finances, lorsque l'Etat italien a promulgué sa nouvelle loi sur le rapatriement des capitaux, avant d'être suivi par quasiment tous les Etats de l'Union européenne: d'une manière ou d'une autre, des coups de butoir très violents sont portés contre la Suisse. Cela a bien évidemment un impact important sur Genève, qui est la deuxième place financière du pays. Les emplois locaux créés à la Fondetec ne dépendent pas des mêmes aléas économiques liés à la conjoncture internationale – et c'est heureux.

Je réponds maintenant brièvement à certaines questions qui le méritent, notamment à celles du conseiller municipal radical M. Genecand. Il nous suggérerait d'effectuer la redotation de la Fondetec par tranches, afin de ne pas libérer d'un coup un crédit de 10 millions de francs qui lui serviraient de trésorerie. Il est bien évident que c'est déjà ainsi que nous procédons! Il en va d'ailleurs de même avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui a obtenu un crédit de 20 millions de francs voté par le Conseil municipal. Mon département libère ces crédits par tranches, sur projet, afin de répondre à des besoins précis.

Cependant, je signale que, par les temps qui courent, les intérêts sur l'argent emprunté ne reviennent pas très cher à la Ville, vu l'excellente gestion de sa trésorerie d'ailleurs relevée dans un rapport de la Cour des comptes. La ministre des finances qui vous parle, Mesdames et Messieurs, préfère que la trésorerie soit gérée par des structures municipales, et non des structures annexes. En bref, je suis d'accord avec le point de vue de M. Genecand sur l'octroi par tranches des crédits votés.

Quant au rôle de la BCGe, je pense que nous devrions tous nous rallier à votre constat, Monsieur le conseiller municipal: cette banque devrait être beaucoup plus proactive en matière de soutien aux entreprises. Elle l'est davantage depuis un peu plus de deux ans, puisqu'elle a créé un guichet pour les entreprises qui n'existait pas auparavant. Mais au-dessous d'un prêt de 200 000 à 250 000 francs – ceux qui travaillent dans le domaine bancaire sont bien placés pour en témoigner – en principe, un établissement traditionnel comme la BCGe ne prête pas, en raison des frais administratifs plus élevés que les intérêts de la somme octroyée. Il y a des exceptions à cette règle, mais elles sont rares. A mon avis, cet état de fait est malheureux.

Il est certain que le dispositif principal pour le soutien aux entreprises est cantonal. Mais il est toujours souhaitable que des structures comme la Fondetec, la BCGe ou d'autres encouragent les efforts de création d'entreprises. Je rappelle d'ailleurs que le Conseil administratif soutient un projet d'incubateur d'entreprises de bas prêt validé par le Conseil administratif: la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Ce type d'aide à la création d'emplois est basé sur un autre référentiel que l'économie capitalistique.

En outre, selon le souhait des radicaux, nous avons déposé un projet dont il a déjà été question en commission des finances et qui consiste à créer un éco-pôle – c'est-à-dire une pépinière d'entreprises – sur la zone industrielle des Charmilles. Progressivement, le puzzle s'assemble et les différents outils de soutien à l'emploi sont mis en œuvre.

Quant aux chiffres, j'en ai toute une série! Ils ne vous sont peut-être pas parvenus, Monsieur Genecand, à moins qu'ils n'aient été peu clairs dans le rapport de M. Deshusses. En tout cas, je peux vous les communiquer. J'imagine que la personne qui représente – et plutôt bien – votre parti au sein du conseil de fondation de la Fondetec pourrait également vous les transmettre.

En termes de création annuelle d'emplois, nous en sommes à 150... (*Brouhaha. M. Froidevaux a mis son chapeau et M^{me} Ecuyer fait une remarque.*) Vous savez, Madame Ecuyer, il est tard et le chapeau de M. Froidevaux ne me dérange pas; il peut tout à fait le garder! Je le trouve même assez élégant, si je puis me permettre ce compliment...

Je disais donc que la Fondetec permet actuellement de créer environ 150 postes à plein temps par année. A mes yeux, il est légitime que vous demandiez ces données, et je répète que nous pourrions vous les fournir, si vous le souhaitez.

Je répondrai encore rapidement à M. Barbey à propos de l'utilité de la Fondetec. Il prétendait qu'aucune des entités auditionnées par la commission des finances n'avait témoigné du rôle particulier de la Fondetec en complément à d'autres structures. Mais moi, si je reprends le rapport de M. Deshusses, je vois que la FAC a justement reconnu cette particularité – cela figure d'ailleurs dans un courrier annexé au rapport PR-711 A – de même que la Chambre de l'économie sociale et solidaire.

J'en viens maintenant à l'amendement du Parti démocrate-chrétien. J'en ai bien compris le sens. J'ai déjà parlé de la pratique des contrats de subventionnement en Ville de Genève, mais je n'ai visiblement pas été assez claire. Nous sommes ferrés en la matière, puisque le département de la culture passe de tels contrats avec toutes les institutions culturelles genevoises d'importance. M. Lathion, qui siège depuis de nombreuses années à la commission des arts et de la culture, peut en témoigner.

Celles et ceux qui s'y sont intéressés savent que les institutions subventionnées dans le cadre du Fonds chômage, dans mon département, sont liées à la Ville de Genève par un contrat de subventionnement. Nous n'en signons peut-être pas tous les jours, mais il y en a eu beaucoup ces derniers temps, depuis que le Fonds chômage fonctionne mieux. Nous maîtrisons donc parfaitement ce genre de pratique.

Néanmoins, je ne suis pas sûre que ce que l'amendement démocrate-chrétien demande puisse s'appliquer à la Fondetec. J'étais déjà dubitative quand vous êtes venue m'en parler en aparté en début de séance, Madame Chappuis. Sur le fond, j'entends bien votre demande mais, sur la forme, je ne sais pas si je peux y répondre. Le problème, c'est que nous n'avons pas un rapport de subventionneur à subventionné avec la Fondetec, puisqu'il s'agit d'un crédit débloqué par tranches. Dans ce cadre, juridiquement parlant, je ne suis pas du tout persuadée que le contrat de subventionnement soit un outil adéquat. Ce serait déjà incorrect dans les termes, puisque nous ne subventionnons pas la Fondetec.

Certes, l'amendement démocrate-chrétien demande un contrat de prestations, mais cela revient au même, à mon sens. Je vous propose donc un arrangement pour sortir de la difficulté due à cette formulation incertaine, et pour éviter que le Conseil municipal ne vote la proposition PR-711 amendée et se fasse retoquer à cause de ce nouvel article 2 par le Département de l'intérieur et de la mobilité. Cela pourrait arriver, il est même assez courant que les propositions votées par le Conseil municipal soient retoquées par ledit département cantonal.

Je vous propose donc de procéder comme suit: vous votez ce soir la proposition PR-711 non amendée pour que le crédit soit acquis, et moi, je contacte demain les juristes du Département de l'intérieur et de la mobilité pour leur demander quel type de contrôle est envisageable dans le cas de la Fondetec. A ce moment-là, vous pourrez proposer la terminologie qui convient le mieux. Sur le fond, je m'engage donc à aller dans votre sens; sur la forme, je ne peux vous conseiller de voter un arrêté qui risque d'être incorrect à cause d'une formulation susceptible d'invalider la totalité du projet.

En l'état, c'est tout ce que je peux vous dire. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs – en tout cas, je remercie celles et ceux qui soutiendront ce crédit pour la redotation de la Fondetec, car il permettra vraiment de passer de la parole aux actes en matière de création d'emplois.

La présidente. Je ne comprends pas la démarche que vous proposez d'adopter, Madame Salerno...

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai bien compris le sens de l'amendement démocrate-chrétien, mais je ne suis pas persuadée que sa formulation soit juridiquement correcte. Je proposais donc d'examiner quel type de lien contractuel permettrait au Conseil administratif d'effectuer le contrôle demandé sur la Fondetec, et de vous transmettre à la séance de demain le résultat de cette enquête. Je le répète, je ne suis pas sûre que ce soit possible par le biais d'un contrat de prestations. Mais, si cette solution ne vous convient pas, tant pis!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma collègue Marie Chappuis a été très claire, tout à l'heure. Nous demandons l'établissement d'un contrat de prestations entre la Ville et la Fondetec, sur la base d'objectifs requis et de résultats concrets. Nous n'accepterons la proposition PR-711 que si cet amendement est préalablement voté. Si tel n'est pas le cas, nous refuserons la redotation de la Fondetec.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Je suis un peu surprise de la volte-face de M^{me} Salerno, alors même que les socialistes et les Verts soutiennent notre amendement qui vise à dépasser les clivages politiques. Si ce qu'il propose ne peut pas fonctionner, le Conseil administratif reviendra nous le dire et nous verrons bien alors comment procéder. Mais les démocrates-chrétiens refusent les chèques en blanc comme celui que nous propose la magistrate. Nous demandons que notre amendement soit mis aux voix avant l'arrêté de la proposition PR-711.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Chappuis est accepté par 49 oui contre 7 non (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté par 48 oui contre 9 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 000 de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Art. 2. – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 000 000 de francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4794
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4794
3. Interpellation du 16 février 2010 de M ^{mes} Salika Wenger et Ariane Arlotti: «Le 1 ^{er} Mai, journée internationale de revendications des travailleurs» (I-207).	4794
4. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 794 000 francs destiné à la salarisation de deux ludothèques supplémentaires ou d'un crédit de 1 695 000 francs destiné à la salarisation de six ludothèques de la Ville de Genève, selon l'option retenue par le Conseil municipal (PR-774)	4800
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 675 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 815 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise avenue Godefroy 10, copropriété pour moitié chacun de M ^{me} Nathalie Pochon et M. Patrick Pochon (PR-684 A). Troisième débat.	4818
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PR-711 A)	4827
7. Propositions des conseillers municipaux	4899
8. Interpellations	4899
9. Questions écrites	4899

La mémorialiste:
Marguerite Conus